



RAPPORT DE GESTION 2020

Auplata Mining Group - AMG
Immeuble Simeg
ZI Dégrad-des-Cannes
97354 Rémire Montjoly

www.auplatamininggroup.com

AUPLATA MINING GROUP - AMG
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 137.104,2495 €
SIÈGE SOCIAL : ZI DE DÉGRAD DES CANNES – IMMEUBLE SIMEG – 97354 RÉMIRE-MONTJOLY
R.C.S. CAYENNE 331 477 158

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 JUIN 2021

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2020. Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du Groupe AMG tel que défini ci-après arrêtés au 31 décembre 2020 et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020 présentés en normes internationale "IFRS" et les comptes sociaux présentés en normes comptables applicables en France.

Vos commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes annuels sociaux et consolidés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est notamment annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, étant précisé qu'il s'agit des comptes sociaux présentés en respect des normes comptables applicables en France.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 24 mai 2021

* *
*

Sommaire

RAPPORT DE GESTION 2020	1
1 Présentation des comptes consolidés du Groupe AMG	6
2 Principaux chiffres consolidés	6
2.1 Bilan consolidé	6
2.2 Compte de résultat consolidé	8
3.1 Information générale et faits marquants de l'exercice 2020 :	8
3.2 Faits marquants de l'exercice 2020	9
3.2.1 Aspects Opérationnels	9
3.2.2 Aspects Financiers	9
3.3 Activité de production minière	10
3.3.1 AMG - Guyane – Unité génératrice de trésoreries (UGT)	10
3.3.2 AMG - Pérou – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)	10
3.3.3 CMT – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)	10
3.4 Activité d'exploration minière	10
3.4.1 Activité d'exploration en Guyane Française	10
3.4.2 Activité d'exploration au Pérou	11
3.4.3 Activité d'exploration au Maroc	11
3.4.4 Accords de Partenariat Stratégiques	11
3.5 Opérations de croissance externe	13
3.5.1 CMT/ OMM / OSEAD Fund	13
3.6 Financement de l'activité	13
3.6.1 Explication des opérations de financement liées à la prise de contrôle – OSEAD	13
3.6.2 Réduction de capital	18
3.6.3 Montant du capital social	18
4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	19
5 Comité d'audit et de rémunérations	20
5.1 Comité d'Audit	20
5.2 Comité des rémunérations	21
6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir	22
7 Politique d'investissement	22
8 Descriptifs des principaux risques et politique du Groupe AMG en matière de gestion de ces risques	22
8.1 Risques liés à l'activité	22
8.1.1 Risques liés aux ressources	22
8.1.2 Risques fournisseurs	23
8.1.3 Risques liés à la concurrence	24
8.1.4 Risques clients	24
8.1.5 Risques liés aux conditions d'exploitation	25
8.1.6 Risques financiers liés aux effets du changement climatique	25
8.1.7 Risques liés au recours de financement par défiscalisation par la Société	26
8.2 Risques liés à l'organisation du Groupe AMG	26
8.2.1 Risques humains	26
8.2.2 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs	27

8.2.3	Procédures de contrôle interne et gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	27
8.3	Risques de marché	27
8.3.1	Risques liés à la fluctuation du cours de l'or et des métaux non ferreux	27
8.3.2	Risques de taux d'intérêt	28
8.3.3	Risques de taux de change	28
8.3.4	Risques sur actions	28
8.4	Risques de liquidité	28
8.5	Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution	28
8.5.1	Risques liés à l'obtention des titres miniers d'exploitation	28
8.5.2	Risques spécifiques liés à l'environnement	31
8.5.3	Risque relatif à la question archéologique	32
8.5.4	Situation particulière du Moratoire du Parc Amazonien de la Guyane	33
8.6	Risques liés à certains contrats d'acquisition de titres miniers	33
8.6.1	Risques liés au droit de retour prévu dans le cadre de l'acquisition de SMYD	33
8.7	Risques liés aux litiges prud'homaux	33
8.8	Risques liés aux litiges commerciaux	33
8.9	Assurances et couverture des risques	34
9	Présentation des comptes consolidés et autres informations financières	34
9.1	Présentation des comptes consolidés	34
9.1.1	Chiffre d'affaires	34
9.1.2	Résultat opérationnel courant	34
9.1.3	Résultat opérationnel	34
9.1.4	Résultat financier	34
9.1.5	Résultat net	35
9.2	Autres informations financières	35
9.2.1	Situation financière	35
9.2.2	Engagements hors bilan	35
9.2.3	Composition de la dette commerciale	35
9.2.4	Composition des créances commerciales	35
10	Présentation des Comptes sociaux d'AMG SA	35
10.1	Bilan à la clôture de l'exercice	35
10.1.1	Actif	35
10.1.2	Passif	37
10.1.3	Compte de résultat	38
11	Résultats économiques et financiers des filiales	38
11.1	Résultats économiques et financiers de SMYD SAS	38
11.2	Résultats économiques et financiers d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL	39
11.3	Résultats économiques et financiers de VERDAL REFORESTAGE	39
11.4	Résultats économiques et financiers d'OMCI	39
11.5	Résultats économiques et financiers de GPMI	39
11.6	Résultats économiques et financiers de TNRF Holding	40
11.7	Résultats économiques et financiers de Brexia International	40
11.8	Résultats économiques et financiers de OSEAD Fund	40
11.9	Résultats économiques et financiers de OMM	40
11.10	Résultats économiques et financiers de CMT	41
11.11	Résultats économiques et financiers d'AMG PÉROU	41
12	Prise de participations significatives ou prises de contrôle	41
12.1.1	CMT / OMM / OSEAD Fund	41
12.1.2	Actions d'autocontrôle et participations croisées	41
12.1.3	Évolution du cours de bourse	41

13	Actionnariat	42
13.1	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier	42
13.2	Proposition d'affectation des résultats	42
13.3	Rappel des dividendes antérieurement distribués	43
13.4	Dépenses non déductibles fiscalement	43
13.5	Prêts à moins de deux ans consentis par la Société	43
13.6	Détention du Capital par les salariés au 31 décembre 2020	43
13.7	Détention par la Société de ses propres actions	43
13.8	Obligation de conservation des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux	43
14	Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce	43
15	Liste des documents annexés au présent rapport de gestion	43
	Annexe 1 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	44
	Annexe 2 - Tableau du résultat des 5 derniers exercices	54
	Annexe 3 - Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise	55
	Annexe 4 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020 par chaque mandataire social	58
	Annexe 5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2020 ⁽⁴⁾	59
	Annexe 6 - Rapport de responsabilité sociale d'entreprise	62

Rapport de Gestion

1 Présentation des comptes consolidés du Groupe AMG

Les comptes consolidés du Groupe AMG, constitué de la société Auplata Mining Group - AMG SA (la "**Société**" ou "**AMG**") et de l'ensemble de ses filiales, les sociétés Société Minière Yaou-Dorlin ("**SMYD**"), ARMINA RESSOURCES MINIÈRES ("**ARMINA**"), VERDAL REFORESTAGE ("**VERDAL**"), Oséad Mining Cote d'Ivoire ("**OMCI**"), TNRF Holding SAS ("**TNRF Holding**"), Brexia International ("**Brexia International**"), GoldPlata Mining International ("**GPMI**"), AUPLATA MINING GROUP PERÚ S.A.C. ("**AMG Pérou**") et Compagnie Minière de Touissit ("**CMT**") (ensemble avec AMG le "**Groupe**" ou le "**Groupe AMG**"), arrêtés au 31 décembre 2020 qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière définies par les normes internationales IFRS.

2 Principaux chiffres consolidés

2.1 Bilan consolidé

*Les Notes reprises dans le présent Rapport de Gestion font référence au Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2020 (le "**Rapport Annuel**").

Actif (en '000€)	Notes	31-12-20	31-12-19
Actifs non courants		271.811	82.169
Écarts d'acquisition	6.1	21.844	0
Immobilisations incorporelles	6.1	193.779	31.867
Immobilisations corporelles	6.1	52.850	28.315
Immobilisations financières	6.2	3.323	21.799
Titres mis en équivalence			(0)
Impôt différé		15	189
Autres actifs non courants		0	0
Actifs courants		36.573	11.613
Stocks et en-cours	6.3	6.500	1.543
Créances commerciales et autres créances	6.4	15.805	10.047
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	6.5	14.268	22
Actifs destinés à la vente		0	0
Total de l'actif		308.384	93.783

<i>Passif (en '000€)</i>	Notes	31-12-20	31-12-19
Capitaux propres (part du Groupe)	6.6	10.093	25.386
Capital		137.104	191.946
Primes		0	0
Réserves et résultat consolidés		(127.011)	(166.560)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	6.6	119.785	(127)
Passifs non courants		108.565	10.852
Provisions	6.7	15.997	6.561
Emprunts dettes financières à plus d'un an	6.8	54.835	656
Impôts différés	6.10	33.412	2.135
Autres passifs non courants		4.321	1.500
Passifs courants		69.941	57.672
Provisions	6.7	2.196	1.584
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	6.8	41.957	36.540
Dettes commerciales et autres dettes	6.9	25.787	19.548
Passifs liés à des actifs destinés à la vente		0	0
Total du passif et des capitaux propres		308.384	93.783

2.2 Compte de résultat consolidé

En '000€	Notes	31-12-20	31-12-19
Chiffre d'affaires	7.1	49.203	18.832
Achats et services	7.2	(25.611)	(15.364)
Charges de personnel	7.3	(14.534)	(8.168)
Impôts et taxes		(423)	(306)
Dotations aux amortissements et provisions	7.5	(13.660)	(5.281)
Autres produits et charges d'exploitation	7.4	1.257	6.449
Résultat opérationnel courant		(3.769)	(3.838)
Produits et charges non récurrents	7.6	(1.560)	(2.489)
Résultat opérationnel		(5.328)	(6.327)
Résultat financier	7.7	(9.472)	(4.750)
Résultat courant		(14.800)	(11.078)
Impôt sur le résultat	7.8	(2.727)	1.006
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	21
Résultat après impôts des activités poursuivies		(17.528)	(10.051)
Résultat net des activités non poursuivies		0	0
Résultat net		(17.528)	(10.051)
dont part du Groupe		(22.121)	(10.048)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		4.593	(3)
Nombre moyen pondéré d'actions		274.208.500	263.127.741
Dividende par action versé au titre de l'exercice		0	0
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,08)	(0,04)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		0	0
Actions potentielles dilutives		116.666.666	116.666.666
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		390.875.166	379.794.407
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,08)	(0,04)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		0	0

3.1 Information générale et faits marquants de l'exercice 2020 :

AUPLATA Mining Group – AMG cotée sur la bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un Groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est actuellement présente en Guyane Française, au Pérou, en Côte d'Ivoire et au Maroc.

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif d'AMG est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Le Groupe produit aujourd'hui du Zinc, du Plomb, de l'Argent et de l'Or.

En Guyane française :

Nos opérations se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés d'or. Le Groupe détient des titres miniers sur les communes de Saint Élie (AMG : "Dieu-Merci", "La Renaissance", "La Victoire" et "Couriège"), Maripasoula (SMYD : "Yaou" et "Dorlin") et Saint-Laurent du Maroni et Mana (Armina : "Bon Espoir").

Au Pérou :

Les opérations au Pérou se concentrent sur l'exploration, l'extraction et la vente de concentrés de Zinc et de Plomb (Argent). Les opérations minières sont situées dans les unités minières de Suyckutambo et d'El Santo, dans les départements de Cusco et d'Arequipa, dans les districts de Suyckutambo (province d'Espinar, département de Cusco) et Caylloma (province de Caylloma, département d'Arequipa). L'usine de Suyckutambo est le principal site de traitement du Groupe au Pérou. La zone minière comprend : l'usine Ana Maria, la mine de Santa Ursula, les bases-vie et d'autres infrastructures (ateliers de maintenance, entrepôts stockages, plateforme de dépotage, pesage et embarquement des concentrés, etc.).

Au Maroc :

Nous opérons au travers de notre filiale (détenue indirectement à hauteur de 37,04 %) de droit Marocain, la Compagnie Minière de Touissit - CMT ("CMT"), société cotée à la bourse de Casablanca. CMT est spécialisée dans l'exploration, l'extraction et le traitement des minerais de métaux de base, métaux précieux, et minéraux industriels. CMT est leader au Maroc dans la production des concentrés de plomb argentifère de haute qualité, elle produit en outre des concentrés de zinc argentifère. CMT possède 13 concessions, 18 permis miniers et 35 permis de recherche répartis sur l'ensemble des régions marocaines.

3.2 Faits marquants de l'exercice 2020

3.2.1 Aspects Opérationnels

- ◆ En Guyane française, mise à l'arrêt de la production de l'usine de traitement de "Dieu Merci" entre avril et juin 2020 qui a nécessité un processus de redémarrage de l'usine ayant entraîné une reprise de la production en octobre 2020,
- ◆ Dans l'ensemble des sites de production, mise en place de procédures spécifiques en plus des recommandations de distanciation et de gestion des tests PCR avant toute rotation des équipes (test PCR de moins de 72 heures négatif obligatoire pour toute personne se rendant sur le site),
- ◆ Rupture des chaînes d'approvisionnements dans l'ensemble des sites du Groupe, tant sur les consommables que sur la capacité d'obtenir dans les délais des prestations externes,
- ◆ Augmentation des coûts structurels due à la mise en place des procédures de protection sanitaire face à la pandémie de la Covid-19,
- ◆ Gestion des difficultés liées à la poursuite des opérations au regard de la pandémie de la Covid-19 et ce dans l'ensemble des sites en production (AMG, AMG Pérou et CMT).

3.2.2 Aspects Financiers

- ◆ Réduction de capital par purement des pertes de -54,8 M€
- ◆ Reprise de réduction de valeur sur la participation OSEAD enregistrée en 2019 pour un montant de 3,45 M€,
- ◆ Constitution d'une JV interne entre AMG et CMT dans le cadre du partenariat de développement des titres miniers sis en Guyane, investissement de CMT 4,4 M€, AMG ayant transféré à la JV les données géologiques liées au titre "Bon Espoir".
- ◆ Remboursement en mai 2020 du prêt contracté en 2019, qui avait permis de rembourser l'emprunt obligataire émis par AMG (ex Auplata) le 26 juin 2014 AMG, le remboursement a été réalisé par la cession d'actions propres. Dès le remboursement de la dette réalisée, le solde des actions AMG détenues a été cédé à l'actionnaire TRNF en remboursement partiel de la dette contracté auprès de ce dernier (Note 3.5.1 du Rapport Financier Annuel).
- ◆ Le Groupe a également bénéficié de financements de type « relance », au Pérou un crédit « reactiva » a été contracté pour un montant de 0,5 M€, au Maroc un crédit de relance de 5,8 M€ a été contracté par CMT, en Guyane française, divers reports d'échéances (charges sociales, fournisseurs) ont été obtenus en complément de la mise en chômage partiel du personnel durant le mois d'avril 2020.
- ◆ Acquisition du solde des titres OSEAD Fund, permettant d'augmenter la participation d'AMG dans OSEAD Fund de 39,85 % au 31 décembre 2019 à 100 % au 19 février 2020, soit un investissement de 25,0 M€, permettant ainsi à AMG de détenir indirectement au travers d'OSEAD Fund et d'Osead Mining Maroc 37,04% de CMT et de prendre le contrôle de CMT dans le respect de la norme IFRS10.

- ◆ Les actifs et passifs au 28 février 2020 de CMT sont présentés dans la section 5.3 du présent Rapport Financier Annuel 2020. Ces comptes représentent la situation d'entrée dans le nouveau groupe constitué. Le Regroupement d'Entreprises - IFRS3 fait apparaître un Goodwill résiduel après exercice d'allocation du prix d'acquisition de 21,8 M€ qui se détermine par la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis 23,6 M€ à la date d'entrée dans le périmètre et la valeur d'acquisition et le coût d'acquisition qui se monte à 45,5 M€.
- ◆ Les charges opérationnelles non récurrentes se composent du don de 0,8 M€ réalisé par CMT dans le cadre du fonds de solidarité créé par le Roi, Sa Majesté Mohamed VI.

3.3 Activité de production minière

3.3.1 AMG - Guyane – Unité génératrice de trésoreries (UGT)

L'apparition de la pandémie mondiale de la Covid-19 en mars 2020 a eu pour conséquence de reporter les premières productions d'or en octobre 2020. Le chiffre d'affaires enregistré s'élève à 1,3 M€.

3.3.2 AMG - Pérou – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)

Le chiffre d'affaires de 12,4 M€ réalisé par AMG Pérou est en dessous du budget initialement établi pour 2020. La capacité de production d'AMG Pérou est cependant restée stable, la diminution du résultat d'exploitation est principalement due à (i) à l'impact de la pandémie de la Covid-19, qui a eu pour conséquence une diminution de la productivité qui s'est accompagnée d'une hausse des coûts et (ii) la chute des cours des matières premières (Note 2.4 du Rapport Annuel - Zinc et Plomb), qui a eu pour incidence une contraction du chiffre d'affaires.

3.3.3 CMT – Unité Génératrice de Trésoreries (UGT)

Le chiffre d'affaires de 35,5 M€ de CMT a également subi les impacts liés la pandémie de la Covid-19, à savoir une réduction de la productivité et des ventes en diminution par rapport à l'exercice 2019, ainsi que la chute des cours des métaux. L'activité reste largement bénéficiaire. Il est rappelé que le chiffre d'affaires repris ci-avant reprend la période de 10 mois. Le chiffre d'affaires de CMT sur une base de 12 mois est présenté en Note 4.8 du Rapport Annuel.

3.4 Activité d'exploration minière

3.4.1 Activité d'exploration en Guyane Française

Guyane française :

AMG continue de valoriser ses permis qui ne font pas l'objet d'un partenariat stratégique. La société a débuté ses engagements de réhabilitation sur certaines zones exploitées avant la réalisation de l'apport en nature intervenue en février 2019. Ces activités concernent les PEX Yaou, Dorlin, les trois concessions de "Dieu Merci", le PER Couriège et la Crique Léopard sur le secteur de Paul Isnard (permis appartenant à la Compagnie Montagne d'Or dont la réhabilitation se fait dans le cadre d'un ancien partenariat).

Dans cette perspective, AMG qui a notamment fait procéder à des travaux d'exploration par le cabinet de conseil et d'ingénierie canadienne Innovexplo Ltd., est dans l'attente de l'obtention d'une déclaration d'ouverture de travaux miniers (DOTM) afin de procéder à une étude de mise aux normes des ressources de Yaou au standard NI 43-101

Pour Dorlin la valorisation s'est faite dans le cadre de notre partenariat avec Reunion Gold (Note 3.3.2 ci-dessous) dont une demande de concession est en cours d'instruction. Le premier objectif était aussi la mise aux normes des ressources du projet Dorlin. Les permis de Dieu Merci et Couriège ont fait l'objet de « relogging » en particulier ceux de Dieu Merci datant de 1997, de cartographie en vue de réaliser une campagne de géophysique IP-Mag dont la première campagne s'est terminée à la fin du 4ème trimestre 2020.

Pour Dorlin, suite à l'étude NI 43-101 réalisée par GMining Services (ressource d'or classée indiquée de 665.000 onces (21 t) soit 18,9 MT à 1,09 gr/t et inférée de 883.000 onces (27 t) soit 26 MT à 1,06 gr/t), Reunion Gold avec l'assistance d'AMG a obtenu le renouvellement du PEX et déposé une demande concession. Cette demande s'appuie sur la valorisation des ressources NI 43-101 terminée en 2019 mais aussi sur les futurs programmes d'exploration et de développements qui permettront de réaliser une première préféabilité économique. L'étude s'appuie sur la base des données historiques d'AMG et des données de forages de validation relative aux ressources historiques. Cette étude a permis d'estimer une ressource d'or classé indiqué de 665.000 onces (21 t) soit 18,9 MT à 1,09 gr/t et inféré de 883.000 onces (27 t) soit 26 MT à 1,06 gr/t. Pour Yaou l'étude a été commencée avec l'appui de notre consultant Innovexplo pour valider les ressources aurifères de 1.421.000 onces (44 t) soit 16 MT à 2,8 gr/t et se poursuivra une fois la DOTM obtenue afin de réaliser des forages de validation des ressources actuelles.

La première campagne de géophysique sur les concessions de Dieu Merci a mis à jour une quinzaine d'anomalies dont la plupart sont à l'intérieur de l'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM), certaines de ces anomalies vont

faire l'objet de forages (2000 m) à circulation inverse (RC) dont les objectifs sont d'identifier l'enracinement et les extensions des minéralisations afin d'augmenter les ressources à court terme d'AMG sur l'opération Dieu Merci.

Le PER Couriège a fait l'objet d'une étude par le cabinet ANTEA et d'une demande par AMG de transformation du PER en PEX. Une deuxième campagne géophysique devrait aussi débuter, celle-ci est un préalable à une première campagne forages profonds (2500 m) sur Couriège afin de circonscrire un gisement dont la continuité géologique est potentiellement kilométrique.

3.4.2 Activité d'exploration au Pérou

L'activité opérationnelle au Pérou en 2020 s'est focalisée sur plusieurs éléments dont un support technique plus important à l'extraction, au contrôle des teneurs, par la cartographie géologique de l'avancement des galeries et des travaux d'approfondissement de la rampe. Ces travaux se sont réalisés à 95 % dans la veine "El Angel" puis dans les veines "Gianina" et "El Santo".

La contribution annuelle des ressources en 2020 était de 88 567 tonnes métriques (TMS) avec une largeur moyenne de veine de 2,34 mètres et des teneurs moyennes de 0,11 g/t Au, 85,04 g/t Ag, 4,72 % Pb, 7,20 % Zn et 0,49 % Cu. Le traitement du minerai à l'usine a été de 107 744 TMS avec des teneurs annuelles moyennes en entrée de 0,12 g/t Au, 63,59 g/t Ag, 3,93 % Pb, 5,68 % Zn et 0,39 % Cu.

En ce qui a trait à l'exploration, elle s'est réalisée sur les projets "El Santo" (Sandra 105), "Suykutambo" (Santa Ursula) et sur les secteurs de Tahuacollo, San Miguel et Condorama (préparation de compilations basées sur les informations historiques). Il est important de noter que l'activité d'exploration en 2020 a été limitée et impactée par différents facteurs tels que les contraintes budgétaires dues à la baisse des métaux de bases ainsi que l'obtention des permis communautaires et administratifs dont la délivrance a été fortement impactée par la pandémie mondiale de la Covid-19. Fort heureusement les délais de procédure reviennent peu à peu à la normale, les différents permis de San Miguel et Sandra 104 nécessaires à l'exploration sont désormais complétés à 90 %.

3.4.3 Activité d'exploration au Maroc

L'activité opérationnelle au Maroc se concentre principalement sur le titre minier "Tighza" qui présente des caractéristiques géologiques permettant à CMT d'anticiper une continuité d'exploitation sur le long terme. En effet le filon Plomb argentifère présente une continuité géologique exceptionnelle, ayant permis d'identifier (estimation interne) des ressources de l'ordre de 6 Mt, cette estimation bien que proche des standards internationaux (NI-43-101 et/ou JORC) d'estimation des ressources minières reste une estimation faite à partir d'une méthode de calcul d'estimation interne à partir du logiciel minier QGIS.

3.4.4 Accords de Partenariat Stratégiques

Au 31 décembre 2020, les accords de partenariats stratégiques ne concernaient plus que (1.) le permis d'exploitation Dorlin détenu par la SMYD (le "PEX Dorlin") en partenariat avec la société minière REUNION GOLD Corp. RGD-TSX V dont l'accord a été signé le 07 février 2017 ("l'Accord avec Réunion"). En effet, il a été mis fin au cours de l'exercice 2020 à (2.) l'accord de partenariat qui existait depuis le 16 septembre 2014 avec la société NEWMONT ("l'Accord avec Newmont") et qui concernait les permis de recherches Iracoubo Sud et Bon Espoir détenus par la société Armina.

1. L'accord avec Reunion Gold

AMG a signé le 4 février 2017 avec Reunion Gold (à laquelle s'est substituée Ressources Réunion ("Réunion") à compter du 3 septembre 2018) l'Accord avec Reunion. Ce dernier octroie à Réunion une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du PEX Dorlin, AMG conservant les 25% restant ("l'Option"). L'Option est soumise à certaines conditions suspensives, notamment le renouvellement du PEX Dorlin et la réalisation par Réunion des due diligences techniques et juridiques sur le projet. L'Option sera valable pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle toutes les conditions suspensives sont remplies. Pour maintenir cette Option, Réunion devait dépenser au moins 3 millions de dollars US au cours des trois premières années. En date du 11 décembre 2019, Réunion, a conformément à l'article 3 de l'avenant n° 1 reporté la date butoir de la réalisation du renouvellement du PEX Dorlin au 31 juillet 2020.

Au 31 décembre 2020 :

- Les dépenses d'exploration de Réunion se sont élevées à 7.555.995 USD ;
- Réunion n'avait pas encore levée l'Option, l'étude de faisabilité n'ayant pas encore été réalisée.
- Par arrêté ministériel du 30 juillet 2020 publié au Journal Officiel le 8 août 2020, la durée de validité du permis d'exploitation ("PEX") de mines d'or et substances connexes, dit "Permis Dorlin", attribué à la Société Minière Yaou-Dorlin (SMYD), filiale à 100 % d'Auplata Mining Group – AMG, dont la demande de renouvellement avait

été sollicitée le 6 juillet 2015 a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2020, sur une surface réduite de 84 km² à 83,67 km²

Il convient de noter :

- ◆ Un PEX confère un droit exclusif d'exploitation des substances mentionnées dans la décision d'octroi (article L. 611-17 du Code Minier). Le PEX seul ne permet pas d'effectuer des travaux d'exploration ou d'exploitation minière, ils nécessitent, selon la nature des travaux, une déclaration (DOTM) ou une autorisation (AOTM) d'ouverture de travaux miniers. Toutefois, seul le titulaire d'un PEX a le droit de demander de telles autorisations dans le secteur visé par le PEX.
- ◆ Si un PEX vient à expiration définitive avant la fin des travaux d'exploitation, ceux-ci ne peuvent être poursuivis que sous le régime de la concession (article L 611-27 du Code Minier).
- ◆ En accord avec le partenaire de SMYD, Réunion, une demande de concession d'une durée de 25 ans concernant la mine d'or dite "Concession Dorlin" a été déposée le 2 juin 2020 auprès de la DGALN sur la surface du PEX Dorlin.
- ◆ Considérant ce que précède et conformément aux dispositions l'article 68-18 du Code Minier¹, la durée de validité du PEX Dorlin est prorogée jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande de concessions déposées le 2 juin 2020.

Du fait du renouvellement du PEX Dorlin intervenu le 30 juillet 2020 et compte tenu des accords existants :

- ◆ L'Option est toujours en vigueur ;
- ◆ Les conditions préalables incluses dans l'Option ont été remplies dans les temps ;
- ◆ Réunion a jusqu'en juillet 2025 pour financer l'étude de faisabilité et potentiellement lever l'Option ;
- ◆ Jusqu'à la levée éventuelle de l'Option, AMG reste titulaire à 100% du PEX DORLIN.

2. L'accord avec Newmont

PER IRACOUBO-SUD : conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 novembre 2017 qui a prolongé la validité du PER IRACOUBO SUD jusqu'au 2 mars 2020, il y avait un engagement de dépenses minimales à faire sur le PER IRACOUBO SUD d'un montant de 1,5 M€.

Au 31 décembre 2020, le total des dépenses faites s'élevait à 0,3 M€. Notre partenaire dans la JV, Newmont nous a fait savoir que compte tenu des résultats obtenus sur ce PER aucun travail supplémentaire ne se justifiait et qu'en conséquence, aucune dépense n'était prévue en 2020 sur ce PER. Du fait de la non-réalisation de l'engagement de dépenses faites sur le PER IRACOUBO SUD, ce PER est devenu caduc le 2 mars 2020.

PER Bon Espoir : Au 31 décembre 2020 le total des dépenses faites s'élevait à 5,4 M€. Aucune activité d'exploration n'a été réalisée sur ce PER en 2020, Newmont estimant le gisement en l'état de trop petite taille (Estimation du potentiel minéral de 300 Koz). Le camp a été déménagé et les carottes de forages transportés dans un camp d'AMG au lieu-dit "Croisée d'Apatou" sur la route de Paul Isnard situé sur la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Courant mai 2020, notre partenaire dans la JV, Newmont nous a fait savoir qu'il souhaitait mettre un terme à la JV. Après discussions, un accord a été signé en date du 3 août 2020 intitulé "Termination Agreement" aux termes duquel, Newmont LaSource et Auplata Mining Group - AMG d'un commun accord mettent fin à la JV.

En application de l'alinéa 4 de l'article 43 du décret du 2 juin 2006 n° 2006-648, le Termination Agreement est conclu sous la condition suspensive de l'obtention d'une décision de non-objection de la part du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, en charge des Mines, laquelle intervient tacitement à défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la notification d'AMG informant de la fin de la JV.

Du fait de l'absence de réponse du Ministre, ARMINA reste le titulaire à 100% du PER BON ESPOIR. ARMINA a d'ores et déjà récupéré l'intégralité des données techniques et les carottes réalisées pendant la JV portant tant sur le PER IRACOUBO SUD que sur le PER BON ESPOIR.

Par ailleurs, AMG poursuit la reconnaissance et l'évaluation de propriétés minières en Afrique et en Amérique du Sud possédant un potentiel en métaux stratégiques plus particulièrement en République Démocratique du Congo et au Maroc.

¹ L'article 68-18 du Code Minier dispose : "Si un permis d'exploitation vient à expiration définitive avant la fin des travaux d'exploitation, ceux-ci ne peuvent être poursuivis que sous le régime de la concession. Toutefois, la validité du permis d'exploitation est prorogée de droit sans formalité jusqu'à ce qu'il soit statué sur la demande de concession, pour la zone située à l'intérieur du périmètre de ce permis et faisant l'objet de la demande. Cette dernière n'est pas soumise à concurrence."

3.5 Opérations de croissance externe

3.5.1 CMT/ OMM / OSEAD Fund

En 2020, AMG a poursuivi et finalisé l'acquisition du fonds OSEAD en portant sa participation au sein d'OSEAD Fund de 39,85 % à 100 % aux termes d'un protocole d'investissement conclu le 19 février 2020.

Le tableau ci-après résume l'évolution des investissements d'AMG dans le fonds OSEAD qui détient 37,04 % de CMT

Date	Investissement	Titres détenus	% détenu	Option d'acquisition	Reste à acquérir/Reste à payer
Au 1 ^{er} janvier 2018	4 M€	OMM	4,82 %	Oui sur 100 % des parts d'OMM	78,9 M€ sur un total de 82,9 M€
Au 30 juin 2018	10,3 M€	Osead Fund	18,20%	Oui sur 50 % des parts d'Osead Fund	19,7 M€ sur un total de 30 M€
Au 31 décembre 2018	15,9 M€	Osead Fund	26,50 %	Oui sur 50 % des parts d'Osead Fund	14,1 M€ sur un total de 30 M€
Au 4 mars 2019	23,91 M€	Osead Fund	50,00 %	Option intégralement levée	6,09 M€ sur un total de 30 M€
Au 1 ^{er} octobre 2019	23,91 M€	Osead Fund	39,85 %	Restitution de 1.015 parts du fonds du fait du non-paiement des 6,09 M€.	
Au 19 février 2020	25,0 M€	Osead Fund	100 %	n.a.	n.a.

Au 31 décembre 2020 :

- ◆ AMG détient une participation représentant 100 % du capital du Fonds OSEAD ;
- ◆ AMG détient par le biais du Fonds OSEAD une participation représentant 99,99 % du capital de la société Osead Mining Maroc – OMM ;
- ◆ AMG détient une participation indirecte (par le biais du Fonds OSEAD) représentant 37,04 % dans CMT, ce qui fait d'AMG l'actionnaire de référence ;
- ◆ En termes de gouvernance : Conformément aux dispositions du Protocole d'Investissement du 19 février 2020 :
 - Osead Gestion SA, société de gestion du Fonds Osead, est détenue intégralement par San Antonio Securities LLC et est dirigée par un Conseil d'administration composé de Monsieur Luc Gérard, de Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry et de Monsieur German Chaparro, avec Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry en qualité d'administrateur délégué ;
 - Osead Maroc Mining SA, détenue intégralement par le Fonds Osead, est dorénavant dirigée par un Conseil d'administration composé de Monsieur Luc Gérard, de la société Osead Gestion SA représentée par Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry en qualité de représentant permanent et de Monsieur German Chaparro, avec Monsieur Luc Gérard en qualité de Président Directeur Général ;
 - CMT est dorénavant dirigée par un Conseil d'administration composé de Monsieur Luc Gérard, d'AMG représentée par Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry en qualité de représentant permanent, de Monsieur German Chaparro, de Madame Asareh Mansoori et Monsieur Karim Robo avec Monsieur Luc Gérard en qualité de Président Directeur Général, Monsieur Mohamed Lazaar, ancien Président Directeur Général, ayant été nommé Directeur Général Délégué.
- ◆ AMG ne détient pas de participation dans la société OSEAD Gestion SA, société de gestion du Fonds OSEAD.

3.6 Financement de l'activité

3.6.1 Explication des opérations de financement liées à la prise de contrôle – OSEAD

Aux termes d'un Protocole d'investissement conclu le 19 février 2020, AMG a procédé à l'acquisition du solde des parts du fonds OSEAD FUND, soit 6.015 parts, AMG finance l'acquisition d'OSEAD FUND comme suit :

Le prix de cession de EUR 25.004.355 est à payer en quatre échéances. Les paiements au cédant sont effectués par la société San Antonio Securities LLC. ("**SAS**") au nom et pour le compte d'AMG. Après prise en compte des avenants du 12 août et du 10 novembre 2020, l'échéancier est le suivant :

- Tranche 1 : à hauteur de EUR 15.002.613 en cash à la date de signature du Protocole d'Investissement, montant payé par SAS.
- Tranche 2 – partie 1.1 : à hauteur d'EUR 2.500.435,50 en cash (correspondant à 601,5 parts) dans les 5 jours ouvrables suivants la date d'effet du premier amendement (août 2020), montant payé par SAS.
- Tranche 2 – partie 1.2 : à hauteur de EUR 3.751.692,50 (correspondant à 902,5 parts) en cash au plus tard le 30 novembre 2020, montant payé par SAS.
- Tranche 2 – partie 2 : à hauteur de EUR 3.749.614 (correspondant à 902 parts) au plus tard le 31 juillet 2022 en cash ou en actions AMG, au choix de SAS dans le cadre de son financement. Si le paiement est effectué en actions, il correspondra à 15% du montant détaillé ci-après au titre du remboursement en actions des avances en compte courant de SAS.

Taux d'intérêt : 15% par an calculé pour chaque tranche du prêt à compter de sa date de réception par le vendeur. Ces intérêts sont payés en une fois à la date de remboursement de l'avance en compte courant.

- Remboursement en actions : en cas de conversion décidée par SAS au titre du paiement de la dernière partie de la tranche 2, celle-ci se ferait au nombre d'actions suivant :

✓ au montant de l'Avance et des intérêts échus au 31 Juillet 2022 divisé par :

✓ (x) le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des 90 jours de bourse précédant le 19 février 2020 (le « Cours AMG Référence »), dans l'hypothèse où le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des 90 jours de bourse précédant le 31 juillet 2022 (le « Cours AMG Echéance ») est supérieur au Cours AMG Référence,

✓ Ou (y) le Cours AMG Echéance dans l'hypothèse où le Cours AMG Echéance est inférieur au Cours AMG Référence, étant entendu que le Cours AMG Référence et le Cours AMG Echéance s'entendent des cours de bourse de l'action d'AMG hors opérations de regroupement d'actions ou de division de la valeur nominale, est supérieur au Cours AMG Référence,

✓ Ou (z) le nominal si le Cours AMG Référence et le Cours AMG Echéance sont inférieurs au nominal Des BSA ou actions supplémentaires seront alors émis pour couvrir la différence

- SAS détiendra, jusqu'au 31 août 2022, date du remboursement en numéraire ou en actions de l'Avance, 100% des actions de la société de gestion du Fonds OSEAD Gestion.

- À défaut de paiement de l'une des 3 échéances du prix de cession des parts du Fonds OSEAD, SAS perdrait le contrôle de la société de gestion du Fonds OSEAD, de plein droit - En cas de remboursement par AMG à SAS de l'Avance au plus tard le 31 août 2022 : 100 % des actions de la société de gestion OSEAD GESTION S.A. seront transférées par SAS à AMG au 1^{er} septembre 2022.

- Garanties apportées par AMG : nantissement de parts consenti par AMG auprès de SAS portant sur 100 % des parts du Fonds OSEAD valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés, en cas de non-remboursement. SAS conserverait également, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion OSEAD GESTION S.A.

- Garantie apportée par OSEAD FUND : OSEAD FUND accorde à SAS un nantissement sur 534.958 actions de la société OMM, en garantie du remboursement par AMG de l'Avance en compte courant.

Opérations de financement relatives au remboursement de l'emprunt obligataire et au financement global des activités de développement du Groupe.

La dette financière consolidée du Groupe se monte au 31 décembre 2020 à 96,8 M€. Ces dettes sont pour la plupart envers les parties liées 55,2 M€ (actionnaires TNRF ; San Antonio Securities LLC ; San Antonio International Ltd). L'emprunt contracté après d'un investisseur tiers représentait un solde dû au 31 décembre 2019 de 3,4 M€ et a été remboursé en mai 2020. Le groupe présente une dette au titre de financement privés et bancaires à hauteur de 41,5 M€ (incluant les concours bancaires), dont 35,2 M€ provenant du regroupement d'entreprises.

Les dettes financières au 31 décembre 2020 s'expliquent principalement comme suit :

- (a) Emprunts bancaires
 - o CMT détient des dettes financières bancaires à hauteur de 17,8 M€, comprenant 4,4 M€ relatif aux échéances 2021,
 - o AMG Pérou a contracté en 2020 un emprunt auprès de la Banco de Credit pour 0,5 M€,
- (b) Emprunts auprès de tiers
 - o L'entrée dans le périmètre de consolidation du Fonds OSEAD et des entités détenues (OMM et CMT) a pour conséquence l'augmentation des dettes financières auprès de tiers :
 - Fonds OSEAD, emprunt contracté auprès de Cristellio d'un montant restant dû au 31 décembre 2020 de 21,6 M€ comprenant l'échéance à un an au plus de 4,6 M€,
- (c) Dettes financières - parties liées
 - o opération de financement de l'acquisition de la participation du Fonds OSEAD, l'actionnaire de référence San Antonio Securities LLC, a consenti au Groupe un prêt de 21,3 M€, les intérêts y relatifs sont capitalisés pour 2,1 M€,
 - o capitalisation des intérêts relatifs à l'exercice 2020 de 3,8 M€ portant la dette envers TNRF à 27,8 M€ après remboursement par la rétrocession des titres autodétenus pour -4,8 M€,
 - o renouvellement des avances "Promissory notes" 2,2 M€ envers SAIL (intérêts inclus) et 1,4 M€ envers le fonds G2M (intérêts inclus),

Informations complémentaires

1° opération de financement relative au remboursement de l'emprunt obligataire

Le 26 juin 2014, AMG (ex Auplata) a émis un emprunt obligataire d'une durée de cinq ans, soit jusqu'au 26 juin 2019, avec un taux d'intérêt de 8% par an. Conformément à son engagement, AMG a remboursé, outre le principal et les intérêts, les intérêts courus entre le 26 juin 2019 et la date effective du remboursement de l'emprunt obligataire.

Afin de pouvoir procéder à ce remboursement de 4,4 M€, AMG a contracté une dette financière auprès d'un investisseur privé (en dehors des parties liées). Le contrat avec cet investisseur privé prévoyait une garantie en actions AMG représentant trois fois le montant de l'emprunt initial de 4,65 M€ (le "**Margin Call**"). Dans l'hypothèse où la contrevalet du nombre d'actions AMG remises en garantie devenait inférieure à ce montant, il y avait obligation de remettre de nouvelles actions AMG en complément. AMG ne détenant pas en propres le nombre d'actions AMG correspondant à cette garantie, elle s'est rapprochée de son actionnaire de référence, la société TNRF pour lui demander de se substituer à AMG dans le cadre de cette garantie. Aux termes de l'accord entre TNRF et AMG, TNRF a fait une avance en compte courant à AMG d'un montant de 15,9 M€ dont la modalité de paiement était une "*dation en paiement*" en actions AMG, ce qui a représenté 34.000.000 actions AMG. En application du Margin Call, TNRF a dû à deux reprises apporter en garantie à l'investisseur privé une fois 8.500.000 actions AMG supplémentaires et une deuxième fois 10.000.000 actions AMG supplémentaires soit un total de 52.500.000 actions AMG ce qui représente un montant global de 24,4 M€.

Conditions de financement de cet emprunt

- a) Dette financière de 4,65 M€ contractée le 4 juillet 2019 auprès d'un tiers dans les conditions suivantes :
 - Notionnel : 4,65 M€
 - Coûts du service et de la structuration : 0,4 M€
 - Intérêts versés au 31/12/20 : 0,5 M€
 - Garantie émise par AMG au bénéfice du prêteur : Garantie en titres AMG d'un montant de 3 fois le nominal du prêt, accompagné d'un "*margin call*" permettant au prêteur de maintenir à tout moment la hauteur de la garantie en titres et cela en fonction de la variation du cours de l'action. Cette garantie a été octroyée par TNRF (voir point le paragraphe ci-dessus)
- b) L'emprunt a été analysé comme comportant un dérivé incorporé (option de prolongation) et a été valorisé à la juste valeur par résultat.

- c) L'emprunt a été intégralement remboursé en actions AMG en date du 22 mai 2020. Le solde des actions résultant du "Margin Call" (20,4 millions d'actions AMG) ayant été reversé à TNRF pour remboursement partiel de sa créance à hauteur de 4,8 M€.

2° Financement du développement opérationnel du Groupe auprès de parties liées:

Afin de pouvoir financer son développement opérationnel, AMG a conclu :

- Auprès de son actionnaire de référence TNRF :

- o En mars 2019, une avance en compte courant d'un montant de 2,4 M€ avec un taux d'intérêt de 10 % l'an, dont la modalité de paiement était une "*dation en paiement*" en actions AMG, ce qui a représenté 5.800.000 actions AMG, après prise en compte du regroupement d'actions intervenu le 3 mai 2019 ;
- o En décembre 2019, une avance en compte courant d'un montant global de 1,8 M€ avec un taux d'intérêt de 25 % l'an ramène à 15% l'an à partir du 1^{er} mars 2020.
- o En 2019, une avance en compte courant versée en titres AMG pour un montant de 20,1 M€ €. (voir 1° c) ci-dessus).

Ce qui représentait au 31 décembre 2020 un montant en principal de 24,0 M€ et des intérêts de 3,8 M€.

- Auprès de la partie liée le fonds G2M :

- o En mai 2019, un prêt court terme d'un montant de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 15 % l'an ;
- o En août 2019, un prêt court terme d'un montant de 0,15 M€ avec un taux d'intérêt de 25 % l'an, ramené à 15% à partir du 1^{er} mars 2020.

Ce qui représentait au 31 décembre 2020 un montant en principal de 1,2 M€ et des intérêts de 0,2 M€.

- Auprès de son actionnaire San Antonio Securities LLC (SAS) par l'intermédiaire de la société San Antonio Internacional Limited (SAIL) :

- o En mai 2019, un prêt court terme d'un montant de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 15 % l'an, augmenté à 20% à partir du 1^{er} octobre 2020 ;
- o En septembre 2019, un prêt court terme d'un montant de 1 M€ avec un taux d'intérêt de 25 % l'an, ramené à 20% à partir du 1^{er} octobre 2020 .

Ce qui représentait au 31 décembre 2020 un montant en principal de 2,2 M€ et des intérêts de 0,5 M€, partiellement remboursé le 1^{er} septembre 2020 à hauteur de 0,4 M€.

- Auprès de son actionnaire San Antonio Securities LLC (SAS)

Aux termes d'un Protocole d'investissement conclu le 19 février 2020, AMG a procédé à l'acquisition du solde des parts du fonds OSEAD FUND, soit 6.015 parts, AMG a financé l'acquisition d'OSEAD FUND comme suit :

Le prix de cession de EUR 25.004.355 est à payer en quatre échéances. Les paiements au cédant seront effectués par SAS au nom et pour le compte d'AMG. Après prise en compte des avenants du 12 août et du 10 novembre 2020, l'échéancier est le suivant :

- Tranche 1 : à hauteur de EUR 15.002.613 en cash à la date de signature du Protocole d'Investissement
- Tranche 2 – partie 1.1 : à hauteur d'EUR 2.500.435,50 en cash (correspondant à 601,5 parts) dans les 5 jours ouvrables suivants la date d'effet du premier amendement (août 2020), montant payé par SAS.
- Tranche 2 – partie 1.2 : à hauteur de EUR 3.751.692,50 (correspondant à 902,5 parts) en cash au plus tard le 30 novembre 2020, montant payé par SAS.
- Tranche 2 – partie 2 : à hauteur de EUR 3.749.614 (correspondant à 902 parts) au plus tard le 31 juillet 2022 en cash ou en actions AMG, au choix de SAS dans le cadre de son financement. Si le paiement est effectué en actions, il correspondra à 15% du montant détaillé ci-après au titre du remboursement en actions des avances en compte courant de SAS.

Taux d'intérêt : 15% par an calculé pour chaque tranche du prêt à compter de sa date de réception par le vendeur. Ces intérêts sont payés en une fois à la date de remboursement de l'avance en compte courant.

- Remboursement en actions : en cas de conversion décidée par SAS au titre du paiement de la dernière partie de la tranche 2, celle-ci se ferait au nombre d'actions suivant :

✓ au montant de l'Avance et des intérêts échus au 31 Juillet 2022 divisé par :

✓ (x) le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des 90 jours de bourse précédant le 19 février 2020 (le « Cours AMG Référence »), dans l'hypothèse où le cours moyen de l'Action d'AMG pondéré par les volumes des 90 jours de bourse précédant le 31 juillet 2022 (le « Cours AMG Echéance ») est supérieur au Cours AMG Référence,

✓ Ou (y) le Cours AMG Echéance dans l'hypothèse où le Cours AMG Echéance est inférieur au Cours AMG Référence, étant entendu que le Cours AMG Référence et le Cours AMG Echéance s'entendent des cours de bourse de l'action d'AMG hors opérations de regroupement d'actions ou de division de la valeur nominale, est supérieur au Cours AMG Référence,

✓ Ou (z) le nominal si le Cours AMG Référence et le Cours AMG Echéance sont inférieurs au nominal. Des BSA ou actions supplémentaires seront alors émis pour couvrir la différence.

- SAS détiendra, jusqu'au 31 août 2022, date du remboursement en numéraire ou en actions de l'Avance, 100% des actions de la société de gestion du Fonds OSEAD Gestion.

- À défaut de paiement de l'une des 3 échéances du prix de cession des parts du Fonds OSEAD, SAS perdrait le contrôle de la société de gestion du Fonds OSEAD, de plein droit - En cas de remboursement par AMG à SAS de l'Avance au plus tard le 31 août 2022 : 100 % des actions de la société de gestion OSEAD GESTION S.A. seront transférées par SAS à AMG au 1^{er} septembre 2022.

- Garanties apportées par AMG : nantissement de parts consenti par AMG auprès de SAS portant sur 100 % des parts du Fonds OSEAD valant remboursement intégral par AMG de l'Avance et des intérêts générés, en cas de non-remboursement. SAS conserverait également, dans cette hypothèse, 100% des actions de la société de gestion OSEAD GESTION S.A.

- Garantie apportée par OSEAD FUND : OSEAD FUND accorde à SAS un nantissement sur 534.958 actions de la société OMM, en garantie du remboursement par AMG de l'Avance en compte courant.

3° Financement auprès des institutions financières

La filiale CMT a conclu un contrat d'emprunt auprès de la banque BERD le 7 avril 2017 pour un montant de 20,0 M€, les échéances sont semestrielles et d'un montant de 2,0 M€ chacune. L'intérêt contractuel est de 2,75%, l'encours au 31 décembre 2020 est de 10,0 M€, la dernière tranche devant être honorée le 20 mars 2023.

Un contrat de crédit-bail a été contracté le 1^{er} novembre 2020 par CMT dans le cadre de l'acquisition des bureaux du siège de Casablanca, la dette au 31 décembre 2020 est de 1,8 M€. L'échéance du contrat de crédit-bail est prévue le 1^{er} octobre 2030. Les échéances sont mensuelles et portent un intérêt mensuel de 0,435%.

Dans le cadre de la pandémie de la Covid19, l'Etat marocain a octroyé au travers de la banque Crédit du Maroc des prêts « relance », CMT a contracté au cours de l'exercice 2020 un prêt de 63,0 M MAD (soit 5,8 M€ au 31 décembre 2020) dont l'échéance de remboursement est trimestrielle et débute le 20 février 2021, l'échéance du contrat est prévue le 20 août 2027. Le taux d'intérêt est de 3,5%.

AMG Pérou, en mai 2020 a contracté un emprunt auprès de la Banco Credito of Perù dans le cadre des plans de relance économique « Reactiva Peru Program » pour un montant de 0,6 M USD \$ (soit 0,5 M€ au 31 décembre 2020) portant un taux d'intérêt de 0,98%. Une période de grâce de 12 mois est prévue et le remboursement porte sur 24 mensualités dès la période de carence terminée.

Le Fonds OSEAD a une dette financière envers Cristellio Holding AG, l'ouverture de crédit se monte à 30,6 M€ portant un intérêt annuel Euribor 12 mois + 4,5%. L'encours au 31 décembre 2020 se monte à 21,6 M€. Cette dette est remboursable en 9 échéances et suivant la remontée de dividendes provenant de OMM. Lorsque le dividende distribué par OMM au Fond Osead est supérieur au montant de l'échéance ; (i) inférieur ou égale à 7,0 M€, le montant du remboursement est égal au dividende, (ii) le dividende est supérieur à 7,0 M€, le montant du remboursement se limite au dividende diminué de 0,5 M€.

Valorisation de la dette

- TNRF : La dette relative aux avances en trésorerie a été valorisée à la valeur nominale.
- SAIL : la dette relative aux avances en trésorerie a été valorisée à la valeur nominale.
- Fonds G2M : La dette relative aux avances en trésorerie a été valorisée à la valeur nominale.

- d) SAS : La dette relative aux avances en trésorerie a été valorisée à la valeur nominale, l'option donnée à SAS de se voir rembourser en trésorerie ou en actions AMG constitue un instrument dérivé dont la juste valeur a été déterminée en accord avec les normes IFRS, principalement la norme IFRS9.
- e) BERD : La dette a été valorisée à la valeur nominale.
- f) Crédit du Maroc : La dette a été valorisée à la valeur nominale.
- g) Banco de Credito : La dette a été valorisée à la valeur nominale.
- h) Cristellio : La dette a été valorisée à la valeur nominale.

Échéances et remboursements

- a) TNRF : L'avance en compte courant consentie par TNRF et réalisée par "*Dation en Paiement*" en actions AMG tel que rappelé ci-dessus sera remboursable en trésorerie ou convertible en actions AMG à la seule décision de TNRF. Cette décision devrait dépendre des capacités d'endettement du Groupe, des liquidités générées par l'activité. Dans le cadre du support des actionnaires au Groupe, cette dette ne sera pas exigée si l'exécution de celle-ci venait à compromettre la continuité du Groupe.
- b) SAIL : les deux avances de 1 M€ chacune en trésorerie sont renouvelables, celles-ci ont été renouvelées en août 2020.
- c) Fonds G2M : Les deux avances en trésorerie sont renouvelables et n'ont pas fait l'objet d'un remboursement postérieurement à la clôture.
- d) SAS : au plus tard le 31 août 2022, en numéraire ou en actions AMG, au choix de SAS.
- e) BERD : la dernière échéance est planifiée au 20 mars 2023.
- f) Crédit du Maroc : les échéances sont trimestrielles, l'échéance du contrat est prévue le 20 août 2027.
- g) Banco de Credito : Les échéances sont mensuelles, le contrat porte une carence de remboursement de 12 mois, le calendrier de remboursement comprend une durée de 24 mois.
- h) Cristellio : Échéance annuelle d'un montant de 3,4 M€, échéance finale le 15 sept. 2026.

Covenants financiers liés à la dette BERD – CMT

- (a) Debt services coverage ratio, (i) liquidités suffisantes pour couvrir le service de la dette pour la période de 12 mois précédant la date de calcul ; par rapport à, (ii) la somme du remboursement en capital et des intérêts dus sur l'ensemble de la dette financière due sur la période. Le rapport de (i) / (ii) ne peut être inférieur à 1,4 : 1,
- (b) Dette financière sur EBITDA ratio, (i) la dette financière à la date de calcul ; par rapport à ; (ii) l'EBITDA pour les 12 mois précédents la date de calcul. Le rapport de (i) / (ii) ne peut être supérieur à 2 :1,
- (c) Ratio Courant, (i) les actifs courants à la date de calcul ; divisé ; (ii) par les dettes courantes. Le rapport de (i) / (ii) ne peut être inférieur à 1,3 : 1,

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des ratios était respecté.

3.6.2 Réduction de capital

AMG a procédé une réduction de capital motivée par les pertes suite à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2020 (8^{ème} résolution).

Dans ce cadre l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2020, a décidé de réduire le capital social d'un montant de 54.841.699,80 € pour ramener le montant du capital social de 191.945.949,30 € à 137.104.249,50 €, par imputation des pertes constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dûment approuvés par la même Assemblée Générale, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de soixante-dix centimes (0,7 €) d'euro à cinquante centimes (0,5 €) d'euro.

3.6.3 Montant du capital social

L'évolution du capital social sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Date	Transaction	Nombre de titres	Nominal	Valorisation en M €
01/01/2020	Capital à l'ouverture	274 208 499	0,70 €	191 945 949,30 €
30/11/2020	Réduction de capital	274 208 499	0,50 €	137 104 249,50 €
31/12/2020	Capital à la clôture	274 208 499	0,50 €	137 104 249,50 €

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société Auplata Mining Group - AMG s'élevait à 137.104.249,50 €, et reste divisé en 274.208.499 actions dont le nominal est désormais, suite à l'opération de réduction de capital motivée par des pertes, de 0,5 €.

Bons de souscription d'actions

Le financement EHGO a donné lieu à l'émission de 58.333.333 BSA 1 au prix d'exercice de 0,30 € et 58.333.333 BSA 2 au prix d'exercice de 0,30 € avant regroupement d'action.

BSA EHGO

Au 31 décembre 2020, il reste :

- 17.333.333 BSA1 et 17.333.333 BSA2, émis le 21 novembre 2017, exerçables jusqu'au 21 novembre 2021
- 41.000.000 BSA1 et 41.000.000 BSA2, émis le 22 février 2018, exerçables jusqu'au 22 février 2022.

Chacun de ces BSA donne le droit de souscrire à 1 action à un prix d'exercice qui était initialement de 0,30 € avant le regroupement d'actions d'AMG à raison de 10 actions anciennes pour 1 action nouvelle finalisée le 3 mai 2019 et qui est donc égal à ce jour de 3€.

4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Faisant usage de la délégation de pouvoir conférée par la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale Mixte du 30 novembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de la réduction du capital social non motivée par les pertes d'un montant de 136.967.145,25 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,5 € à 0,0005 €, avec subdélégation au Directeur Général afin de pouvoir procéder aux formalités requises. Cette réduction de capital est devenue définitive le 23 mars 2021.

Le 6 mai 2021, le Groupe a contracté un emprunt convertible auprès du fonds d'investissements Rare Earth Global Investments Ltd. L'utilisation de cet emprunt est multiple, financer le développement du Groupe par d'éventuelles acquisitions mais également restructurer la dette financière et commerciale du Groupe.

La mise en place d'un financement d'un montant total maximum de 50 M€, renouvelable deux fois sur demande du Groupe. Ce financement s'opère via l'émission de bons d'émission (les "Bons") donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (les "ORNANE") assorties de bons de souscription d'actions (les "BSA") intégralement réservés à Rare Earth Global Investments Ltd. ("l'Investisseur").

Complémentairement à ce financement, la filiale CMT a procédé à une levée de fonds d'un montant maximal de 300 M MAD, soit un montant approximatif de 30 M€.

4.1 Activité de Production

En 2020, l'activité de l'ensemble du Groupe a été fortement impactée durant le premier semestre, mais n'a pas été durablement arrêtée, seule l'entité AMG Guyane s'est vu dans l'obligation d'être mise à l'arrêt durant quelques semaines entre le mois d'avril et juin 2020. L'activité au Pérou a continué tout au long de l'exercice 2020 malgré des niveaux de production légèrement moins élevés suite à la mise en place des procédures de sécurité sanitaire ralentissant aussi la productivité.

Suite aux améliorations techniques réalisées sur le site de "Dieu Merci" entre juin et septembre 2020, la production a pu reprendre en octobre 2020. Cette reprise production se passe de manière progressive afin de prendre en compte les améliorations techniques apportées sur le site pour arriver à une production nominale de 300 tonnes par jour au cours de premier semestre 2021.

4.2 Activité d'exploration

Guyane :

Suite aux résultats de la compilation de données, l'activité s'est focalisée sur Dieu Merci et Couriège et s'est déroulée autour de la préparation d'une campagne géophysique IP-Mag et de forages RC (circulation inverse). Les travaux de

terrain ont été fortement impactés par la pandémie avec une équipe d'exploration qui a été mise pendant une période en télétravail.

À Dorlin, suite à la campagne de forage de 2019 réalisée par notre partenaire de JV Reunion gold, un renouvellement de PEX et une demande de concession ont été déposés. Les travaux depuis janvier 2020 se sont déroulés ainsi :

- **Dieu Merci et Couriège**

Re-logging des carottes de forages de Dieu Merci – l'objectif de cet exercice était d'analyser les corrélations entre les intervalles minéralisées, les lithologies et les structures

Première campagne de géophysique à Polarisation provoquée (IP-Mag) qui s'est terminée à la fin du 4^{ième} trimestre 2020.

- (i) Interprétation des premiers résultats de la campagne de géophysique sur les concessions de Dieu Merci qui a mis à jour une quinzaine d'anomalies dont la plupart sont à l'intérieur de l'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM)
- (ii) Suite aux premiers résultats de la campagne IP-Mag, préparation et calage de la campagne de forages à circulation inverse (RC) sur l'AOTM de Dieu Merci. Les objectifs sont d'identifier l'enracinement et les extensions des minéralisations afin d'augmenter les ressources d'AMG sur l'opération Dieu Merci
- (iii) Le PER Couriège a fait l'objet d'une étude par le cabinet ANTEA et d'une demande par AMG de transformation du PER en PEX.

- **Dorlin – JV avec Reunion Gold**

- (i) Renouvellement du PEX.

Dépôt d'une demande concession, cette demande s'appuie bien sur la valorisation des ressources NI 43-101 terminée en 2019 mais aussi sur les futures programmes d'exploration et de développements qui permettront de réaliser une première préfaisabilité économique. Préparation d'un "scopy study "

Yaou

- (i) Pour Yaou une étude a été commencée avec l'appui de notre consultant Innovexplo pour valider les ressources aurifères de 1.421.000 onces (44 t) soit 16 MT à 2,8 gr/t et se poursuivra une fois la DOTM obtenue afin de réaliser des forages de validation des ressources actuelles.
- (ii) Dépôt d'une déclaration d'ouverture de travaux miniers (DOTM) afin de procéder à une étude de mise aux normes des ressources de Yaou au standard NI 43-101.

Pérou :

L'activité opérationnelle au Pérou en 2020 s'est focalisée sur plusieurs éléments dont un support technique plus important à l'extraction, au contrôle des teneurs, par la cartographie géologique de l'avancement des galeries et des travaux d'approfondissement de la rampe. Ces travaux se sont réalisés à 95 % dans la veine El Angel puis dans les veines Gianina et El Santo.

La contribution annuelle des ressources en 2020 était de 88 567 tonnes métrique (TMS) avec une largeur moyenne de veine de 2,34 mètres et des teneurs moyennes de 0,11 g/t Au, 85,04 g/t Ag, 4,72 % Pb, 7,20 % Zn et 0,49 % Cu. Le traitement du minerai à l'usine a été de 107 744 TMS avec des teneurs annuelles moyennes en entrée de 0,12 g/t Au, 63,59 g/t Ag, 3,93 % Pb, 5,68 % Zn et 0,39 % Cu.

En ce qui a trait à l'exploration, elle s'est réalisée sur les projets El Santo (Sandra 105), Suyckutambo (Santa Ursula) et sur les secteurs de Tahuacollo, San Miguel et Condorama (préparation de compilations basées sur les informations historiques). Il est important de noter que l'activité d'exploration en 2020 a été limitée et impactée par différents facteurs tels que les contraintes budgétaires dues à la baisse des métaux de bases ainsi que l'obtention des permis communautaires et administratifs dont la délivrance a été fortement impactée par la pandémie mondiale de Covid-19. Fort heureusement les délais de procédure viennent peu à peu à la normale, les différents permis de San Miguel et Sandra 104 nécessaires à l'exploration sont désormais complétés à 90 %.

5 Comité d'audit et de rémunérations

5.1 Comité d'Audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Comité d'audit était composé :

- Monsieur Alex Van Hoeken (Administrateur indépendant répondant aux critères d'indépendance du Code Middledenex) ;
- Monsieur José Maria Aragone (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middledenex).
- Monsieur Miguel de Pombo Espeche (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middledenex).

Le Comité d'audit a pour missions :

- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- D'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes sociaux et consolidés le cas échéant par le commissaire aux comptes ;
- D'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- De vérifier que le Business Plan adopté par le Conseil d'administration soit effectivement mis en œuvre par les dirigeants ;
- De prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- D'examiner les procédures du groupe en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- De manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le Comité d'audit s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice (15/11/2020).

5.2 Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Comité des rémunérations était composé :

- Monsieur Alex Van Hoeken (Administrateur indépendant répondant aux critères d'indépendance du Code Middledenex) ;
- Monsieur José Maria Aragone (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middledenex).
- Monsieur Miguel de Pombo Espeche (Administrateur ne répondant aux critères d'indépendance du Code Middledenex).

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- D'émettre des recommandations sur la politique de rémunération et d'intéressement de la Société ;
- D'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des cadres dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et du groupe, y compris notamment les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- D'examiner la rémunération des cadres dirigeants non-mandataires sociaux, y compris notamment les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature en tenant compte des objectifs de la Société et des performances individuelles et collectives réalisées ;
- D'apprécier l'atteinte des objectifs et sur cette base, effectuer des recommandations quant au montant des bonus collectifs et individuels à attribuer définitivement chaque année ;
- De formuler des recommandations et propositions concernant :
 - i. La rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le Comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché, et

- ii. Les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux ;
- De vérifier que les frais professionnels engagés par les dirigeants sont conformes aux usages et ne dépassent pas les limites fixées par le Conseil d'administration ;
- D'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les membres du conseil, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du Conseil,
- De préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du Comité des rémunérations, et
- De préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil en matière de rémunération.

Le Comité des rémunérations s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice (03/09/2020).

6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Dès le début 2021, les activités au Pérou sont stables et en ligne avec les attentes du Groupe, permettant d'envisager un résultat opérationnel positif. La pandémie de la Covid-19 reste un élément pouvant impacter les opérations et la rentabilité des entités du groupe. Les perspectives de production de la Guyane Française et de son unité de production de "Dieu Merci" sont en ligne avec les attentes du Groupe, l'unité devrait atteindre une production d'or sur l'ensemble de l'année 2021 d'environ 300 kg. En ce qui concerne CMT, les prévisions pour l'exercice 2021 sont proches des performances réalisées en 2020.

Les perspectives envisagées par le Groupe pour l'exercice 2021 sont en résumé les suivantes :

- Une augmentation significative du chiffre d'affaires consolidé par l'intégration de l'activité de CMT sur une base de 12 mois,
- Une augmentation significative du chiffre d'affaires consolidé par l'activité réalisée par l'unité de "Dieu Merci",
- Dans une moindre mesure une augmentation de l'activité d'AMG Pérou.
- Un résultat opérationnel courant positif pour l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe à périmètre constant, c'est-à-dire d'AMG Guyane, AMG Pérou et de CMT,

7 Politique d'investissement

Les investissements matériels du Groupe AMG se sont élevés à 7,1 M€ comparés à 5,0 M€ en 2019.

Ces investissements correspondent principalement aux investissements en matériel d'exploitation et d'amélioration des outils de production, des améliorations techniques ont été apportées à l'ensemble des actifs "usine" du Groupe.

Les investissements financiers se sont élevés à 25,0 M€ en 2020 et concernent principalement l'acquisition de 60,15% du capital, soit 6.015 titres du fonds luxembourgeois OSEAD .

8 Descriptifs des principaux risques et politique du Groupe AMG en matière de gestion de ces risques

8.1 Risques liés à l'activité

8.1.1 Risques liés aux ressources

Les ressources minières d'AMG sont intégrées dans un processus en cours de validation interne conforme au NI 43-101 ou JORC dans un premier temps et dans un deuxième temps seront soumis à un examen des protocoles par une audit externe. Les risques intrinsèques liés aux ressources minérales sont compris et gérés par les équipes techniques plus particulièrement les géologues. Des programmes documentés et transparents sont accessibles pour une gestion adéquate des risques liés à ces ressources minérales.

- Dieu Merci : tailing en conformité avec le JORC (interne et externe)
- Yaou : en cours de validation en NI 43-101
- Dorlin : validé en NI 43-101
- Bon Espoir : en attente de conformité NI 43-101
- El Santo: validé en NI 43-101

En Guyane, il est à noter que l'exploitation de ces sites ne concerne qu'une portion extrêmement limitée de ces ressources totales, il s'agit principalement des tailing de Dieu Merci. Le Groupe AMG ne procédant qu'à l'exploitation de bassins dont les rejets par nature sont considérés classés comme réserve, soit des bassins accessibles dont la profondeur est limitée à environ à 20 mètres.

Désormais, les études et les valorisations initiées ou poursuivies par AMG depuis 2017 (BGPP), en propre ou en partenariat, visent à valoriser l'ensemble des ressources y compris celles contenues dans la saprolite et en "bedrock" (roche).

- Géophysique à Dieu Merci est terminée et Couriège en cours
- Caractérisation du minerai à Couriège
- Forage à venir à Dieu Merci et Couriège

De plus, sur les sites de Dieu Merci et de Yaou les bassins de rejets constitués par le minerai déjà traité sont considérés comme une **Réserve**.

D'autre part, la population d'illégaux actifs dans l'orpaillage tout aussi illégal pourrait avoir des conséquences sur l'appauvrissement des ressources du Groupe, mais également augmenter le coût environnemental.

Au Pérou, la valorisation en 2020 de la mine El Santo s'est réalisé principalement par travaux minier sous-terrain (rainurage), les structures minéralisées sont subvertical et relativement continue ce qui en limite le risque malgré des épaisseurs relativement faibles. À partir de 200 m ces veines deviennent plus variables en épaisseur avec des zones de transition rocheuse (grès) plus fragile. Vers 350 m de profondeur, des calcaires ont été identifiés et la puissance des zones minéralisées devient plus importante ce qui réduit les risques malgré la profondeur atteinte.

Au Maroc, la valorisation des différents dépôts minéralisés au cours de l'année 2020 par des travaux miniers a été réduit en termes de métrage.

En effet :

- Filon Ighrem Aousser : la reconnaissance du niveau aval (-800 mètres / surface, 15ème recette) se poursuit vers l'Ouest en direction du nouveau puits. Le métrage réalisé en 2020 est de 180 mètres à fin novembre et le taux de minéralisation du filon est de 90%.
- Filon Sidi Ahmed : la reconnaissance du niveau aval (-550 mètres / surface, 11ème recette) a été réalisée sur le filon principal et le filon toit. Le métrage réalisé en 2020 est de 230 mètres sur les deux structures et le taux de minéralisation est de 85%. Actuellement, la galerie au filon évolue au niveau du filon principal et vers l'Ouest.
- Filon Signal : la reconnaissance du niveau aval (-800m / surface, 15ème recette) est terminée au niveau du C2 nord. La galerie au filon a rencontré une minéralisation à une teneur supérieure par rapport à celle donnée par les sondages fond et le métrage réalisé est de 190 mètres. Le taux de minéralisation est de 75%.
- Filon Iguer Oujna : la reconnaissance de la Structure toit est terminée au niveau situé à 160 mètres / surface. Le métrage réalisé est de 110 mètres et le taux de minéralisation de 60%.
- Filon Aurifère W1 Nord : la reconnaissance au filon se poursuit au niveau 1 140, le métrage réalisé est de 118 mètres. La teneur moyenne du traçage est de l'ordre de 3 g/t Au. Les travaux de reconnaissance sont à l'arrêt depuis la fin du mois de mars à cause de la pandémie du Covid-19.

Le risque portant sur la reconduction des titres miniers est étroitement suivi par le Groupe, ce dernier se fait fort de produire les rapports nécessaires au maintien des titres.

8.1.2 Risques fournisseurs

Dans le cadre de ses activités d'extraction, le Groupe AMG a recours à divers fournisseurs :

- Fournisseurs de machines de production et de matériel minier ;
- Fournisseurs de consommables (gasoil et produits pétroliers, acier, nourriture, pièces détachées, etc.) ;
- Fournisseurs de transport ou de moyens de transport (hélicoptère, transport fluvial, transport routier, etc.).

Le Groupe AMG travaille en Guyane Française avec l'entreprise TOTAL (dont l'agent mandataire est la société Bamyrag Pétrole). L'importance de ce fournisseur et l'existence d'une concurrence sur ce marché protègent le Groupe AMG de

toute pénurie. Par ailleurs, il est important de noter que le prix des produits pétroliers est fixé par le Préfet de Guyane tous les mois.

Cette dépendance vis-à-vis des produits pétroliers représente néanmoins deux risques pour le Groupe AMG :

- Un risque en termes de prix. En effet, les variations de prix du baril de pétrole ont un impact direct sur le coût de production ;
- Un risque d'approvisionnement en cas de grève ou de blocus du port pétrolier. Toutefois, lorsque cela a été le cas, le fournisseur a été en mesure d'approvisionner le Groupe AMG en carburant, ce dernier ne subissant donc aucune conséquence de ce mouvement social. Pour limiter ce risque, le Groupe AMG est en mesure de stocker de manière préventive, sur ses sites miniers ou sur des bases logistiques intermédiaires, les quantités de carburant qui lui permettraient de faire face à une rupture d'approvisionnement d'une durée 30 jours.

Les autres fournisseurs du Groupe AMG n'ont qu'un poids plus restreint dans l'activité et sont substituables en cas de défaillance, de hausse significative des prix de leurs prestations ou de détérioration des conditions d'achat. Le Groupe AMG estime par conséquent qu'il n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis de ces derniers fournisseurs.

Le Groupe étudie différents scénarios pour une électrification partielle de l'usine de Dieu Merci afin de réduire son exposition au risque.

Au Pérou, le fournisseur d'énergie électrique (ELECTRO SUR ESTE S.A.A.) est un des principaux fournisseurs de l'entité, il fournit la majeure partie de l'énergie nécessaire à l'unité de production. Les hydrocarbures sont eux achetés auprès de LUBRICACIÓN Y TECNOLOGÍA S.A.C. Le Pérou propose un vaste choix d'opérateurs et de fournisseurs permettant à la société de réduire son exposition au risque d'approvisionnement. Complémentairement, le Pérou est un pays possédant un secteur minier très développé ce qui a comme conséquence d'avoir développé toute la chaîne d'approvisionnement et une offre large et compétitive.

Au Maroc, la situation est très proche de celle décrite pour le Pérou, la mine de Tighza se trouve à proximité de villes et est très facilement accessible. Le tissu économique créé autour du secteur minier est également important ce qui a permis de développer une chaîne d'approvisionnement de qualité, large et compétitive.

8.1.3 Risques liés à la concurrence

Un certain nombre d'entreprises, dont certaines disposent de ressources financières et techniques plus importantes que celles du Groupe AMG sont en concurrence en ce qui concerne l'acquisition et la mise en valeur de sites miniers. Ceci pourrait limiter le Groupe AMG dans sa capacité et sa volonté de devenir un acteur de taille internationale par l'acquisition de nouveaux sites miniers.

En Guyane Française, les sociétés suivantes sont notamment présentes, sur l'exploration et/ou l'exploitation : lamgold, Newmont, Nordgold via sa filiale Compagnie Minière Montagne d'Or (ex-Sotrapmag), Compagnie Minière Boulanger, Compagnie Minière Espérance, Société des Mines de Saint-Élie (SMSE).

Au Pérou, le pays est extrêmement orienté sur l'économie minière, le pays compte plusieurs dizaines de Groupe miniers implantés de taille variable. Le Groupe possède un accord commercial avec Glencore S.A.C. dit "off-take" qui s'engage à acheter 100% de la production. Cette concentration d'activité auprès d'un acteur du secteur n'aggrave pas le risque, le marché est suffisamment dynamique pour identifier le cas échéant un autre acteur.

Au Maroc, la situation est différente, CMT est le leader marocain de l'extraction Plomb argentifère. Sa taille importante au regard du secteur en fait un acteur incontournable, la reconduction des titres et les demandes de concessions sont à ce titre moins susceptibles d'être remises en concurrence. D'autre part la politique économique marocaine fait la promotion du développement du secteur minier.

8.1.4 Risques clients

Le Groupe ne s'adresse jamais au consommateur final d'or, l'ensemble de sa production étant vendu, sous forme de lingots d'or brut aux sociétés d'affinage au cours du marché.

En raison de la structure de son marché mondial, l'or est une marchandise commercialisable partout, tout le temps et sous des formes très différentes. En conséquence, le Groupe AMG estime le risque d'écoulement de sa production très faible.

Aujourd'hui, le Groupe AMG fonctionne avec une seule société d'affinage, la société SAAMP présente à Cayenne, ses volumes de production ne justifiant pas aujourd'hui la diversification auprès d'un second intervenant. Le risque induit par cette situation monoclient est très limité. Le seul risque auquel le Groupe AMG pourrait être exposé concerne les

conditions commerciales accordées (dégradation éventuelle des conditions et modalités d'affinage et de vente) et les surcoûts potentiels en termes de coûts de transport et d'assurance qui pourraient survenir en cas de recours à un affineur alternatif non présent en Guyane française.

Toutefois, Le Groupe AMG considère que ce risque n'est pas de nature à remettre en cause ses activités et sa situation financière.

Au Pérou, l'entité cède l'intégralité de sa production à Glencore S.A.C., le marché est actif et permet de trouver d'autres acteurs si nécessaire.

Au Maroc, l'entité cède l'intégralité de sa production à Glencore S.A.C., le marché est actif et permet de trouver d'autres acteurs si nécessaire.

8.1.5 Risques liés aux conditions d'exploitation

Le site d'exploitation aurifère du Groupe AMG se trouve au cœur de la forêt amazonienne guyanaise. Les hommes et les usines sont donc confrontés à un environnement inhospitalier. Plusieurs risques découlent directement de cette localisation.

En raison de l'isolement des sites miniers, la logistique et la gestion des transports et des ressources deviennent essentielles et stratégiques. Une défaillance dans la logistique, le système de production ou l'approvisionnement pourrait ainsi ralentir la production pendant plusieurs jours. Pour pallier toute éventuelle défaillance, le Groupe AMG a mis en place un système d'approvisionnement et de stockage stratégique sur chacun de ses sites.

Sur l'ensemble des sites, il faut également prendre en compte un risque de vol ou d'attaque. Pour se prémunir contre ce risque, le Groupe AMG a recours à un service de sécurité compétent, internalisé ou externalisé selon les sites.

Il existe également un risque d'occupation de la mine ou de ses environs par des orpailleurs illégaux. Dans ce type de conflit, le risque ne réside pas dans le pillage des ressources de la mine, mais plutôt dans la difficulté à mettre en place un outil industriel d'exploitation aurifère sur un site occupé. La proximité de la gendarmerie, dont l'appui est immédiat dans de telles situations, est un facteur supplémentaire de sécurité. Le Groupe AMG a entrepris de clôturer ses bases de vie sur les sites se trouvant à proximité de zones connues d'orpaillage illégal.

Enfin, les conditions météorologiques peuvent également influencer sur la bonne marche de l'extraction du minerai. En effet, une pluviométrie plus élevée que la normale peut avoir des conséquences sur la quantité de minerai extraite, car cela peut notamment entraver la progression du matériel roulant.

Complémentairement, le risque d'exploitation au Pérou porte sur la bonne entente entre le Groupe et les communautés. L'emplacement de la mine se situe en haute altitude ce qui peut également avoir des conséquences sur les employés et sur l'accessibilité de la mine.

Au Maroc, la configuration de l'exploitation est autre, en effet, CMT extrait les métaux à une profondeur contenue entre 800 et 900 m de profondeur, les risques d'effondrement et de circulation de l'air sont présents, les équipes de CMT possèdent une science du terrain et des roches permettant de réduire ce risque à un niveau minimal.

Le Groupe met tout en place pour garantir à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail visant également à réduire tout accident qu'il soit humain ou écologique.

8.1.6 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le Groupe est conscient des possibles répercussions du changement climatique sur sa valeur et donc pour ses actionnaires. Les bouleversements liés aux changements climatiques, nous contraignent à intégrer dans nos opérations des programmes comme notamment celui de l'économie d'énergie en vue de réduire notre dépendance à l'égard des hydrocarbures et d'optimiser nos coûts de production, ce qui à terme nous permet de garantir la continuité du modèle financier d'AMG.-

Ces changements climatiques peuvent être causés par le processus dynamique naturel de la Terre, des forces externes telles que des variations d'intensité dans la lumière du soleil et plus récemment, par les activités humaines. Ces changements se traduisent par :

- ◆ un réchauffement de l'atmosphère (augmentation de la température moyenne mondiale)
- ◆ des précipitations intenses plus fréquentes ou des périodes de sécheresse plus longues
- ◆ des tempêtes /cyclones plus intenses et fréquents
- ◆ la fonte des calottes glaciaires et des glaciers
- ◆ un réchauffement et une acidification des océans

Le Groupe a aussi notamment sur notre opération en Guyane française pris en compte l'évolution climatique, en augmentant la taille des digues et des bassins de rétention, afin de faire face et d'anticiper un des effets du changement climatique - l'augmentation de la pluviométrie - qui génère des volumes d'eaux plus importants à contrôler tout en préservant les infrastructures et l'environnement.

Les périodes de sécheresse et de pluies abondantes s'ajoutant aux phénomènes de tempêtes et cyclones peuvent avoir des impacts financiers liés aux difficultés d'approvisionnements et d'accès à des sites isolés, plus précisément des risques sur les voies navigables, les axes routiers (pistes), les transports aériens. Ces risques sont pris en comptes par les différents départements du Groupe (Logistique, Environnement/réhabilitation, etc...) qui ont mis en place des programmes de prévention.

Les sites miniers du Groupe sont situés en site isolé pour lesquels l'électrification est le principal axe d'évolution permettant de réduire l'impact carbone et l'utilisation des énergies fossiles.

Le Groupe ayant parfaitement intégré l'impérieuse nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), a demandé à la Société Amarenco Group (spécialisée dans l'approvisionnement d'énergie renouvelable dans les Outre-mer) une étude d'une centrale solaire de 2 Mégawatt sur notre site de "Dieu Merci".

De même, la tenue des réunions par visio conférence et la limitation des déplacements des équipes d'AMG contribuent également à réduire l'impact carbone par la limitation des voyages.

Le Groupe dispose également de programmes de réhabilitations par plantation d'espèces végétales indigènes selon un cahier des charges précis. En Guyane par exemple, une serre de 30.000 plants a été mise en place afin de permettre la reforestation tout en limitant les coûts externes et en réduisant les transports. Toujours en Guyane française, l'équipe sur site fait la promotion d'approvisionnement alimentaire (fruits, légumes) en local, permettant également de réduire l'impact carbone que représente le transport permettant l'approvisionnement d'un site isolé (120 km de Cayenne).

8.1.7 Risques liés au recours de financement par défiscalisation par la Société

À l'instar de nombreux opérateurs économiques en Guyane, le Groupe AMG a participé à des opérations de défiscalisation depuis 2001, dans le cadre des dispositions de l'article 199 undecies B du CGI.

Ces opérations concernent des investissements en matériels d'exploitation (camions, broyeurs, pelles...). Elles sont réalisées via des structures ad hoc créées afin de permettre ces opérations de défiscalisation et n'ont aucun lien avec les dirigeants ou mandataires sociaux.

Aux termes des documents contractuels existants entre les SNC d'investisseurs et le Groupe AMG, si ces opérations de défiscalisation venaient à être remises en cause pour non-respect par l'une des sociétés du Groupe AMG des dispositions fiscales applicables, ceci au cours des cinq années suivant la conclusion de ces opérations, la société concernée pourrait alors voir sa responsabilité contractuelle engagée. La Société estime que ce risque est peu important.

Par ailleurs, en cas d'investissements significatifs, supérieurs à 1 million d'euros par société, et de demande d'accord préalable à leur mise en œuvre, ces dispositions fiscales avantageuses restent dépendantes du respect de la réglementation applicable, en particulier sur l'utilisation des équipements miniers financés au travers de ces dispositifs (permis d'exploiter, autorisations ICPE, notamment).

8.2 Risques liés à l'organisation du Groupe AMG

8.2.1 Risques humains

L'activité d'extraction et de production se déroule, pour les personnels des mines, dans des conditions de travail et d'isolement difficiles.

Le caractère attractif des rémunérations compense, pour des personnes souvent originaires de pays dont le niveau de vie est très inférieur à celui de la Guyane Française, la pénibilité du travail. Il est en effet important de noter qu'une partie significative des effectifs opérationnels est issue des pays voisins de la Guyane Française, ces frontaliers étant attirés par le niveau des rémunérations proposées ainsi que par le système de protection sociale. Cependant, une certaine incertitude règne sur la fiabilité de la qualité de ces recrutements qui de plus sont soumis à certaines contraintes administratives.

Toutefois depuis plusieurs années le Groupe AMG investit dans la formation par alternance afin de mieux préparer cette main-d'œuvre et de la fidéliser, et participe activement à un groupe de réflexion pour la mise en place d'une filière de formation spécifique mine en Guyane.

Par ailleurs, au niveau des postes plus qualifiés (ingénieurs des mines, géologues, techniciens de laboratoire), les profils sont relativement limités en nombre et les conditions d'exploitation et de vie que proposent des activités telles que celles exercées par le Groupe AMG rendent parfois difficile le recrutement de ces salariés.

Dans la perspective de détecter des ressources, une politique d'emplois de stagiaires régulièrement est en place.

Au Pérou et au Maroc, le secteur minier est important, les conditions salariales sont celles accordées généralement dans le secteur et auprès des entreprises concurrentes.

8.2.2 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

Le Groupe AMG est géré conjointement par une équipe dirigeante et a mis en place un système de management dans lequel le pouvoir et les responsabilités ne sont pas centralisés entre les mains d'un seul manager clef. C'est pourquoi le départ de l'un ou l'autre des managers actuels ne remettrait pas en cause définitivement le modèle de fonctionnement de la Société, même si le secteur minier souffre aujourd'hui d'un certain effet rareté en termes de compétences humaines.

Le Groupe AMG a considérablement réduit ce risque par l'intégration de la société AMG Pérou et CMT, en effet, les sociétés agissent désormais sous étroite collaboration et se partagent les consultants et curriculum vitae permettant d'élargir les sources d'approvisionnement de personnel présentant les compétences requises.

8.2.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration des comptes et données financières repose sur un modèle de décentralisation des départements comptables, chaque site de production possède son département "finance" qui regroupe la comptabilité mais également le contrôle de gestion. Les informations opérationnelles, collectées sur site, sont transmises au département finance chaque mois, un rapport financier et opérationnel est rédigé chaque mois à l'attention du Conseil d'administration. Le contrôle de gestion s'assure de la qualité des informations opérationnelles, le département comptable effectue les vérifications sur l'ensemble des pièces comptables qui lui parviennent afin de s'assurer de la réalité des transactions et de l'exhaustivité des données comptables.

Lorsque la production des comptes nécessite des compétences particulières (actuaire, spécialiste en IFRS, juriste) le Groupe fait appel à des consultants externe, les entités ayant des impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe sont auditées. Les rapports d'audit et éventuelles recommandations sont présentés par les commissaires du Groupe au comité d'audit.

Le comité d'audit donne ensuite un avis sur les comptes présentés au conseil d'administration avant la publication des comptes.

8.3 Risques de marché

8.3.1 Risques liés à la fluctuation du cours de l'or et des métaux non ferreux

En tant que producteur d'or, AMG commercialise l'or extrait de ses sites sous forme de lingots bruts à un affineur client final du Groupe AMG.

Le prix de vente de la production d'AMG est déterminé par le cours de l'or en vigueur sur les marchés mondiaux. L'or étant une matière première cotée au niveau mondial sur toutes les grandes places financières, il est impossible pour le Groupe AMG, comme pour n'importe quel autre acteur du secteur, d'en maîtriser le prix. En l'occurrence, l'année 2020 a été marquée par une forte hausse des cours de l'or.

Le cours de l'once d'or s'établissait à 1.366,91 €/oz le 2 janvier 2020 et clôturait l'année à 1.535,19 €/oz le 30 décembre 2020.

De nombreux paramètres peuvent faire évoluer le cours de négociation de l'or, cette matière première présentant cependant toujours des acheteurs (les États au titre de leurs réserves, acteurs industriels ou investisseurs financiers).

En 2020, les cours des métaux non ferreux (Zinc, Plomb) ont connu des niveaux relativement bas, et ce dans la lignée de la chute des prix amorcée durant le second semestre 2018.

Cependant, CMT produisant également de l'argent, il est nécessaire de rappeler que l'argent a tout comme l'or eu un cours très élevé tout au long de l'année 2020, l'once d'argent a débuté 2020 en janvier à 18,13 USD/once pour clôturer l'année 2020 à 25,66 USD/once. L'once d'argent a connu une forte augmentation de son cours à partir de juillet 2020.

Afin de limiter le risque lié à la fluctuation des cours des métaux précieux, AMG analyse la possibilité de couvrir en tout ou en partie sa production.

8.3.2 Risques de taux d'intérêt

Le Groupe AMG estime que son exposition au risque de taux d'intérêt est très faible en ce qui concerne les passifs affichés à son bilan, la majeure partie de son endettement étant envers des parties liées.

La trésorerie du Groupe AMG est placée le cas échéant en compte à terme dont les taux sont fixés contractuellement. De plus, les taux d'intérêt étant actuellement extrêmement bas, la variation de ces taux n'aurait qu'un impact très limité sur les niveaux de rémunération de la trésorerie affichés par le Groupe AMG.

8.3.3 Risques de taux de change

Les activités du Groupe AMG sont réalisées au travers de sociétés basées sur des territoires dont le risque pays est jugé faible. Le Pérou, la France et le Maroc disposent de bonnes notations par les agences S&P ou encore Moody's. Ainsi, à l'exception de certains matériels (boulets et marteaux notamment) pour lesquels le Groupe AMG fait éventuellement appel à des fournisseurs brésiliens, et de prestataires canadiens réalisant des opérations de forage l'ensemble des éléments comptabilisés dans les comptes du Groupe AMG est libellé en euros ou en us dollar, et à ce titre, le risque de change est considéré significatif par la Société. Concernant le risque de taux de change, le risque étant identifié le Groupe a mis en place une couverture naturelle AMG Pérou ayant une monnaie fonctionnelle en USD et AMG Guyane une monnaie fonctionnelle en EUR. Le Groupe n'a pas d'engagement significatif en USD auprès de fournisseurs.

Il convient toutefois de préciser que les modalités de vente de la production d'or par AMG impliquent de faire référence au cours de l'or au niveau mondial, soit à un cours exprimé en dollars américains. Ainsi, même si AMG facture l'affineur en euros, le prix de vente de la production est dans un premier temps exprimé en dollars l'once (\$ / oz), puis converti en euros au titre de la facturation. En conséquence, le niveau de chiffre d'affaires affiché par AMG, et donc le niveau de ses résultats, dépend non seulement du cours de l'or exprimé en dollar l'once, mais également de la parité euro / dollar au moment de la vente même de la production.

8.3.4 Risques sur actions

Au 31 décembre 2020, AMG ne détient qu'indirectement au travers de CMT 944.352 de ses propres actions, celles-ci ont été enregistrées à la valeur de marché au 31 décembre 2020.

8.4 Risques de liquidité

La trésorerie du Groupe AMG s'élève à 14,3 M€ au 31 décembre 2020 et assure son financement par le support financier de son actionnaire de référence. Complémentairement, le Groupe a conclu le 6 mai 2021 un contrat d'emprunt convertible lui permettant de faire face à l'ensemble de ses besoins de trésorerie (Note 4 ci-dessus). Le Groupe continue ses recherches de financement sous forme de dette.

8.5 Risques liés à la réglementation applicable et à son évolution

Ce paragraphe a pour objet de décrire les risques généraux en matière réglementaire encourus par AMG. Ce type de risque est quasiment immesurable. Toutefois, il est à noter que les sites et les installations minières du Groupe AMG font régulièrement l'objet de visites par les autorités compétentes afin de vérifier que le Groupe AMG se conforme bien aux lois et règlements en vigueur. Le processus de normalisation de ses installations est un processus continu, chaque nouvelle installation et/ou modification étant susceptible d'entraîner de nouvelles normalisations.

8.5.1 Risques liés à l'obtention des titres miniers d'exploitation

Les titres miniers sont octroyés par l'État et confèrent, à leur titulaire, le droit exclusif d'exploration ou d'exploitation indivisible sur les substances et les surfaces mentionnées dans la décision d'octroi.

À l'expiration des différents titres miniers que détient le Groupe AMG, une procédure de renouvellement est systématiquement mise en œuvre de façon à bénéficier des mêmes conditions d'exploitation. Il est à noter que lors de renouvellement de permis, le permis expiré continu à courir durant la période d'instruction de son renouvellement.

L'obtention de permis miniers représente "un point critique" pour le Groupe AMG comme pour toutes les entreprises dont l'activité est axée sur l'exploitation des sous-sols. L'Administration disposant d'un pouvoir discrétionnaire pour délivrer les titres miniers, si le Groupe AMG venait à ne plus répondre à la réglementation minière, ses relations avec l'Administration française pourraient se détériorer et avoir un impact négatif sur les autorisations nécessaires au Groupe AMG pour maintenir son exploitation dans les mêmes conditions. Par conséquent, le Groupe AMG met tout en œuvre pour être en permanence en conformité avec la réglementation minière, assurer ses engagements de dépenses sur les permis de recherche et exploiter les Permis Exclusifs d'Exploitation et les concessions dont il dispose à ce jour.

De plus, le processus d'obtention de titres miniers étant relativement long, si l'étude du dossier par l'Administration devait nécessiter des délais supplémentaires, cela pourrait être préjudiciable pour les activités du Groupe AMG.

L'ensemble des titres miniers du Groupe AMG et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :

Titulaire	Nom	Titre minier	Substances	Identifiant	Capacité de l'usine	Surface (Km ²)	Date d'échéance	Statut
AMG	Courliège	Permis Exclusif de Recherches	Au, Cu, Pb, Zn, Métaux précieux et Pierres précieuses et Substances connexes	11/2010	n.a	14	03/07/2020	Demande de transformation en Permis d'Exploitation déposé le 22 juin 2020 en cours d'instruction
AMG	Dieu Merci	Concession	Au	04/80	300 t / j	Initialement 102,4 km ² ramené à 83 km ² dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 8 août 2016 en cours d'instruction
AMG	La Victoire	Concession	Au	03/80	n.a	21,6	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
AMG	Renaissance	Concession	Au	02/80	n.a	Initialement 12,5 km ² ramené à 8,1 km ² dans la demande de renouvellement	31/12/2018	Demande de renouvellement de concession pour 25 ans déposée le 2 décembre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Concession	Au, Substances connexes, Ag, Pt, Métaux de la mine du Pt, Cu, Ce, Sc, Autres éléments de terres rares, Zn, Pb, Chr, Ni, Bi, Te, Diamant	2016-0014-MI	n.a	122,275	n.a	Demande initiale de concession pour une durée de 15 ans déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
ARMINA	Bon Espoir	Permis Exclusif de Recherches	Au et Substances connexes	21/2001	n.a	122,275	31/10/2016	Demande de Permis d'Exploitation déposée le 28 octobre 2016 en cours d'instruction
SMYD	Dorlin	Permis d'Exploitation	Au	12/2010	n.a	84	31/07/2020	PEX renouvelé le 30 juillet 2020 jusqu'au 31 juillet 2020
SMYD	Dorlin	Demande de concession	Au	2020 386 EARM2 YLR	n.a	Initialement 84 km ² ramené à 83,67 km ²	n.a	Demande de transformation du PEX en concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 2 juin 2020 en cours d'instruction
SMYD	Yaou	Permis d'Exploitation	Au	19/2009	n.a	52	11/11/2014	Demande d'octroi de concession pour une durée de 25 ans réceptionnée par la DGALN le 25 novembre 2019, en cours d'instruction

Sources internes

Par ailleurs, préalablement à toute exploitation, une demande d'ouverture de travaux est à réaliser, précisant notamment les caractéristiques principales des travaux prévus avec documents, plans et coupes nécessaires et, lorsqu'il y a lieu, leur décomposition en tranches. L'usine de "Dieu Merci" en Guyane fait également l'objet d'une autorisation ICPE. Tout délai d'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation pourrait être préjudiciable au Groupe AMG. Le Groupe AMG s'est efforcé de mettre aux normes l'ensemble de ses installations améliorant considérablement ses relations avec les administrations compétentes.

À ce jour AMG bénéficie pour le site de l'usine de "Dieu Merci" d'une Autorisation ICPE et d'une Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers.

L'ensemble des titres miniers d'AMG Pérou et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :

Titulaire	Nom	Substances	Capacité de l'usine	Surface (Km ²)	Situation actuelle	Concessions	Concessions	Concessions
AMG Pérou	El Santo	Zn, Pb, (Ag, Au), Cu	300 t / j	3,15	Exploitation	2	1	1
AMG Pérou	Suycktambo	Ag, Au	n.a	33,08	Exploitation	15	n.a	1
AMG Pérou	San Miguel	Ag, Au	n.a	47,16	Exploration	7	1	n.a
AMG Pérou	Condorama	Ag, Au, Cu	n.a	85,26	Exploration	18	n.a	n.a

Sources internes

L'ensemble des titres miniers d'AMG Maroc et leurs échéances sont résumés dans le tableau ci-après :

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Surface en km2	Institution	Échéance	Suivi	Demande en cours
TIGHZA									
CMT	Tighza	Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353207	16	01-11-19	01-11-29		
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353206	48	01-11-19	02-11-29		
CMT		Licence d'exploitation	Pb/Zn/Ag	LE 353205	32	01-11-19	02-11-29		
CMT		Permis d'exploitation	Pb/Zn/Ag	PE 2506	16	18-03-88	17-03-16	En attente de décision du ministère	Demande d'attribution en priorité
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 85	16	05-01-53	05-01-28	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 86	16	05/01/ 1953	05-01-28		
CMT		Concession	Pb/Zn/Ag	C 87	16	05-01-53	05-01-28		
CMT	Concession	Pb/Zn/Ag	C 88	16	05-01-53	05-01-28			
MIDELT									
MINREX	Tatiwine	Permis d'exploitation	Pb	PE 193405	16	20-07-12	19-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en licence d'exploitation
MINREX	Enjil	Permis d'exploitation	Pb	PE 193259	16	17-03-08	16-03-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en licence d'exploitation
MINREX	Tablalacht (extension ouest)	Permis d'exploitation	Pb	PE 193290	16	18-04-09	17-04-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Demande de permis de recherche
MINREX	Filon George	Permis d'exploitation	Pb	PE 193282	39,8	17-06-02	17-06-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en licence d'exploitation
MINREX	Tablalacht	Permis d'exploitation	Pb	PE 193388		15-07-13	14-07-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	
CMT	Tablalacht (Midelt)	Permis d'exploitation	Pb	PE 193417		17-10-14	16-10-18	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	
CMT	El Hassir	Permis d'exploitation	Pb	PE 193408		01-02-14	31-01-18	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	

Titulaire	Nom	Titre minier	Substance	Identifiant	Surface en km2	Institution	Échéance	Suivi	Demande en cours
TABAROUCHT									
CMT	Tabaroucht	Licence d'exploitation	Cu	LE 353203	32	01-11-19	02-11-29		Licence d'exploitation demandée est accordées par le Wali de Beni-Mellal.
TIZIN TEST									
CMT	Tizi n'Test	Permis d'exploitation	Au	PE 183298	48	17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis d'exploitation	Au	PE 183299		17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis d'exploitation	Au	PE 183300		17-07-01	15-07-16	traitement du dossier par l'administration des mines	Transformation en Licence d'exploitation
S/ BOUOTHMANE									
CMT	S/ Bou Othmane	Concession	Pb	C 118	16	15-10-54	15-04-29	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
TOUISSIT									
CMT	Touissit	Concession	Pb	C 77	16	26-01-53	26-01-28	Demande de licence d'exploitation sera déposée un an avant échéance selon la loi 33-13	
CMT		Concession	Pb	C 78	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 79	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 80	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 81	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 82	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 83	16	26-01-53	26-01-28		
CMT		Concession	Pb	C 84	16	26-01-53	26-01-28		
TOUNDOUT									
CMT	Toundout	Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339130	32	12-10-13	11-10-17	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation
CMT		Permis de recherche	Zn (Pb, Ag)	PR 2339131		12-10-13	11-10-17		
TOUNFITE									
CMT	Tounfite	Permis d'exploitation	Cu	PE 193288	16	18-09-08	17-09-16	traitement du dossier par l'administration des mines (phase enquête)	Transformation en Licence d'exploitation

8.5.2 Risques spécifiques liés à l'environnement

En Guyane Française, au titre de ses activités minières, le Groupe AMG est tenu de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement principalement dictée par le Code Minier et le Code de l'Environnement et placée sous le contrôle de la Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane (DGTM, ex-DEAL) et de l'Office National des Forêts – ONF. Les réglementations péruviennes et marocaines sont de même ordre et font l'objet des mêmes attentions en ce qui concerne le respect de l'environnement.

Le Code Minier ainsi qu'un certain nombre de décrets spécifiques mettent en avant de grands principes réglementaires conduisant les exploitants à limiter au maximum la déforestation nécessaire à leurs activités et à réhabiliter les lieux après exploitation d'un site – évacuation de toutes les installations fixes et des matériels liés à l'exploration et l'exploitation, remblaiement des zones affouillées, réhabilitation des zones forestières, etc. En effet, l'exploitation minière implique une incidence sur le milieu naturel en raison, entre autres, de la déforestation opérée sur les sites concernés et sur les réseaux d'accès à ces sites. Ainsi, il existe un impact sur la faune et la flore qu'il convient toutefois de relativiser au regard des surfaces mises en jeu par rapport à la taille globale de la forêt guyanaise.

Lors de la fermeture définitive de chacun des sites d'exploitation, tous les aménagements divers sont détruits et évacués, les surfaces exploitées étant progressivement revégétalisées. Afin de couvrir le coût lié à l'exploitation et à la fermeture d'un site de production aurifère, l'exploitant est tenu de présenter des garanties financières suffisantes. Ces garanties doivent couvrir les frais de contrôle environnementaux à effectuer durant l'ensemble de la période d'exploitation du site et les frais liés à la fermeture du site – remise en état des lieux et replantation). Cette

réhabilitation environnementale a un coût estimé qui est provisionné au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation d'une zone par AMG. Si ces coûts n'étaient pas provisionnés, cela pourrait avoir un impact négatif pour AMG, tant sur sa situation financière que sur ses relations avec les autorités administratives françaises quant au respect de la réglementation minière.

En marge de ces aspects liés aux conséquences directes de la déforestation, les principales incidences environnementales, pendant la vie sur les sites miniers, résident dans l'évacuation des déchets domestiques et mécaniques (stockage des carburants avec aires de rétention et des huiles de vidange usagées pour éviter tout risque d'impact sur l'environnement, évacuation périodique vers des centres agréés pour traitements).

Au regard de la taille des installations et de l'isolement des sites, il est important de préciser que les conséquences sur l'air (rejets atmosphériques résultant de la consommation de gazole ou d'essence), les impacts liés aux bruits des machines et les impacts sur les paysages et l'agriculture locale sont relativement modérés et ont fait l'objet de mesures par l'Apave.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement implique notamment une gestion optimale des eaux utilisées dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation des sites miniers. Ainsi, AMG s'attache à faire usage des ressources en eau disponibles de manière raisonnée dans le cadre de ses activités. Sur l'ensemble de ses sites, le Groupe AMG utilise des circuits d'eau fermés.

8.5.3 Risque relatif à la question archéologique

En Guyane Française, le site minier de Yaou est situé sur un site du type « montagne couronnée », endroit présentant en son sommet des vestiges de fortifications ou de fossés, c'est-à-dire un site archéologique amérindien potentiel (des éléments découverts sur place signalent la présence de villages fortifiés fréquentés sur de longues périodes). Ce type de site a été mis en avant pour la première fois lors d'un inventaire archéologique relatif à la Guyane, inventaire réalisé en 1952.

Aujourd'hui, sur la base de la réglementation en vigueur, la mise en exploitation du site de Yaou par AMG implique la réalisation préalable de recherches archéologiques sur le site. En vertu de ses titres miniers sur ce site AMG devrait s'acquitter d'une taxe équivalente à 37 cts d'euros par m² concerné au titre des fouilles préventives à réaliser sur place.

Considérant la spécificité de la situation, des discussions ont été engagées par la Société, notamment afin de limiter l'impact financier à supporter dans le cadre de la réalisation de cette étude archéologique préalable à la mise en exploitation.

Aucune décision n'a pour le moment été prise concernant un éventuel ajustement du montant de la taxe à acquitter par AMG au titre de ces fouilles préliminaires ; étant rappelé que cette décision, s'agissant d'une disposition fiscale, reste du seul ressort du Préfet de région. Des fouilles préliminaires ont toutefois été engagées début novembre 2006, sans qu'un accord précis ait été trouvé sur ce point.

Au-delà du risque relatif au paiement de cette redevance, il convient de signaler que la Société a bénéficié en 2005 et 2006 de levées partielles des contraintes archéologiques en raison de son installation sur le site en vue de sa mise en exploitation. Ainsi, les surfaces correspondantes à l'Autorisation d'Exploitation (AEX) reçue par AMG ainsi que les surfaces couvertes par le permis de construire (installations techniques et opérationnelles sur le site) ont été libérées de toute contrainte archéologique. Ces levées partielles ont été accordées après une phase de prospection archéologique réalisée en 2005, ces recherches n'ayant pas révélé de sites importants sur les surfaces concernées, démontrant ainsi le caractère très localisé de ce type de site archéologique.

La Société estime toutefois que le risque global lié à ces contraintes archéologiques n'est pas de nature à remettre en cause la mise en exploitation du site de Yaou sur la base du PEX. Il est en outre très peu probable que les éventuelles restrictions pouvant survenir concernent l'intégralité des surfaces couvertes par le permis d'exploitation dont dispose la Société sur le site de Yaou. Ceci aurait effectivement un impact marginal sur son niveau d'activité, la Société pouvant alors privilégier d'autres zones en termes d'exploitation.

Il est en outre à noter qu'aucun site de ce type dans la région n'a depuis 1952 fait l'objet d'étude archéologique approfondie.

Il est enfin indiqué qu'au titre de ses activités, la Société est tenue de respecter la réglementation relative à la préservation de l'environnement (voir paragraphe 8.6.2. « Risques liés à l'environnement »).

Au Pérou, les communautés locales bénéficient de droits ancestraux, les éventuels indices et preuves archéologiques doivent être immédiatement déclarés afin que tant les services de l'administration péruvienne que les communautés locales évaluent la nécessité de circonscrire la zone afin que des fouilles soient réalisées.

Au Maroc, le risque archéologique est moindre de par la profondeur à laquelle l'extraction est réalisée. En surface, les mêmes obligations d'identification d'éventuelles traces historiques sont applicables.

8.5.4 Situation particulière du Moratoire du Parc Amazonien de la Guyane

Un décret de février 2007 a officialisé la création du Parc Amazonien de Guyane. La préservation de ce site ainsi que la défense du sort des Amérindiens présents sur cette région sont des enjeux très importants pour certaines associations locales. Certaines voix s'élèvent pour soutenir les demandes exprimées par les populations amérindiennes Wayana afin que ces dernières obtiennent la garantie d'interdiction de l'orpaillage sur leur zone de vie, en accompagnement du décret relatif au Parc Amazonien. À ce titre, l'État sera donc très attentif à la mise en œuvre de projets miniers pouvant avoir un impact sur la préservation de ce parc, et donc dans l'octroi de permis d'exploitation au profit des Groupes miniers.

Si la protection et la préservation de sites en Guyane venaient à s'étendre sur l'un ou l'autre des sites du Groupe AMG, cela pourrait éventuellement engendrer de nouvelles contraintes et/ou des coûts supplémentaires, ou une réduction du périmètre d'exploitation du Groupe AMG.

8.6 Risques liés à certains contrats d'acquisition de titres miniers

8.6.1 Risques liés au droit de retour prévu dans le cadre de l'acquisition de SMYD

Dans le cadre de l'acquisition de 50% du capital de la Société Minière Yaou Dorlin auprès de Golden Star Resources Ltd. Intervenu le 10 décembre 2004, il est prévu au bénéfice de Golden Star Resources Ltd. un "Droit de Retour" au terme duquel :

Si un minimum de 5 millions d'onces d'or prouvées et probables était trouvé à tout moment dans l'avenir sur les propriétés SMYD, et telles que déterminées par une étude de faisabilité réalisée par un consultant indépendant qualifié, selon les normes canadiennes 43-101, à la demande de et payée soit par AMG, soit par Golden Star Resources Ltd., cette dernière bénéficie d'un « Droit de Retour » lui permettant d'acquérir 50% des droits, titres et intérêts dans SMYD en contrepartie d'un paiement égal à trois fois les dépenses encourues par SMYD et AMG, et liées aux titres miniers de la SMYD, réalisées entre le 10 décembre 2004 et l'exercice par Golden Star Resources Ltd. de son "Droit de Retour".

Cette clause insérée au contrat, pour une durée illimitée, pourrait constituer un risque pour AMG en ce qu'elle devrait céder 50% des droits détenus dans SMYD à Golden Star Resources.

À la date du présent document, aucune étude de faisabilité n'a été menée sur les sites de Yaou et Dorlin.

8.7 Risques liés aux litiges prud'homaux

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe AMG est impliqué dans un certain nombre de procédures prud'homales. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de ces procédures. À la clôture des comptes 2020, ces litiges prud'homaux sont provisionnés (voir paragraphe 6.7 de l'Annexe aux comptes consolidés).

8.8 Risques liés aux litiges commerciaux

La société SOTRAPMAG ex-filiale d'AMG cédée à la société Columbus Gold en janvier 2013 était impliquée dans un litige commercial avec la SBTPME portant sur un contrat de gestion et d'entretien de pistes antérieur à la cession et dont les factures ont été contestées.

Au cours de l'année 2016, SOTRAPMAG et la SBTPME ont réglé leurs différends par un accord confidentiel, AMG restant assignée par la SBTPME depuis le mois de juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

En date du 27 octobre 2016, Auplata (désormais AMG) a été condamnée en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450.000 € à titre de dommages-intérêts. Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata (désormais AMG) a fait appel du jugement du 27 octobre 2016. Au 31 décembre 2020, cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 0,2 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par la société de la dette. La société a également provisionné le solde de la demande, soit 0,3 M€.

Un litige commercial oppose le Groupe au fournisseur SIRPE agence de communication, le Groupe a provisionné dans ses comptes 0,3 M€, la demande de la partie adverse se monte à 0,5 M€. L'affaire doit être entendue fin mai 2021.

AMG est également en litige dans le cadre d'honoraires liés à la structuration de l'emprunt convertible négocié en 2017/2018, ce litige porte sur une dette commerciale de 1,75 M€. La partie adverse a été déboutée en première instance de sa demande d'indemnité provisionnelle par une ordonnance de référé du tribunal mixte de commerce de

Cayenne en date du 9 mai 2019. La partie adverse a donc interjeté appel de cette ordonnance. Par une décision en date du 11 mai 2020, la cour d'Appel de Cayenne a confirmé l'ordonnance du 9 mai 2019. Cette décision d'appel a été signifiée en août 2020 avec un délai de pourvoi en cassation de 4 mois, le siège de l'adversaire étant situé à l'étranger. Il est à noter que cette affaire a fait l'objet d'une prise en compte en dette commerciale pour l'intégralité du montant soit 1,75 M€ eu égard au caractère de prudence de présentation des comptes, cela ne confirme en rien l'acceptation par AMG de la dette et de la prestation.

Tant au Pérou qu'au Maroc, les provisions pour litiges sont peu significatives.

8.9 Assurances et couverture des risques

La politique du Groupe AMG en matière d'assurances l'a conduit à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels il est susceptible d'être exposés, et pouvant être assurés. Bien que le Groupe AMG envisage de continuer à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité, AMG n'est pas couverte de manière totale contre tous les risques inhérents à ses activités. La survenance d'un événement significatif contre lequel le Groupe AMG n'est pas totalement assuré pourrait avoir un effet défavorable sur ses opérations. Par ailleurs, compte tenu de la singularité de son activité et de sa localisation géographique, certaines couvertures de la Société sont, ou pourraient, dans le futur, devenir indisponibles ou prohibitives en termes de coût.

Les polices d'assurance sont conclues sur des bases annuelles et prévoient des tacites reconductions année par année. Le Groupe AMG estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

9 Présentation des comptes consolidés et autres informations financières

L'examen de la situation financière du Groupe AMG se base sur les états financiers correspondant aux comptes consolidés établis en norme IFRS et relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020.

9.1 Présentation des comptes consolidés

9.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe AMG est essentiellement constitué de ventes de plomb, de Zinc, d'argent et d'or et de quelques prestations de services qui correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants des prestations de logistiques relatives à leur approvisionnement en carburant. Le chiffre d'affaires reste dépendant du niveau de la production du Groupe AMG, des cours des métaux au niveau mondial, et de la parité €/US\$.

Le chiffre d'affaires total du Groupe AMG pour l'exercice 2020 s'établit à 49,2 M€ par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2019 de 18,8 M€.

Les prestations de service sont quant à elles négligeables au regard de l'ensemble consolidé.

9.1.2 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à -3,8 M€ en 2020 comparé à une perte de -3,8 M€ en 2019, conséquence de la réduction du chiffre d'affaires liée notamment aux impacts de la pandémie de la Covid-19.

Les achats consommés s'élèvent à 25,6 M€ contre 15,4 M€ en 2019. L'augmentation provient principalement de l'intégration de CMT.

Les charges de personnel s'élèvent à 14,5 M€ contre 8,2 M€ en 2019. L'augmentation provient principalement de l'intégration de CMT.

9.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'exercice ressort en perte de -3,8 M€ en 2020 contre une perte de -3,8 M€ en 2019.

Afin de faciliter la compréhension, de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, des produits et charges opérationnels résultant d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du Groupe AMG, ont été classées en éléments non récurrents. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne "*produits et charges non récurrents*" et détaillés dans la Note 7.6 du Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2020.

En 2020, les charges opérationnelles non récurrentes s'élèvent à 1,6 M€, et se composent principalement du don de 0,8 M€ réalisé par CMT dans le cadre du fonds de solidarité créé par le Roi, sa Majesté Mohamed VI.

9.1.4 Résultat financier

Au 31 décembre 2020, le résultat financier représente une charge de -9,5 M€ comparé à une charge de -4,8 M€ en 2019.

Les intérêts dus sur les avances en trésorerie et dettes envers les parties liées. La Note 7.7 du Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2020 détaille l'ensemble des éléments.

9.1.5 Résultat net

Le résultat net part du Groupe AMG est une perte de -22,1 M€ en 2020 comparé à une perte de 10,0 M€ en 2019.

Le Groupe considère que la perte enregistrée en 2020 se compose des éléments non récurrents suivants :

- Dons de CMT au fonds de solidarité créé par le Roi, sa Majesté Mohamed VI (-0,8 M€)
- Dotations aux provisions (-0,7 M€)

Le Groupe présente des éléments non récurrents à hauteur de -1,6 M€.

9.2 Autres informations financières

9.2.1 Situation financière

Au 31 décembre 2020, la trésorerie du Groupe AMG s'élève à 14,3 M€. Le montant des emprunts et dettes financières atteint 96,8 M€ qui se compose de dettes envers les parties liées pour 55,2 M€, d'une dette envers un investisseur privé pour 21,7 M€, d'une dette envers les établissements de crédit pour 16,7 M€, d'une dette de loyer pour 2,6 M€ et de concours bancaires courants pour 0,6 M€.

9.2.2 Engagements hors bilan

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AMG à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de Saint-Élie, AMG a dû fournir une garantie financière à hauteur de 622.863 € pour la période allant de 2015 à 2019. Conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire du 21 novembre 2019, cette garantie financière fait l'objet d'une mise à jour avec les services de la DGTM (ex DEAL). Aux termes d'un arrêté préfectoral N° R03-2021-03-22-00006 du 22 mars 2021, le montant de la garantie financière pour la période allant de 2020 à 2024 a été porté à 955.331 € et doit être constitué avant le 22 juin 2021.

Au 31 décembre 2020, le Groupe AMG a accordé des lettres de crédit en faveur du ministère de l'Énergie et des Mines Péruvien pour 2,2 M\$ US (2,2 M\$ US au 31 décembre 2019) afin de garantir le plan actuel de fermeture de la mine de son unité minière.

9.2.3 Composition de la dette commerciale

Les dettes fournisseurs sont inscrites au passif du bilan consolidé et se montent à 25,8 M€€. Cette dette est majoritairement due à moins d'un an. Cependant la dette commerciale se compose d'une dette litigieuse à concurrence de 1,75 M€, il s'agit d'une dette envers des honoraires financiers pour des prestations rattachées aux exercices précédents. Elle est aussi composée d'une dette de 1,5 M€ envers le BRGM.

La dette commerciale courante se monte à 16,4 M€.

Les dettes sociales courantes se montent à 5,5 M€.

Les dettes fiscales courantes se montent à 1,6 M€.

9.2.4 Composition des créances commerciales

Les créances inscrites à l'actif du bilan s'élèvent à 15,8 M€ et se composent principalement de 6,0 M€ de créances nettes de dépréciation et de 9,8 M€ d'autres créances.

Rapport sur les comptes annuels sociaux de la société AMG clôturés au 31 décembre 2020 présentés en application des dispositions comptables applicables en France.

10 Présentation des Comptes sociaux d'AMG SA

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 vous sont présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce Français.

10.1 Bilan à la clôture de l'exercice

10.1.1 Actif

- Les "actifs corporels immobilisés après amortissements" s'élèvent à 26,1 M€, se composant principalement des constructions qui représentent 22,4 M€.
- AMG détient en portefeuille au titre des "participations" et des "autres titres immobilisés" des sociétés (cf note 5.2 du Rapport Financier Annuel) pour un montant net total de 170,5 M€ ;
 - Les participations sont dépréciées à hauteur de 56,9 M€, les principales dépréciations portent sur :
 - Les titres de GPMI et TNRF Holding ont été dépréciés en 2020 d'un montant de -39,0 M€, cette dépréciation est principalement due aux éléments suivants :
 - Adaptation du business plan tenant compte de la diminution des cours des métaux non ferreux (Zinc et Plomb), le Groupe s'est basé principalement sur les projections des cours des métaux établies par la Worldbank, ceux-ci sont généralement considérés par les professionnels du secteur comme données conservatives (Note 2.4 du Rapport Financier Annuel sur les comptes consolidés 2020).
 - Régression du résultat attendu sur les exercices 2019 et 2020 eu égard à la diminution des cours des métaux, mais également pour l'exercice 2020 de l'impact lié à la situation de la pandémie de la Covid-19,
 - Eu égard à la pandémie de la Covid-19, report de 2 ans des investissements permettant l'accroissement de la capacité de production. Les flux de trésorerie futurs et principalement le flux de trésorerie de valeur terminale ont été actualisés à des taux plus importants liés au simple report dans le temps. Le taux d'actualisation de 12,9% appliqué à l'échéance de 5 ans présente une décote de 45% alors que les mêmes conditions à l'échéance de 7 ans présente une décote de 57%. Soit une décote complémentaire liée au report de 2 ans de -22%. **Exemple de sensibilité à l'échéance basée sur une hypothèse de 10 KEUR.**

Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7
WACC	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,9%
Taux d'actualisation	88,57%	78,45%	69,49%	61,55%	54,52%	48,29%	42,8%
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR							
	10,00	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52
Valeur de l'actif	68,66	60,82	53,87	47,71	42,26	37,43	33,16
Ecart de valeur liée à l'échéance						-	9,11
En Pourcentage							-22%

- Le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été actualisé au coût moyen pondéré des capitaux ou "WACC" de 12,9%, soit un "WACC" supérieur de 2,9% au WACC applicable globalement au secteur de l'ordre de 10%. Ce WACC de 12,9% tient compte des risques et incertitudes liées à la taille de l'entité AMG Pérou et aux spécificités de ses actifs. Pour information 1% de WACC représente un impact de valorisation de la participation AMG Pérou de l'ordre de 10 M€, **Exemple de sensibilité au WACC et à l'échéance basée sur une hypothèse de 10 KEUR.**

Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7	
WACC	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	
Taux d'actualisation	90,91%	82,64%	75,13%	68,30%	62,09%	56,45%	51,3%	
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR								
	10,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
Valeur de l'actif	90,91	82,64	75,13	68,30	62,09	56,45	51,32	
Échéance en année	1	2	3	4	5	6	7	
WACC	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	12,90%	
Taux d'actualisation	88,57%	78,45%	69,49%	61,55%	54,52%	48,29%	42,8%	
Exemple de valeur terminale basé sur un Cash-flow de 10 KEUR								
	10,00	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	77,52	
Valeur de l'actif	68,66	60,82	53,87	47,71	42,26	37,43	33,16	
Ecart en valeur liée au taux d'actualisation	-	22,25	-	21,83	-	21,26	-	20,59
Ecart en %		-24,5%		-26,4%		-28,3%		-30,1%
								-31,9%
								-33,7%
								-35,4%

- Titres Element ASA acquis pour 4,0 M€ dépréciés à concurrence de 3,8 M€.
- L'actif circulant s'élève à 2,1 M€ et se compose de :
 - 1,4 M€ de stock de matières premières,

- o 0,6 M€ de comptes clients nets de dépréciation,
- o 0,1 M€ d'autres créances nettes de dépréciations
- o Les liquidités disponibles se montent à 0,0 M€.
- o Actions autodétenues ;

	Autodétention au 01/01/2020	Titres cédés en 2020	Titres cédés à TNRF dans le cadre du remboursement partiel des avances et prêts reçus	Autodétention au 31/12/2020
Nombre de titres	42.303.884,00	21.928.608,00	20.375.276,00	-
Valeur au 01/01/2020 moyenne	0,247	0,222	0,237	-

- Les comptes courants qu'AMG détient dans ses filiales s'élèvent à 19,7 M€ et font l'objet d'une provision pour dépréciation pour l'intégralité soit 19,7 M€.
- Les "*créances clients*" inscrites à l'actif du bilan s'élèvent à 159 k€ et s'analysent notamment comme suit :

Compte	Client	Avant le 03/10/2020	Du 03/10/2020 au 01/11/2020	Du 02/11/2020 au 01/12/2020	Du 02/12/2020 au 31/12/2020	Total
41100000	Clients	96 334,06	62 257,41			158 591,47

10.1.2 Passif

- Les "*capitaux propres*" se montent au 31 décembre 2020 à 116,1 M€.
 - o Le "*capital*" se monte à 137,1 M€
 - o Des "*réserves*" pour 0,05 M€
 - o "*Perte reportée*" pour -3,7 M€
 - o Une "*perte de l'exercice*" 2020 - 17,4 M€
- Les "*provisions pour risques et charges*" s'élèvent à 3,3 M€, dont 2,5 M€, au titre de la provision pour réhabilitation des sites et démantèlement et 0,8 M€ de provisions dans le cadre des litiges.
- Les "*dettes*" s'établissent à un montant de 80,7 M€, qui se compose principalement de 7,8 M€ de "*comptes fournisseurs*", de 5,4 M€ de "*Dettes fournisseurs rattachés aux immobilisations*", de 63,6 M€ d'emprunt et dettes financières diverses arrivant à échéance dans l'année, dont une partie significative convertible qui inclus 4,2 M€ de dettes envers Armina (filiale à 100 %). Les "*autres dettes*" se montent à 5,0 M€ provenant principalement du financement de la Joint-venture AMG/CMT (4,5 M€).
- Les "*comptes fournisseurs*" comprennent un montant de 1,75 M€ relatifs aux honoraires liés à l'emprunt convertible de 2017/2018, pour lequel le Groupe AMG a introduit un litige avec un premier jugement positif pour le Groupe. Pour l'heure le fournisseur a été intégralement débouté de sa demande, l'affaire doit encore être jugée sur le fond (Note 8.9 ci-dessus).
- Les "*dettes commerciales*" concernent la dette BRGM pour 1,5 M€. Elles se composent d'une dette de 1,3 M€ avec une échéance à plus d'un an et de 0,2 M€ pour la partie venant à échéance en 2020.
- Les "*dettes fournisseurs*" (hors dettes 1,75 M€ et dette 1,5 M€ présentées ci-dessus) sont inscrites au passif pour 11,0 M€ et s'analysent notamment comme suit :

Fournisseur	Avant le 03/10/2020	Du 03/10/2020 au 01/11/2020	Du 02/11/2020 au 01/12/2020	Du 02/12/2020 au 31/12/2020	Total
Fournisseur	- 4.683.151,78	- 377.614,51	- 120.488,95	- 345.043,42	- 5.526.298,66

Des "*factures non parvenues*" ont été enregistrées en plus à hauteur de 1,7 M€.

"*Fournisseurs d'immobilisations*" pour 3,8 M€.

10.1.3 Compte de résultat

- La production d'or vendue s'est montée à 1,2 M€.
- La production d'or stockée en produits semi-finis s'est montée à 1,0 M€,
- La "*production immobilisée*" se monte à 1,0 M€ et se compose de charges internes et externes capitalisées au titre d'investissement et étroitement liées à la finalisation de la construction de l'usine.
- Les "*autres achats et charges externes*" se montent à 4,8 M€ contre 9,2 M€ en 2019 et comprennent principalement, honoraires, prestations externes (main-d'œuvre spécialisée dans le montage de l'usine), d'honoraires (avocats, CAC, comptabilités, communication, etc.).
- Les "*salaires et charges sociales*" se montent à 4,8 M€ comparativement à 2,8 M€ en 2019.
- Les "*charges financières*" se montent à 8,5 M€, se composent principalement des intérêts portés en comptes sur les dettes financières pour 7,6 M€.
- Le "*résultat exceptionnel*" pour -10,6 M€ composé de :
 - Charges exceptionnelles dont principalement :
 - Dotations exceptionnelles sur comptes cessions d'actions et comptes courants pour 19,9 M€,
 - Produits exceptionnels dont principalement :
 - Valeur comptable des actifs cédés corporels et financiers pour 9,8 M€,
- Le "*résultat de l'exercice*" présente une perte de -17,4 M€ comparée à une perte de -57,1 M€ en 2019.
- Le "*résultat courant*" présente une perte de -6,8 M€ comparé à une perte courante de -61,6 M€ en 2019.
- L'effectif d'AMG au 31 décembre 2020 est de 82 ETP contre 76 ETP au 31 décembre 2019.

11 Résultats économiques et financiers des filiales

11.1 Résultats économiques et financiers de SMYD SAS

L'exercice clos le 31 décembre 2020 de SMYD SAS ("**SMYD**") se caractérise de la manière suivante :

- Les ventes de l'exercice s'élèvent à 13.476 € comparé à 2.832 € en 2019.
- Des cessions d'immobilisées pour 152.000€.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 326.974,00 € contre 1.180.056 € en 2019.
 - Les charges d'exploitation se composent principalement des charges liées aux travaux d'exploration et de réhabilitation,
 - Les charges d'exploitation se composent également des loyers versés dans le cadre de la location des engins de génie utilisés dans le cadre de l'exploration et la réhabilitation.
- Le résultat d'exploitation est une perte de - 136.798 € comparée à - 1.140.629 € en 2019.
- Le résultat financier représente une perte de - 272.857 €, constituée des charges d'intérêts sur avance en compte courant.
- Le résultat net de l'exercice représente une perte de - 409.655 €.
 - Dont éléments non récurrents,
 - Reprise de provision pour litiges sociaux +125.899€
 - Reprise de provision pour réhabilitation +115.000€
 - Dotation aux provisions pour litiges sociaux -226.644€

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de SMYD s'élève à 1.324.123€.

Les capitaux propres de SMYD au 31 décembre 2020 sont négatifs et s'élèvent à - 19.173.342€. Le capital social s'élève à 20.360.000 €.

- SMYD n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.2 Résultats économiques et financiers d'ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL

L'exercice clos le 31 décembre 2020 d'Armina Ressources Minières SARL ("**Armina**") se caractérise de la manière suivante :

- Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'élève à 7.951 € contre 49.931 € en 2019.
- La diminution des charges d'exploitation s'explique par la forte diminution des dépenses d'études et de recherches.
- Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 7.951 € en 2020 à comparer à une perte de 49.931 € en 2019.
- Le résultat financier ressort en perte de 18.157 € correspondant aux intérêts rémunérant l'avance en compte courant de la société AUPLATA MINING GROUP - AMG, au taux EURIBOR 1 M + 2%.
- Le résultat exceptionnel fait apparaître un bénéfice comptable de 5.377.951,00 € qui correspond à la cession des données géologique du titre Bon Espoir à sa maison mère AMG.
- Le résultat net ressort en bénéfice de 5.351.843,00 € contre une perte de -83.874 € en 2019.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan d'Armina s'élève à 4.702.523,00 € et se compose principalement d'une créance sur sa société mère AMG.
- Les capitaux propres d'Armina au 31 décembre 2020 sont négatifs et s'élèvent à - 1.558.151 €. Le capital social s'élève à 2.400.000 €.
- Armina n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.3 Résultats économiques et financiers de VERDAL REFORESTAGE

L'exercice clos le 31 décembre 2020 de Verdal Reforestage ("**Verdal**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -3.996 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de -3.996 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de - 10.007 € après comptabilisation d'un résultat financier négatif d'un montant de - 6.011 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan de Verdal s'élève à 17.281 €.
- Les capitaux propres de Verdal au 31 décembre 2020 sont négatifs et s'élèvent à -381.996 €. Le capital social s'élève à 10.000 €.
- Verdal n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.4 Résultats économiques et financiers d'OMCI

L'exercice clos le 31 décembre 2020 d'Osead Mining Côte d'Ivoire ("**OMCI**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 0 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de 0 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de 0 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan d'OMCI s'élève à 0,00 €.
- Les capitaux propres d'OMCI au 31 décembre 2020 sont négatifs et s'élèvent à -1.234.482,19 €.
- OMCI n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.
- Suite à la disparition du comptable depuis début 2021, le Groupe n'a pas pu obtenir les comptes de sa filiale.

11.5 Résultats économiques et financiers de GPMI

L'exercice clos le 31 décembre 2020 de GoldPlata Mining International ("**GPMI**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.

- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -537 €,
- Le résultat d'exploitation représente une perte de -537 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de - 537 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan de GPMI s'élève à 36.444.435,72 €.
- Les capitaux propres de GPMI au 31 décembre 2020 sont positifs et s'élèvent à 36.443.898 €.
- GPMI n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.6 Résultats économiques et financiers de TNR Holding

L'exercice clos le 31 décembre 2020 de TNR Holding ("**TNR Holding**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -0 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de -0 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -156.637,65 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan de TNR Holding s'élève à 107.774.263,90 €.
- Les capitaux propres de TNR Holding au 31 décembre 2020 sont positifs et s'élèvent à 106.239.399,58 €.
- TNR Holding n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.7 Résultats économiques et financiers de Brexia International

L'exercice clos le 31 décembre 2020 de Brexia International ("**Brexia International**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à - 5.097 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de - 5.097 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de - 5.097 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan de Brexia International s'élève à 106.981.382,30 €.
- Les capitaux propres de Brexia International au 31 décembre 2020 sont positifs et s'élèvent à 106.973.233,01 €.
- TNR Holding n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.8 Résultats économiques et financiers de OSEAD Fund

L'exercice clos le 31 décembre 2020 du fonds OSEAD ("**OSEAD Fund**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 0 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de 0 €.
- Le résultat financier représente une perte de -784.287 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -784.287,00 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan d'OSEAD Fund s'élève à 62.000.000 €.
- Les capitaux propres d'OSEAD Fund au 31 décembre 2020 sont positifs et s'élèvent à 40.392.472 €.
- OSEAD Fund n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.9 Résultats économiques et financiers de OMM

L'exercice clos le 31 décembre 2020 d'Osead Mining Maroc ("**OMM**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 0 €.

- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -178.546 €.
- Le résultat d'exploitation représente une perte de -178.546 €.
- Le résultat financier représente une perte de -1.199.171 €.
- Le résultat exceptionnel représente un bénéfice de 275.286,45 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -1.103.814 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan d'OMM s'élève à 29.951.314,86 €.
- Les capitaux propres d'OMM au 31 décembre 2020 sont positifs et s'élèvent à 3.260.364,39 €.
- OMM n'a pas de salariés au 31 décembre 2020.

11.10 Résultats économiques et financiers de CMT

L'exercice clos le 31 décembre 2020 de la Compagnie Minière de Touissit ("**CMT**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 35.449.973,14 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à - 20.302.453,50 €.
- Le résultat financier représente un produit de 173.534,80 €.
- Le résultat exceptionnel représente un bénéfice de - 878.465,31 €.
- Le résultat fiscal de l'exercice se solde par un impôt estimé de 3.425.979,70 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 10.685.370,19 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan de CMT s'élève à 94.845.978,47 €.
- Les capitaux propres de CMT au 31 décembre 2020 sont positifs et s'élèvent à 61.432.338,11 €.
- CMT a 376 salariés au 31 décembre 2020.

11.11 Résultats économiques et financiers d'AMG PÉROU

L'exercice clos le 31 décembre 2020 d'AUPLATA MINING GROUP PERÚ S.A.C ("**AMG Pérou**") se caractérise de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 12.447.671,15 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à -16.877.224 €.
- Le résultat financier représente un produit de 41.546,26 €.
- Le résultat exceptionnel représente un bénéfice de 89.698,22 €.
- Le résultat net de l'exercice se solde par une perte de - 4.500.557,85 €.
- Au 31 décembre 2020, le total du bilan d'AMG Pérou s'élève à 14.709.527,37 €.
- Les capitaux propres d'AMG Pérou au 31 décembre 2020 sont positifs et s'élèvent à 5.325.584,72 €.
- AMG Pérou a 291 salariés au 31 décembre 2020.

12 Prise de participations significatives ou prises de contrôle

12.1.1 CMT / OMM / OSEAD Fund

En 2020, AMG a poursuivi ses investissements dans le Fonds OSEAD et marque sa stratégie de renforcer ses activités dans les métaux précieux (argent) et d'autres métaux (plomb, zinc). L'acquisition des 6.015 parts du Fonds OSEAD a permis au Groupe de détenir à l'issue de cette acquisition 100% du capital du Fonds OSEAD. Le Fonds OSEAD détient 99,99 % de OMM (Osead Mining Maroc), cette dernière détenant 37,04% de CMT.

12.1.2 Actions d'autocontrôle et participations croisées

Au 31 décembre 2020, CMT détient 944.352 actions AMG, seul cas d'auto-détention indirecte au sein du Groupe.

12.1.3 Évolution du cours de bourse

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du cours et des volumes échangés sur Euronext Growth depuis le 1^{er} janvier 2020 :

Mois	Plus haut	Plus bas	Clôture	Volume	Capitaux
Janvier	0,258 €	0,124 €	0,136 €	44 233 532	7 490 099,00 €
Février	0,310 €	0,127 €	0,273 €	88 763 230	20 340 205,00 €
Mars	0,280 €	0,131 €	0,199 €	49 691 312	10 550 452,00 €
Avril	0,260 €	0,178 €	0,238 €	50 901 468	10 986 394,00 €
Mai	0,309 €	0,218 €	0,254 €	39 599 473	10 462 321,00 €
Juin	0,275 €	0,225 €	0,237 €	15 974 992	3 926 798,00 €
Juillet	0,294 €	0,222 €	0,261 €	30 031 123	7 746 623,00 €
Août	0,280 €	0,236 €	0,241 €	14 732 926	3 877 862,00 €
Septembre	0,254 €	0,200 €	0,205 €	15 066 737	3 441 527,00 €
Octobre	0,238 €	0,147 €	0,165 €	24 072 790	4 660 440,00 €
Novembre	0,217 €	0,169 €	0,194 €	20 812 128	3 963 711,00 €
Décembre	0,205 €	0,176 €	0,183 €	14 897 770	2 809 246,00 €
Total	0,310 €	0,124 €	0,183 €	408 777 481	90 255 678,00 €

Données Euronext growth

Soit un total de titres échangés sur l'année 2020 de 408.777.481 actions AMG pour un nombre de 274.208.499 actions composant le capital social au 31 décembre 2020.

13 Actionariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2020.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Monsieur Michel Juillard	32 500 000	11,85%
San Antonio Securities LLC	53 786 487	19,62%
Fondo de Capital Privado Tribeca Natural Resources Fund	60 636 114	22,11%
Compagnie Minière de Touissit (a)	944 522	0,34%
Flottant	126 341 376	46,07%
Total	274 208 499	100,00%

(a) La filiale CMT possède 944.522 titres d'AMG, ceux-ci sont intégralement annulés au travers des réserves consolidées.

13.1 État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Aucune opération sur titres n'a été réalisée par les dirigeants et les personnes assimilées mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'exercice 2020.

13.2 Proposition d'affectation des résultats

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes d'AMG, qui vous sont présentés, font ressortir une perte comptable de 17 409 763 €.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au compte "*Report à Nouveau*", qui serait ainsi porté de -3.669.955 € à -21.079.358,00 €.

13.3 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions des articles 158-3 2° et 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices sociaux.

13.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de "*Dépenses somptuaires*". De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

D'autre part, conformément aux dispositions des articles 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que le montant des frais généraux non déductibles fiscalement s'élève à 0 €.

13.5 Prêts à moins de deux ans consentis par la Société

AMG n'a consenti aucun prêt à aucune entreprise au cours de l'exercice 2020.

13.6 Détention du Capital par les salariés au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, aucune action n'était détenue par les salariés d'AMG.

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés tel que défini l'article 225.102 du Code de Commerce est nulle.

13.7 Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2020, AMG ne détient directement aucune de ses propres actions, il y a une détention indirecte au travers de CMT sa filiale à 37,04 %, qui détient 944.522 actions AMG.

13.8 Obligation de conservation des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Il est précisé que le conseil d'administration a décidé que tout bénéficiaire d'actions gratuites ayant la qualité de mandataire social devra conserver 10% des actions gratuites définitivement acquises dont il est bénéficiaire jusqu'à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

14 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en Annexe 1 du présent rapport.

15 Liste des documents annexés au présent rapport de gestion

Annexe 1 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Annexe 2 - Tableau du résultat des 5 derniers exercices

Annexe 3 - Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise

Annexe 4 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020 par chaque mandataire social

Annexe 5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2020

Annexe 6 - Rapport de responsabilité sociale d'entreprise

Annexe 1 - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil, conclues au cours de l'exercice 2020 :

1. Convention de compte courant d'actionnaire entre San Antonio Securities LLC ("**SAS**") et AMG, portant sur une avance en compte courant consentie par SAS à AMG d'un montant en principal de 25.004.355 € rémunérée à un taux d'intérêt fixé à 15 % par an.

Convention ratifiée par le Conseil d'Administration du 20 février 2020 qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personne concernée : Monsieur Juan Carlos Rodriguez, Administrateur depuis le 26 juin 2019.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 2.137.358,57 €

2. Contrat de Nantissement de Parts entre AMG, constituant, et San Antonio Securities LLC ("**SAS**"), bénéficiaire, aux termes duquel AMG consent un nantissement portant sur 100 % des parts du Fonds Osead qu'elle détiendra, au profit de SAS en garantie du remboursement par AMG à SAS de toutes sommes dues par AMG au titre de l'Avance consentie par SAS visée au point 1 ci-dessus.

Convention ratifiée par le Conseil d'Administration du 20 février 2020 qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personne concernée : Monsieur Juan Carlos Rodriguez, Administrateur depuis le 26 juin 2019.

Impact sur les comptes 2020 : Néant

3. Contrat de prêt entre AMG et Tribeca Natural Resources Fund ("**TNRF**"), aux termes duquel TNRF consent à la Société un prêt d'un montant maximum de 34.063.000 € (voir Points 7, 10, 13 et 14 ci-après) rémunérée à un taux d'intérêt fixé à 15 % par an, à verser en plusieurs fois, à tout moment, à la demande de la Société ou à la demande de TNRF, jusqu'au 31 juillet 2022.

AMG s'engage à utiliser le Prêt consenti par TNRF notamment pour acquérir sur le marché des actions CMT et/ou pour rembourser l'Avance consentie par San Antonio Securities LLC ("**SAS**") (voir point 1 ci-dessus).

Convention ratifiée par le Conseil d'Administration du 20 février 2020 qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personne concernée : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Jose Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : (voir Points 7, 10, 13 et 14 ci-après).

4. Protocole d'accord entre AMG et Monsieur Luc Gerard relatif aux cautions personnelles données par Monsieur Luc Gerard au bénéfice d'AMG, aux termes duquel
 - Une rémunération des fonds bloqués au titre de la caution, à compter de la date de blocage des fonds et jusqu'à la date de levée de la caution, au profit de Monsieur Luc Gérard, à un taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année, soit
 - ✓ 15 % par an sur 600.000 euros à compter du 15 juin 2019.
 - ✓ 15 % par an sur 1.200.000 euros à compter du 31 janvier 2020,

- Dans l'hypothèse où la caution solidaire consentie par Monsieur Luc Gerard serait mise en œuvre par la BRED Banque Populaire, le montant qui sera effectivement remboursé par Monsieur Luc Gerard à la BRED Banque Populaire au titre de sa caution solidaire, constituera une créance de Monsieur Luc Gerard sur la Société (la "Créance Caution") qui portera intérêt au taux d'intérêt annuel de 15 % à compter de la date de paiement par Monsieur Luc Gerard à la BRED Banque Populaire des sommes dues au titre de la caution.
- L'ensemble des intérêts, que ce soit les intérêts sur les fonds bloqués et/ou les intérêts de la Créance Caution, ainsi que la Créance Caution, seront à rembourser à tout moment à la demande de Monsieur Luc Gerard et au plus tard le 31 décembre 2022, au choix de Monsieur Luc Gerard, en numéraire ou en actions AMG.

En cas de remboursement en actions AMG, Monsieur Luc Gerard aura le choix entre une parité de conversion égale

- ✓ Au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG pendant la période de 90 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi de la demande de remboursement en actions ; ou ;
- ✓ Si le remboursement a lieu entre le 1er août 2022 et le 31 décembre 2022, à la Parité de Conversion définie par le Protocole d'Investissement pour le remboursement de l'Avance consentie par SAS à la Société (voir Point 1. ci-dessus).

Convention ratifiée par le Conseil d'Administration du 20 février 2020 qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personne concernée : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : Néant

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce approuvées au cours des exercices précédents dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020 :

5. Convention de mise à disposition de personnel entre la société (la "Société") et AMG Pérou.

Convention ratifiée par le Conseil d'Administration du 15 novembre 2020 qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social et s'inscrivait dans le cadre du développement de ses activités.

Personne concernée : Monsieur Miguel de Pombo, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Jose Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 303.776,36 €

6. Contrat de prestation de services de conseils et expertise entre AMG et Tribeca Asset Management, pour un montant à titre d'honoraires d'une somme fixe de 33.000 € par mois, correspondant au temps passé par les équipes de Tribeca Asset Management au sein d'AMG.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 17 janvier 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Jose Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : Néant

7. (i) Accord de délégation de paiement entre AMG, le Fonds EHGO et SAIL, (ii) Accord de délégation de paiement entre AMG, SAIL et TNRF et (iii) Convention de cession d'actions entre AMG et TNRF.

- a) Aux termes d'une Promissory Note en date en 16 janvier 2019, EUROPEAN HIGH GROWTH OPPORTUNITIES SECURITIZATION FUND, fonds de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, représenté par sa société de gestion, EUROPEAN HIGH GROWTH OPPORTUNITIES MANCO SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 18, rue Robert Stümper, 2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124207 (le "Fonds EHGO"), a consenti à AMG un prêt d'un montant en principal de 2.000.000 €, assorti d'un taux d'intérêt forfaitaire de 10 % par mois, à rembourser au plus tard le 16 février 2019 (la "Promissory Note").

Au 19 mars 2019, le montant en principal et intérêts de la Promissory Note s'élevait à 2.400.000 €.

Cette Promissory Note pouvait être remboursée au choix d'AMG, en numéraire ou en actions AMG, dans les conditions prévues par la Promissory Note.

- b) AMG, ne disposant pas des moyens financiers nécessaires, a demandé à San Antonio International Limited ("SAIL"), actionnaire détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote d'AMG, de procéder au remboursement en numéraire de la Promissory Note au Fonds EHGO, au nom et pour le compte d'AMG.

Aux termes d'un accord de délégation de paiement entre AMG, le Fonds EHGO et SAIL, les parties ont acceptées que SAIL paie directement au Fonds EHGO la somme de 2.400.000 €, au nom et pour le compte d'AMG, en remboursement de la Promissory Note, à la condition qu'AMG rembourse à SAIL le montant payé au Fonds EHGO, en actions AMG, dans les conditions prévues par la Promissory Note.

- c) AMG ne détenant aucune de ses propres actions, a demandé à Tribeca Natural Resources Fund ("TNR"), actionnaire détenant plus de 10 % du capital et des droits de vote d'AMG, de lui céder le nombre d'actions AMG nécessaires pour rembourser à SAIL la somme de 2.400.000 € payée au Fonds EHGO, en actions AMG.

Aux termes d'un accord de délégation de paiement entre AMG, SAIL et TNR et d'une convention de cession d'actions entre AMG et TNR*, les parties ont acceptées que TNR transfère directement à SAIL, 58.000.000 actions AMG cédées par TNR à AMG, en remboursement de la somme de 2.400.000 € payée par SAIL au Fonds EHGO elle-même en remboursement de la Promissory Note.

TNR a donc accepté de céder 58.000.000 actions AMG à AMG à un prix de cession égal à 2.400.000 € auquel s'ajoute un intérêt annuel de 10 % jusqu'au 31 décembre 2019, date limite de paiement du prix de cession des 58.000.000 actions AMG par AMG à TNR, soit un prix total de 2.580.000 € dû par AMG au 31 décembre 2019.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 11 avril 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Convention a fait l'objet d'un avenant ("l'Avenant") aux termes duquel :

- À compter du 21 février 2020 taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;
- Remboursement à tout moment à la demande de TNR et au plus tard le 31 décembre 2022, au choix de TNR, en numéraire ou en actions AMG.

En cas de remboursement en actions AMG, TNR aura le choix entre une parité de conversion égale

- ✓ Au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG pendant la période de 90 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi de la demande de remboursement en actions ; ou ;

- ✓ Si le remboursement a lieu entre le 1^{er} août 2022 et le 31 décembre 2022, à la Parité de Conversion définie par le Protocole d'Investissement pour le remboursement de l'Avance consentie par SAS à la Société (voir point 1. ci-dessus).

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 20 février 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Jose Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 259.580 €

8. Promissory Note, aux termes de laquelle la société Strategos Group LLC, agissant au nom et pour le compte de G2M a consenti à AMG un prêt d'un montant en principal de USD\$ 1.057.340,90 (948.175 € le 5 mai 2019), assorti d'un taux d'intérêt de 10 % par an, pendant une durée d'un an à compter du 5 mai 2019, à rembourser en numéraire ou en actions au choix d'AMG (la "Promissory Note"). La Promissory Note a fait l'objet d'un premier avenant (le "Premier Avenant") aux termes duquel :
- Le taux d'intérêt est de 15 % par an au lieu de 10 % par an ;
 - Le remboursement du prêt en actions sur la base d'un prix d'émission de l'action égal au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG pendant la période de 90 jours de bourse précédant immédiatement la date de remboursement du prêt au lieu d'une période de 30 jours de bourse précédant immédiatement cette date de remboursement.

Promissory Note autorisée par le Conseil d'Administration du 13 mai 2019 et signée le 22 mai 2019 et Premier Avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 29 mai 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Promissory Note a fait l'objet d'un deuxième avenant (le "Deuxième Avenant") aux termes duquel :

- Taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;

Deuxième Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 21 novembre 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Promissory Note a fait l'objet d'un troisième avenant (le "Troisième Avenant") aux termes duquel :

- À compter du 21 février 2020 taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;
- Remboursement à tout moment à la demande de G2M Fund et au plus tard le 31 décembre 2022, au choix de G2M Fund, en numéraire ou en actions AMG.

En cas de remboursement en actions AMG, G2M Fund aura le choix entre une parité de conversion égale

- ✓ Au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG pendant la période de 90 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi de la demande de remboursement en actions ; ou ;
- ✓ Si le remboursement a lieu entre le 1^{er} août 2022 et le 31 décembre 2022, à la Parité de Conversion définie par le Protocole d'Investissement pour le remboursement de l'Avance consentie par SAS à la Société (voir point 1. ci-dessus).

Troisième Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 20 février 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 156.682 €

9. Promissory Note, aux termes de laquelle la société San Antonio International Limited ("SAIL"), actionnaire de la Société détenant 19,61% du capital social et des droits de vote de la Société, entend consentir à AMG un prêt d'un montant en principal de EUR 1.000.000, assorti d'un taux d'intérêt de 15 % par an, pendant une durée d'un an à rembourser en numéraire ou en actions, au choix d'AMG, au plus tard le 31 mai 2020 (la "Promissory Note").

Promissory Note autorisée par le Conseil d'Administration 29 mai 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Promissory Note a fait l'objet d'un avenant ("l'Avenant") aux termes duquel :

- Taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 21 novembre 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Promissory Note a fait l'objet d'un deuxième avenant (le "Deuxième Avenant") aux termes duquel :

- San Antonio International Limited ("SAIL") s'est substitué la société San Antonio Securities LLC ("SAS") qui a également repris l'intégralité des actions AMG détenues antérieurement par SAIL.
- Le taux d'intérêt mentionné a été porté de 15 % à 20 % ce dernier restant un taux d'intérêt composé avec une période de capitalisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année.
- Une indemnité forfaitaire d'un montant de 20.000 € est prévue, cette indemnité devant être réglée au plus tard le 31 décembre 2020.

Deuxième Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 24 septembre 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : SAS qui est venue aux droits de SAIL qui était actionnaire au moment de la signature de la Promissory Note de 19,61% du capital social et des droits de vote de la Société.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 189.718 €

10. Convention d'avance en compte courant entre AMG et Tribeca Natural Resources Fund ("TNRF") aux termes de laquelle TNRF a consenti à la Société une avance en compte courant d'un montant de 13.868.750 € afin de permettre à la Société de remplir ses obligations vis-à-vis de Monsieur Fabrice Evangelista au titre d'un contrat de prêt d'un montant 4.650.000 € ayant permis de rembourser l'emprunt obligataire de la Société du 26 juin 2014 ; TNRF a versé l'équivalent du montant de l'avance en compte courant en 31.700.000 actions AMG, sur la base du cours de clôture de l'action AMG au 21 juin 2019 égal à 0,4375 euro, à titre de "dation en paiement", directement sur le compte de Monsieur Fabrice Evangelista nanti par AMG à son profit ("l'Avance"). L'Avance est rémunérée à un taux d'intérêt de 15 % par an et devait être remboursée au plus tard le 31 octobre 2019.

Avance autorisée par le Conseil d'Administration 25 juin 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

L'Avance a fait l'objet d'un avenant ("l'Avenant") aux termes duquel :

- Montant de l'avance en compte courant : 14.875.000 € au lieu de 13.868.750 € ;
- Nombre d'actions AMG transférées par TNRF à AMG : 52.500.000 actions au lieu des 34.000.000 actions mentionnées dans la convention du 28 juin 2019 et des 31.700.000 actions approuvées par le Conseil d'administration du 25 juin 2019, du fait notamment de l'application du Margin Call prévue dans le contrat avec Monsieur Fabrice Evangelista ;
- Taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;
- Date de remboursement de l'avance : 31 août 2020 au lieu du 31 octobre 2019 ;
- Modalités de remboursement de l'avance en numéraire ou en actions : au choix de TNRF au lieu d'AMG.

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 21 novembre 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

L'Avance a fait l'objet d'un deuxième avenant (le "Deuxième Avenant") aux termes duquel :

- À compter du 21 février 2020 taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;
- Remboursement à tout moment à la demande de TNRF et au plus tard le 31 décembre 2022, au choix de TNRF, en numéraire ou en actions AMG.

En cas de remboursement en actions AMG, TNRF aura le choix entre une parité de conversion égale

- ✓ Au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG pendant la période de 90 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi de la demande de remboursement en actions ; ou ;
- ✓ Si le remboursement a lieu entre le 1^{er} août 2022 et le 31 décembre 2022, à la Parité de Conversion définie par le Protocole d'Investissement pour le remboursement de l'Avance consentie par SAS à la Société (voir point 1. ci-dessus).

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 20 février 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

L'Avance a fait l'objet d'un troisième avenant (le "Troisième Avenant") aux termes duquel la date limite de remboursement de l'avance soit reportée du 31 août 2020 au 31 août 2021.

Troisième Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 31 août 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Jose Maria Aragon, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 3.288.842 €

11. Promissory Note, aux termes de laquelle la société Strategos Group LLC, agissant au nom et pour le compte de G2M a consenti à AMG un prêt d'un montant en principal de 350.000 € en deux tranches,

l'une de 150.000 € (signée le 23 août 2019) et l'autre de 200.000 € (signée le 30 août 2019), assorti d'un taux d'intérêt de 25 % par an et la possibilité d'un remboursement en actions au choix du prêteur avec un discount de 7 % sur le prix par action égal au cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien de l'action sur une période de 6 mois de bourse précédant immédiatement la date de remboursement (la "Promissory Note").

Promissory Note autorisée par le Conseil d'Administration du 23 août 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Promissory Note a fait l'objet d'un avenant ("l'Avenant") aux termes duquel :

- Taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 21 novembre 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Promissory Note a fait l'objet d'un deuxième avenant (le "Deuxième Avenant") aux termes duquel :

- À compter du 21 février 2020 taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;
- Remboursement à tout moment à la demande de G2M Fund et au plus tard le 31 décembre 2022, au choix de G2M Fund, en numéraire ou en actions AMG.

En cas de remboursement en actions AMG, G2M Fund aura le choix entre une parité de conversion égale

- ✓ Au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG pendant la période de 90 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi de la demande de remboursement en actions ; ou ;
- ✓ Si le remboursement a lieu entre le 1^{er} août 2022 et le 31 décembre 2022, à la Parité de Conversion définie par le Protocole d'Investissement pour le remboursement de l'Avance consentie par SAS à la Société (voir point 1. ci-dessus).

Deuxième Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 20 février 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 27.311 €

12. Promissory Note, aux termes de laquelle la société San Antonio International Limited ("SAIL"), entend consentir à AMG un prêt d'un montant en principal de EUR 1.000.000, assorti d'un taux d'intérêt de 25 % par an et la possibilité d'un remboursement en actions au choix du prêteur avec un discount de 7 % sur le prix par action égal au cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien de l'action sur une période de 6 mois de bourse précédant immédiatement la date de remboursement

Promissory Note autorisée par le Conseil d'Administration 23 août 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Promissory Note a fait l'objet d'un avenant ("l'Avenant") aux termes duquel :

- San Antonio International Limited ("SAIL") s'est substitué la société San Antonio Securities LLC ("SAS") qui a également repris l'intégralité des actions AMG détenues antérieurement par SAIL.

- Le taux d'intérêt mentionné a été ramené de 25 % à 20 % l'an ;
- Ce taux d'intérêt est devenu un taux d'intérêt composé avec une période de capitalisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année.
- Une indemnité forfaitaire d'un montant de 20.000 € est prévue, cette indemnité devant être réglée au plus tard le 31 décembre 2020.

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 24 septembre 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : SAS qui est venue aux droits de SAIL qui était actionnaire au moment de la signature de la Promissory Note de 19,61% du capital social et des droits de vote de la Société.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 347.125 €

13. Contrat cadre entre Tribeca Natural Resources Fund et AMG (le "Contrat Cadre") selon les modalités suivantes :

Il est formalisé le principe d'un financement d'AMG par TNRF à hauteur d'un montant maximum de 30.000.000 €, selon les besoins d'AMG et les capacités financières de TNRF, sans que cela constitue un engagement de financement ni de la part de TNRF ni de la part d'AMG ;

- Compte tenu des avances déjà réalisées, il reste potentiellement un financement maximum de 12.725.000 €, que TNRF pourrait consentir à AMG, en numéraire et/ou en actions AMG ;
- Ce financement serait rémunéré à un taux d'intérêt composé maximum de 25 % par an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;
- Ce financement serait remboursable au plus tard le 30 juin 2021, en numéraire et/ou en actions AMG, au choix de TNRF.

Tout nouveau financement qui pourra être consenti par TNRF à AMG au titre de ce Contrat Cadre devra faire l'objet d'une nouvelle convention qui sera soumise pour examen au Conseil d'administration.

Contrat Cadre autorisé par le Conseil d'Administration 21 novembre 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

La Contrat Cadre a fait l'objet d'un avenant ("l'Avenant") aux termes duquel il a été pris acte des éléments intervenus depuis le 21 novembre 2019:

1. Le montant maximum en principal de € 12.725.000 (douze millions sept cent vingt-cinq mille euros) mentionné dans le Préambule du Contrat Cadre est ramené à € 4.631.250, du fait des opérations intercalaires suivantes :
 - a. Appel de "*margin call*" du 7 août 2019 pour 8.500.000 actions correspondant à une valeur en euros de € 3.718.750 ; et
 - b. Appel de "*margin call*" du 22 octobre 2019 pour 10.000.000 actions correspondant à une valeur en euros de € 4.375.000 ;
 - c. Soit un total de € 8.093.750.
2. Postérieurement à ce Contrat Cadre, et conformément à la Convention d'Avance en Compte Courant approuvée par le Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2019, TNRF a fait une nouvelle Avance à la Société d'un montant total en principal de € 1.800.000 (un million huit cent mille euros).
3. Ce qui ramène le montant de l'engagement maximum de TNRF (en fonction de ses capacités et des besoins de la Société) à ce jour, à un montant total de € 2.831.250 en principal.

Compte tenu de ce qui précède, TNRF accepte de financer la Société selon ses capacités par des avances en compte courant, à verser en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de € 2.831.250 (deux millions huit cent trente et un mille et deux cent cinquante euros) à compter de la date de l'avenant.

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 22 octobre 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Jose Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : Voir Point 10 ci-dessus

14. Convention d'avance en compte courant entre AMG et Tribeca Natural Resources Fund("TNRF") ("l'Avance") selon les modalités suivantes :

- Montant de l'avance en compte courant : 1.500.000 euros ;
- Utilisation de l'avance : exclusivement pour faire face aux dépenses courantes nécessaires au financement de son activité.
- Frais d'un montant de 300.000 € ayant permis l'avance en compte,
- Intérêts : taux composé avec une période d'actualisation annuelle de 25 % l'an, ces intérêts seront dus en une seule fois à la date de remboursement de l'Avance. Les intérêts seront calculés *pro rata temporis* à partir de la date de réception de l'Avance par la Société, sur la base d'une année de 365 jours et capitalisé le 31 décembre de chaque année ;
- Date de remboursement de l'avance : 31 décembre 2020 ;
- Modalités de remboursement de l'avance en numéraire ou par voie de dation en paiement, en actions de la Société, au choix de TNRF.

Avance autorisée par le Conseil d'Administration 19 décembre 2019, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

L'Avance a fait l'objet d'un avenant ("l'Avenant") aux termes duquel :

- À compter du 21 février 2020 taux d'intérêt composé de 15 % l'an avec une période d'actualisation annuelle qui intervient le 31 décembre de chaque année ;
- Remboursement à tout moment à la demande de TNRF et au plus tard le 31 décembre 2022, au choix de TNRF, en numéraire ou en actions AMG.

En cas de remboursement en actions AMG, TNRF aura le choix entre une parité de conversion égale

- ✓ Au plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AMG pendant la période de 90 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi de la demande de remboursement en actions ; ou ;
- ✓ Si le remboursement a lieu entre le 1^{er} août 2022 et le 31 décembre 2022, à la Parité de Conversion définie par le Protocole d'Investissement pour le remboursement de l'Avance consentie par SAS à la Société (voir point 1. ci-dessus).

Avenant autorisé par le Conseil d'Administration 20 février 2020, qui après examen de ses termes et conditions, notamment ses conditions financières, a considéré qu'elle était conforme à l'intérêt social.

Personnes concernées : Monsieur Luc Gerard, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Miguel de Pombo, Administrateur depuis le 19 novembre 2018, Monsieur Jose Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018.

Impact sur les comptes 2020 : charges de 318.927 €

Annexe 2 - Tableau du résultat des 5 derniers exercices

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	137.104.249 €	191.945.949 €	54.195.756 €	14.444.101 €	13.448.339 €
Nombre d'Actions					
- ordinaires	274.208.499	274.208.499	677.446.944	103.172.151	53.793.358
- à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
-par conversion d'obligation	50.181.477	50.181.477	501.814.772	34.357.143	
-par droit de souscription	224.027.022	224.027.022	175.632.172	41.849.708	3.647.766
-par attribution gratuite				3.529.115	
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	1.292.220 €	506.851 €	9.183.447 €	3.825.325 €	7.777.105 €
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	- 25.019.317 €	- 4.179.142 €	- 42.206.038 €	- 7.218.536 €	- 4.775.795 €
Impôts sur les bénéfices & ass.	- €	5.835.999 €	- €	- €	- €
Dotations et reprises des amortissements et provisions	7.609.554 €	- 47.053.828 €	- 17.496.251 €	- 7.550.186 €	- 2.977.876 €
Participation des salariés					
Résultat net	- 17.409.763 €	- 57.068.969 €	- 59.702.289 €	- 14.768.722 €	- 7.753.371 €
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant amortissements et provisions	- 0,09	- 0,04	- 0,06	- 0,07 €	- 0,09 €
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	- 0,06	- 0,21	- 0,09	- 0,14 €	- 0,14 €
PERSONNEL					
Effectif moyen salarié	82	76	8	10	21
Masse salariale	3.586.949 €	2.012.932 €	1.158.663 €	1.090.127 €	1.886.576 €
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité Sociale, œuvres sociales,...)	1.236.057 €	796.872 €	353.738 €	311.060 €	946.789 €

Annexe 3 - Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise

Mode d'organisation de la gouvernance

Le Conseil d'administration d'AMG, réuni le 19 novembre 2018, a choisi, à la suite de la démission de Monsieur Didier Tamagno de l'ensemble de ses mandats, de conserver le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Luc Gérard en qualité de Président Directeur Général.

Conseil d'administration

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 :

La composition du Conseil d'administration n'a pas changé, elle comprend sept administrateurs :

- Monsieur Luc GERARD ;
- Monsieur Paul-Emmanuel DE BECKER REMY ;
- Monsieur Alex VAN HOEKEN ;
- La société Brexia International, représentée par Monsieur José Maria ARAGONE ;
- Monsieur Miguel de POMBO ESPECHE ;
- Monsieur Fernando JARAMILLO ;
- Monsieur Juan Carlos RODRIGUEZ CHARRY.

La durée des mandats des administrateurs est de six ans.

Monsieur Luc GERARD, administrateur, était également Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Auplata Mining Group - AMG.

Le Comité d'audit est composé de :

- Monsieur Paul-Emmanuel de Becker-Rémy, administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlenext ;
- Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlenext ;
- Monsieur José Maria Aragone.

Le Comité des rémunérations est composé de :

- Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur répondant aux critères d'indépendance du Code Middlenext ;
- Monsieur José Maria Aragone ;
- Monsieur Miguel de Pombo.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020 par chaque mandataire social

Nous vous informons que ces mandats et fonctions ont été indiqués à la Société par écrit par chaque personne concernée à la suite de la demande que leur a adressée le Président Directeur Général. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'avons pas la possibilité de vérifier l'exhaustivité de cette liste.

Ce tableau est présenté en **Annexe 4** du présent document.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif d'AMG et une filiale d'AMG

Néant

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Ce tableau est présenté en **Annexe 5** du présent document.

Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Nous vous présentons les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par Auplata Mining Group – AMG et des sociétés contrôlées par Auplata Mining Group – AMG durant l'exercice écoulé.

Concernant les dirigeants :

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 1er janvier 2020, a perçu une rémunération globale brute de 240.000 EUR au titre de l'exercice 2020, AMG reste redevable au titres des rémunérations du CEO d'un montant de 103.592,43 € au relatifs aux rémunérations des exercices 2019 et 2020.

Concernant les administrateurs :

Sur proposition du Comité des rémunérations du 3 septembre 2020, le Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 a pris les décisions suivantes :

- 1) Du fait que la Société doit faire face à des obstacles économiques importants en raison des conditions actuelles du marché et de la pandémie de la Covid-19, une politique d'épargne a été mise en œuvre au niveau du groupe. Prenant acte de cela il est proposé de réduire la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2020 afin de la limiter à :

- 2.500 € par mois et par administrateur en ce compris la participation à l'ensemble des conseils d'administration dans lesdits mois ainsi que la participation à un Comité ;
- 1.500 € par Comité supplémentaire au-delà d'un par mois.

Cette règle trouverait à s'appliquer jusqu'à ce que le Comité des Rémunérations propose au Conseil d'Administration de la modifier en fonction des performances financières et opérationnelles d'AMG.

- 2) Sur la base du point 1) ci-dessus et de la prise en compte de la modification rétroactive au 1er janvier 2020, de prendre acte du fait qu'au 31 octobre 2020, la société est redevable vis-à-vis des administrateurs des montants correspondants à la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") suivant :

Pour l'année 2017 :	18.000 €
Pour l'année 2018 :	65.060 €
Pour l'année 2019 :	120.500 €
Jusqu'au 31 octobre 2020 :	150.000 €
Soit un total jusqu'au 31 octobre 2020 :	353.560 €

- 3) De prévoir un plan de paiement afin de rembourser la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") impayée due aux administrateurs jusqu'au 31 octobre 2020 visée au point 2) ci-dessus sur 12 mois en versements égaux. Le montant dû sera calculé sur la base du montant restant dû à chaque directeur divisé en 12 versements égaux. Dans le cas où la disponibilité des flux de trésorerie de la Société s'améliore, le plan de paiement de la dette proposé devrait être accéléré dans la mesure du possible.
- 4) Que la rémunération de la présence et de l'activité des administrateurs au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") à compter du 1er novembre 2020 puisse leur être réglée avant le 7ème jour du mois suivant, sous réserve de la capacité financière de la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2020 a voté une enveloppe au titre de la rémunération de l'activité des administrateurs au Conseil d'Administration fixée à 250.000 € au titre de l'exercice 2020

Au titre de l'exercice 2020 :

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Remy, administrateur depuis le 15 novembre 2005 a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 la somme de 97.917 €.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur depuis le 23 juillet 2018, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dus et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2018 et 2019 la somme de 70.917 €.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dus et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2018 et 2019 la somme de 49.417 €.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre des exercices 2018 et 2019 la somme de 59.917 €.

Monsieur Fernando Jaramillo, administrateur depuis le 26 juin 2019, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2019 la somme de 33.500 €.

Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry, administrateur depuis le 26 juin 2019, a perçu en 2020 une somme de 13.000 € sur les sommes qui lui sont dues et il lui reste à percevoir au titre de l'exercice 2019 la somme de 31.000 €.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que le montant pour le paiement de la rémunération de leur présence et de leur activité au sein du Conseil d'Administration (anciennement "jetons de présence") de 250.000 € adoptée lors de l'assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2020 reste inchangée pour l'année 2021.

Annexe 4 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020 par chaque mandataire social

Sur la base des informations transmises par chaque administrateur à la société ; la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés durant l'exercice 2020 par chaque mandataire sociale est la suivante :

Membre du Conseil d'Administration	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat	Autres mandats exercés au sein du Groupe	Autres mandats exercés au cours de l'exercice			
Paul-Emmanuel de Becker Remy	Administrateur indépendant	15/11/2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Néant	KEUCO LA FRESNAYE WOLFERS 1812 NAOR MINDEV & ASSOCIES URBANECO EDELBURG De Becker Remy Fam Holding EAPC Therge	GMBH & Co KG SA SA SA SA SPRL GmbH & Co KG GmbH Srl	Allemagne Belgique Belgique Belgique Luxembourg Belgique Allemagne Allemagne Belgique Allemagne	Président Administrateur délégué Administrateur délégué Administrateur Administrateur délégué Gérant Gérant Gérant Administrateur Gérant
Alex Van Hoeken	Administrateur indépendant	23/11/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	Néant	Skyvest Filiale de White Sheep Corporation		Lesotho	Administrateur
Luc Gerard	Administrateur, Président Directeur Général	19/11/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	- Représentant permanent d'AMG, Président de SMYD ; - Représentant permanent d'AMG, Gérant de Verdal Reforestaje	National Clinics Colombia Société Hôpitaux du Congo Strategos Plantations Company Tribeca Management Company Tribeca Asset Management StrategosGroup La National Brexia International Osead Fund Osead Gestion Osead Mining Maroc Compagnie Minière de Touissit	SAS SASU SAS SAS LLC LLC LLC SA SA SA	Colombie République Démocratique du Congo République Démocratique du Congo Colombie Colombie Etat du Delaware (USA) Etat du Delaware (USA) Etat du Delaware (USA) Luxembourg Luxembourg Maroc Maroc	Administrateur Administrateur Administrateur Représentant légal Représentant légal Manager Manager Manager Administrateur Administrateur Administrateur Président Directeur Général
Miguel de Pombo	Administrateur	19/11/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Néant	National Clinics Colombia Hospital Universitario Clinica San Rafael Axede Brexia Gold Plata Péru Onda de Mar	SAS SA SA SAC	Colombie Colombie Colombie Pérou Colombie	Administrateur Délégué Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Jose Maria Aragon, représentant permanent de Brexia International	Administrateur	19/11/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Néant	National Clinics Colombia Axede Brexia Gold Plata Péru Onda de Mar Strategos Plantations Company Tribeca Management Company Tribeca Asset Management TNRF Holding	SAS SA SAC SASU SAS SAS	Colombie Colombie Pérou Colombie République Démocratique du Congo Colombie Colombie Colombie	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Représentant légal Représentant légal Représentant légal délégué
Juan Carlos Rodriguez Charry	Administrateur	26/06/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Néant	Rorick Ventures Group Inc. Osead Fund Osead Gestion Osead Mining Maroc Compagnie Minière de Touissit	SA SA SA SA SA	Panama Luxembourg Luxembourg Maroc Maroc	Représentant légal Représentant légal Représentant permanent Administrateur Administrateur
Fernando Jaramillo	Administrateur	26/06/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Néant	Brexia Gold Plata Péru		Pérou	Administrateur

Annexe 5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2020 ⁽⁴⁾

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée et date d'expiration	Montants nominaux autorisés	Utilisation au cours d'exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Montant résiduel au 31 décembre 2020	Utilisation du 1 ^{er} janvier 2021 au 15 mai 2021
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	30 novembre 2020 (22 ^{ème} résolution)	38 mois jusqu'au 29 janvier 2024	10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de décision d'attribution par le Conseil d'administration	Néant	Néant	10% du capital social	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression de DPS, sans indication de bénéficiaires et par offre au public, à l'exception des dispositions de l'article L. 411-2-1 ^o du Code monétaire et financier	30 novembre 2020 (12 ^{ème} résolution)	26 mois jusqu'au 29 janvier 2023	150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances ⁽²⁾	Néant	Néant	150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances ⁽²⁾	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression de DPS par une offre visée à l'article L. 411-2-1 ^o du Code monétaire et financier	30 novembre 2020 (13 ^{ème} résolution)	26 mois jusqu'au 29 janvier 2023	20% du capital par an et 150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances ⁽²⁾	Néant	Néant	150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances ⁽²⁾	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du DPS	30 novembre 2020 (14 ^{ème} résolution)	26 mois jusqu'au 29 janvier 2023	150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances ⁽²⁾	Néant	Néant	150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances ⁽²⁾	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	30 novembre 2020 (15 ^{ème} résolution)	26 mois jusqu'au 29 janvier 2023	150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾	Néant	Néant	150.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽¹⁾	Néant

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée et date d'expiration	Montants nominaux autorisés	Utilisation au cours d'exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Montant résiduel au 31 décembre 2020	Utilisation du 1 ^{er} janvier 2021 au 15 mai 2021
Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression de DPS au profit d'une catégorie de bénéficiaires (toute personne morale de droit français ou de droit étranger (i) détenant le contrôle, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, d'une personne morale disposant dans ses actifs de titres miniers français ou étrangers (notamment d'exploration ou d'exploitation) ou (ii) disposant dans ses actifs de titres miniers français ou étrangers (notamment d'exploration ou d'exploitation),	30 novembre 2020 (16 ^{ème} . résolution)	18 mois jusqu'au 29 mai 2022	150.000.000 euros pour l'émission d'actions (1) 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances (2)	Néant	Néant	150.000.000 euros pour l'émission d'actions (1) 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances (2)	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce	30 novembre 2020 (18 ^{ème} . résolution)	26 mois jusqu'au 29 janvier 2023	augmenter le nombre de titres émis pour chacune des émissions décidées en vertu des délégations de compétence conférées dans le cadre des douzième à quatorzième et des seizième et dix-septième résolutions et (ii) à procéder à l'émission correspondante, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite d'un plafond de 15% de cette dernière,	Néant	Néant	N.A.	Néant

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée et date d'expiration	Montants nominaux autorisés	Utilisation au cours d'exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Montant résiduel au 31 décembre 2020	Utilisation du 1er janvier 2021 au 15 mai 2021
<p>Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression de DPS au profit de catégories de bénéficiaires (toute société industrielle ou commerciale ou tout fonds ou société d'investissement, de droit français ou de droit étranger, investissant régulièrement dans le secteur minier et/ou dans le secteur énergétique; toute personne morale, de droit français ou de droit étranger, ayant une activité relevant du secteur minier et/ou du secteur énergétique)</p>	<p>30 novembre 2020 (17^{ème} résolution)</p>	<p>18 mois jusqu'au 29 mai 2022</p>	<p>150.000.000 euros pour l'émission d'actions⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances⁽²⁾</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>	<p>150.000.000 euros pour l'émission d'actions⁽¹⁾ 150.000.000 euros pour l'émission de titres de créances⁽²⁾</p>	<p>Utilisée le 4 mai 2021 dans le cadre du financement d'un montant total potentiel maximum de 50 M€ via l'émission de bons d'émission (les "Bons") donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la Société (les "ORNANE") assorties de bons de souscription d'actions (les "BSA") intégralement réservée à Rare Earth Global Investments Ltd. (nombre d'actions déterminé selon le cours de bourse représentant à titre indicatif 270.032.050 actions nouvelles sur la base du cours de clôture de l'action Auplata Mining Group au 4 mai 2021)</p>

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée et date d'expiration	Montants nominaux autorisés	Utilisation au cours d'exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 ^{er} décembre 2020	Montant résiduel au 31 décembre 2020	Utilisation du 1 ^{er} janvier 2021 au 15 mai 2021
Délégation de compétence pour émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression de DPS au profit d'une catégorie de personnes (toute personne ayant conclu avec la Société un contrat de travail ou un contrat de consultant ainsi que tout mandataire social de la Société, en ce compris notamment les membres du Conseil d'administration, les Directeurs Généraux, les Directeurs Généraux Délégués)	30 novembre 2020 (20 ^{ème} résolution)	18 mois jusqu'au 29 mai 2022	25.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽³⁾	Néant	Néant	25.000.000 euros pour l'émission d'actions ⁽³⁾	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	26 juin 2019 (17 ^{ème} résolution)	38 mois jusqu'au 25 août 2022	Le nombre total des actions pouvant être octroyées au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à l'achat ou à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à 10% du capital social existant au jour de l'attribution des options par le Conseil d'administration	Néant	Néant	10% du capital social	Néant

(1) Ce montant s'impute sur un plafond global de 150.000.000 euros (avec une valeur nominale de 0,08 € par action, avant regroupement par dix)

(2) Ce montant s'impute sur un plafond global de 150.000.000 euros

(3) Ce montant est indépendant et ne s'impute sur aucun plafond

(4) calculs avant réalisation de la réduction du capital social non motivée par les pertes d'un montant de 136.967.145,2505 €, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,5 € à 0.0005 € réalisée le 24 mars 2021

Annexe 6 - Rapport de responsabilité sociale d'entreprise

Le Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) est disponible sur le site de la société (<https://auplatamininggroup.com/wp-content/uploads/2021/05/Rapport-RSE-AMG-FR-DIGITAL.pdf>)



Rapport RSE

2020

Table de Matières

Bilan du PDG

Modèle économique AMG	6
Carte de présentation	7
Auplata Mining Group	8
Présentation d'AMG	9
Notre stratégie	12
À propos de ce rapport de développement durable	14
Notre engagement RSE	16
Pourquoi la durabilité est-elle importante pour AMG ?	17
Notre performance durable en 2020	18
Objectifs de développement durable	20
RSE, un département transversal	22
Comment gérons-nous la durabilité ?	23
Notre objectif	24
Notre processus	24
Contribution à la valeur sociale et environnementale	25
Politique RSE	25
Matrice de matérialité	26
Gestion de nos parties prenantes	27
La route de l'excellence	28
Les 3 piliers du Groupe AMG	34
Notre gestion COVID-19	36
Gestion réussie - COVID 19	37
Mesures préventives collectives	38
Interview Ig. Fernando Valdez	40
Notre engagement envers la planète	42
Compensation de l'impact environnemental	43

Notre approche	45
Investissements environnementaux	45
Quelle est la relation avec l'environnement ?	46
Plan de fermeture de la mine	47
1. Gérer les terres de manière responsable et soutenir la biodiversité	48
2. L'eau et son traitement	50
3. Gestion de l'air	54
4. La gestion des déchets	55
5. Consommation d'énergie	56
Actions 2020 dans le monde	57
Nous construisons une société meilleure	66
Engagement envers les communautés	68
Processus de collaboration avec les communautés	69
Approche d'investissement	72
Relation avec les communautés	73
Tighza, une gestion à mettre en avant	74
1. Soutenir la croissance économique locale	78
2. Participation de la communauté	81
Le bien-être de nos collaborateurs	82
1. Culture AMG	86
2. Sensibilisation et développement des capacités	91
3. Sécurité et santé au travail	91
Notre gestion d'entreprise 2020	96
Indicateurs GRI	102
Annuaire	107

Bilan du PDG



Bienvenue au premier rapport de développement durable consolidé du groupe AMG.

Ce rapport consolide nos progrès sur un ensemble de mesures de santé, de sécurité, environnementales et communautaires que nous divulguons spontanément dans le cadre de notre engagement en faveur d'une communication responsable et transparente.

La durabilité est un élément essentiel dans les décisions, les actions et les processus adoptés par notre groupe.

Nos profits doivent avoir un but, une finalité socialement responsable qui génère une plus grande valeur pour nos parties prenantes.

Ce rapport fournit des informations sur la manière dont nous construisons de la valeur sociale, de la valeur pour l'environnement et de la valeur pour les communautés. Chez AMG, nous sommes convaincus que nous devons faire de l'exploitation minière responsable envers la société et l'environnement, en générant du bien-être et de meilleures conditions de vie pour les communautés de nos zones d'influence.

« Notre environnement vaut de l'or » est une phrase que nous avons utilisée comme pilier fondamental de nos opérations au cours de l'année écoulée, et constitue un engagement quotidien de chacun des membres de notre groupe. Une exploitation minière responsable est possible quand on prend compte des besoins des communautés, quand on écoute les groupes d'intérêt pour répondre aux attentes, et surtout quand on cohabite avec ces communautés pour y parvenir.

Comme groupe international implanté dans plusieurs pays, nous sommes confrontés à des défis quotidiens, nous devons maximiser la productivité de nos opérations tout en gérant nos impacts, tout en cherchant à être le meilleur partenaire pour nos parties prenantes. Pour cette raison, je suis fier de voir le dévouement de nos salariés, cherchant toujours à faire une différence dans les communautés locales et les pays où nous avons des projets, et de constater l'attention particulière qu'est donnée à la gestion de notre impact sur l'environnement.

Environnement

La gestion environnementale à laquelle nous nous confrontons vu la situation stratégique de nos projets est complexe. Elle exige une action collective pour réduire les impacts environnementaux sur les ressources en eau, la biodiversité et les émissions de carbone. Nous sommes conscients de notre responsabilité en matière de changement climatique, et prenons des mesures pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre en tant que producteurs de métaux stratégiques.

En tant que Groupe, il est très important de développer des stratégies de compensation pour notre activité, en agissant conformément aux réglementations applicables. En Guyane notamment, nous continuons à travailler sur les engagements acquis auprès des collectivités locales comme la reforestation de plus de 200 hectares dans les 10 prochaines années.

De même, en ce qui concerne notre présence au Pérou, nos unités minières et nos projets se trouvant dans des zones qui cohabitent pacifiquement avec des activités économiques agricoles et d'élevage, notre engagement consiste à veiller à ce que nos travaux se déroulent en harmonie avec tous et dans le respect des normes environnementales applicables.

Nous travaillons pour obtenir des certifications internationales attestant de notre fonctionnement comme écologiquement viable. Nous avons ainsi consolidé des politiques de réalisation d'objectifs nous permettant de devenir un Groupe mondialement reconnu pour sa gestion de l'environnement.

Communautés

Une grande partie du succès d'AMG dépend de sa relation avec les communautés dans les zones d'influence de nos opérations. Nous cherchons à créer un lien étroit, transparent et collaboratif avec ces communautés. La réussite se mesure par le développement économique, social et environnemental que notre présence apporte sur leurs territoires. Nous voulons être générateurs de changements positifs et durables.

L'emplacement stratégique de nos divers sièges permet l'implication active des communautés avoisinantes dans nos opérations, en fournissant des services, de la main-d'œuvre locale afin qu'elles puissent bénéficier directement des programmes de responsabilité sociale mis en place dans chaque pays où le groupe opère.

En 2020, notre investissement social volontaire s'est élevé à EUR €360.000. Un budget supérieur à celui de 2019.

Les différents défis de la durabilité nous placent à l'avant-garde du changement, comprenant l'importance de devoir continuer à concentrer nos efforts sur le maintien d'une main-d'œuvre locale et diversifiée, parce que c'est notre communauté qui nous mènera vers un avenir plus durable et plus prospère.

Employés

La sécurité et le bien-être seront toujours notre priorité. C'est pourquoi nous nous concentrons sur la formation professionnelle continue de nos employés afin de tout mettre en œuvre, au travers de programmes globaux qui intègrent les leçons des événements passés en les mettant en œuvre sur le terrain, pour réduire au maximum le nombre d'incident sur l'ensemble de nos sites.

Nos efforts en matière de sécurité ne pourront jamais suffire, et font partie intégrante de la gestion quotidienne de nos opérations. Dans ce domaine, nous avons considérablement réduit les incidents à fort potentiel et mis en place des programmes harmonisés au niveau du groupe pour obtenir de meilleurs résultats.

Luc Gerard
Président Directeur Général



Modèle AMG



Lettre de présentation

Auplata Mining Group (AMG), est un groupe polymétallique de classe mondiale, coté à la Bourse de Paris (ALAMG) et au travers de la Compagnie Minière de Touissit coté à la bourse de Casablanca (CMT)

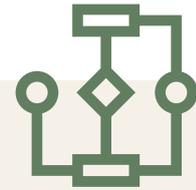
Notre but

Notre but est de créer une valeur à long terme pour toutes les parties prenantes en produisant les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable. Créer une valeur à long terme pour toutes les parties prenantes à travers l'exploration, le développement et le traitement des ressources naturelles.

AMG, un groupe éco-responsable

Nous avons une vision à long terme, responsable et citoyenne, qui vise à avoir un impact positif, notamment à travers le développement de l'emploi local, la préservation de l'environnement, le respect des communautés d'accueil et la contribution à l'économie des pays et des territoires où nous opérons.

Modèle AMG



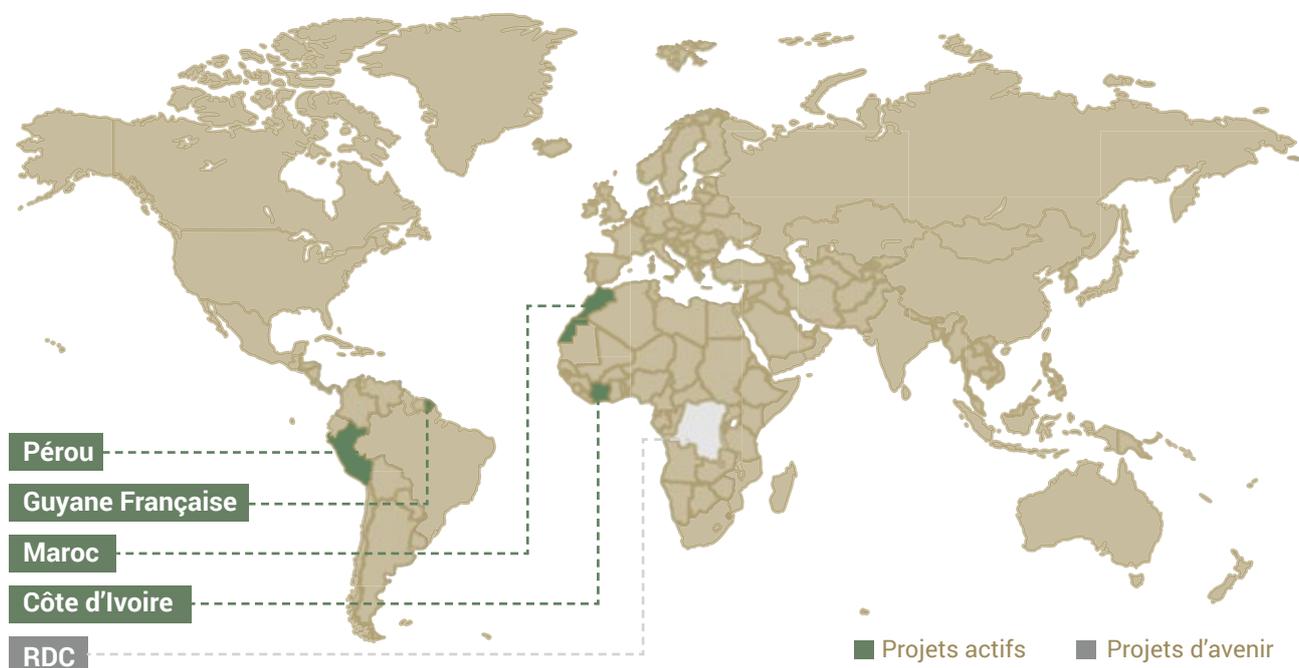
Auplata Mining Group

Auplata Mining Group **cotée en la bourse de Paris (Euro-next Growth)** depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est actuellement présente en Guyane française, au Pérou, en Côte d'Ivoire et Maroc (cotée à la bourse de Casablanca).

AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la tran-

sition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

Notre objectif est de mettre à profit les connaissances et l'expérience acquises de nos employés à travers le travail quotidien sur le terrain. Nous disposons aujourd'hui d'un personnel hautement qualifié et préparé. Dans le cadre de notre processus de sélection rigoureux, nous nous assurons de disposer de la meilleure équipe de géologues et d'ingénieurs miniers pour réaliser les objectifs du Groupe.



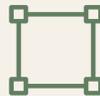
AMG en chiffres



4 pays



4 régions
minières



3000 km² de
permis miniers



+ de 20 projets
miniers



+ de 60 concessions
minières

AMG overview



Notre gestion

Nous avons réalisé plus de

200 actions

de RSE au niveau du groupe



65 actions environnementales



72 actions avec les communautés



68 actions pour nos employés

Notre équipe

Nous générons plus de

700

emplois directs



Formation professionnelle

Pendant l'année 2020, nous avons compté plus de **12.400 heures** ont été dédiées à la formation de nos équipes sur les différents sites



Nous nous engageons pour nos communautés

En 2020, nous avons réalisé un investissement de **EUR €360.000** qui profite à 10 communautés à travers le monde



Nous continuons à agir pour l'environnement

Cette année, nous avons investi environ **EUR €510.000** dans la gestion environnementale afin de compenser l'impact de nos activités



Notre modèle opérationnel

Métaux produits au Pérou Plomb, zinc, cuivre, argent et or

Opérations en cours

El Santo
Suytuckambo

Projets

Condorama
San Miguel

Métaux produits au Guyane française Or

Opérations en cours

Dieu Merci*

Projets

Bon Espoir
Couriège
Dorlin
Yaou

Métaux produits au Maroc Argent, plomb et zinc

Opérations en cours

Tighza

Projets

Agadir
Boullemane
Guelmin
Marrakesh
Midelt
Tabarouch
Touissit
Tounfit

* L'unité minière Dieu Merci en Guyane Française est entrée en service au premier trimestre 2020

AMG, Des métaux pour un monde durable

Le monde industriel se prépare pour la plus grande révolution depuis l'internet. **La TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE va transformer nos modes de production, de communication et de déplacement.**

Sur une planète qui avoisine les 9 milliards d'habitants, notre progrès passe obligatoirement par un développement durable qui permettra d'inverser le processus du réchauffement climatique, d'arrêter de brûler les combustibles fossiles en utilisant des énergies propres. Celles-ci reposent en grande partie sur les propriétés physiques de certains métaux, les métaux stratégiques de demain. **À l'initiative de Luc Gerard Nyafe trois juniors minières, BGPP, AUPLATA et CMT** ont fait l'objet d'une opération de rapprochement permettant de transformer Auplata, une petite entreprise aurifère née en 2004 en Guyane Française, en un véritable groupe minier polymétallique de premier plan cotée sur la place boursière de Paris.

AMG est aujourd'hui présent sur deux continents avec des opérations en **Guyane, au Pérou, et au Maroc** ; des actifs en Côte d'Ivoire ; ainsi que des projets en République Démocratique du Congo.

AMG produit du **Zinc, du Plomb, de l'Argent, du Cuivre, et de l'Or** et envisage de se diversifier avec du Cobalt et du Lithium.

En Guyane Française, nous avons 5 projets situés sur le **bouclier guyanais** avec des ressources d'or de plus de 50 tonnes ; **une usine gravimétrique et une usine de lixiviation de 9000 T/mois**. Nos opérations comptent sur des normes strictes de durabilité, de réhabilitation et de préservation de l'environnement et une expertise locale connaissant et maîtrisant son territoire.

Au Pérou, nous avons 4 projets situés dans la partie sud du pays. **Une usine de production de 9.000t/mois fonc-**

tionnant à pleine capacité sur le site d'El Santo situé sur la ceinture cuprifère.

Au Maroc, nous avons plus de 9 projets miniers, dont 3 sont en production de zinc, de plomb et d'argent. Notre principal site de production situé à Tigza compte sur **une usine de 36.000 t/mois**, des résultats en hausse depuis plus de 10 ans et un flux de trésorerie ayant permis de distribuer des dividendes régulièrement.

Auplata Mining Group dispose de **plus de 3000 km2 de permis dans le monde entier**, ce qui nous positionne parmi les groupes miniers les plus importants dans les régions où nous sommes présents. Notre force, repose sur notre équipe diverse de plus de 1600 employés de par le monde.

Pour AMG, la sécurité est primordiale, nos employés en dépendent, c'est pourquoi nous restons vigilants quant à l'application de nos procédures.

L'ensemble de nos activités s'articulent autour de 4 piliers fondamentaux : Production de métaux stratégiques permettant de satisfaire les besoins des industries de demain. Renforcement permanent des compétences techniques dans nos métiers de base : la géologie, la mine, la métallurgie et la gestion. Logique de développement durable permettant de minimiser notre empreinte sur notre environnement, en protégeant le patrimoine des générations futures. Une relation de confiance étroite avec les pays et les communautés où nous opérons afin d'assurer un respect et équilibre entre les objectifs de rentabilité du Groupe et les intérêts des communautés.

AMG, un groupe minier polymétallique tourné vers l'avenir, capable d'assurer l'approvisionnement en métaux stratégiques, indispensables à la transition énergétique vers un monde durable.

Mission

Créer de la valeur pour nos actionnaires en produisant, de manière durable et responsable, les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique

Vision

Un groupe minier polymétallique tourné vers l'avenir, capable d'assurer l'approvisionnement en métaux stratégiques, indispensables à la transition énergétique vers un monde durable.



Nos Valeurs



Responsabilité

AMG respecte allant même parfois au-delà de ses engagements écologiques vis-à-vis de l'environnement, de la société et de l'économie. Ses projets ont un impact positif sur les communautés où elle opère.



Respect

AMG valorise et respecte toutes les parties impliquées. Elle respecte les personnes, la nature et l'environnement. Elle respecte aussi la culture des zones d'influence de ses projets.



Transparence

AMG agit avec clarté, honnêteté, loyauté et constance dans ses opérations quotidiennes et dans toutes ses relations commerciales.



Appartenance

AMG travaille avec passion et engagement en matière de développement durable.



Confiance

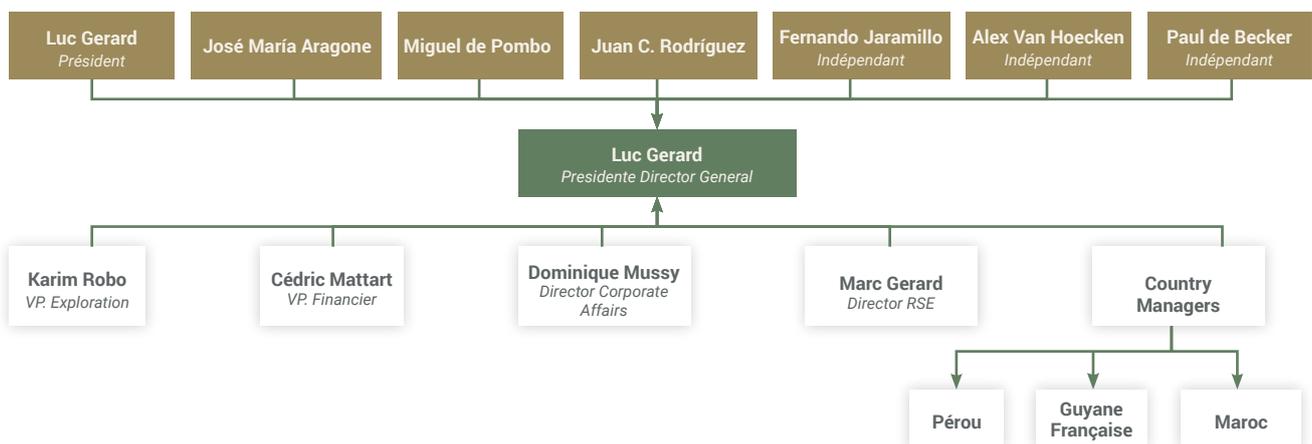
Les actions responsables d'AMG en matière de publication d'informations et de communication en général renforcent sa crédibilité vis-à-vis de ses parties prenantes. Auplata présente annuellement ses rapports sociaux, économiques et environnementaux respectueux alignés sur des standards mondiaux et seront mis à la disposition du public.



Groupe AMG (Résumé)

23/04/2021

Conseil d'administration



Notre vision stratégique

Un écosystème en évolution rapide.

L'écosystème mondial subit des changements majeurs. Les entreprises doivent repenser en profondeur leurs interactions avec toutes leurs parties prenantes.

Les attentes de ces parties prenantes évoluent sous l'effet des tendances démographiques, sociales, environnementales, économiques et technologiques. Les activités minières du Groupe AMG sont au centre de ces changements.

Ces tendances offrent des perspectives et des opportunités de croissance responsable pour notre groupe.

Extraction responsable des métaux, recyclabilité, développement social, et transition énergétique: telles sont les valeurs motivées par la vision d'AMG.



Création de valeur durable



Le meilleur allié stratégique



Culture collaborative



Accueil des meilleurs talents



Entrepreneuriat et innovation



À propos de ce rapport de développement durable

Ce rapport 2020 sur la durabilité reflète notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité envers nos groupes d'intérêts. Ceux-ci inclut nos investisseurs, nos communautés et nos actionnaires. C'est le premier rapport RSE que nous présentons depuis la création du groupe AMG en 2019 qui est basé sur notre objectif de créer une valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes, et ce au travers de l'exploration, l'exploitation, le développement et le traitement des ressources naturelles.

Dans ce document, nous présentons nos principaux résultats et défis sur trois sujets relatifs au bien-être de nos employés, des communautés et de l'environnement.

Les données et les informations publiées dans le présent rapport constituent un important registre de l'engagement d'AMG sur les questions essentielles liées au développement durable.

Nous sommes fiers de mettre à la disposition du public nos données en utilisant les lignes directrices globales de durabilité.



Données du rapport

Période: 1er janvier au 31 décembre 2020

Couverture: Ce rapport intègre les données des sociétés (i) Auplata Mining Group - AMG basée en Guyane Française, (ii) Au-plata Mining Group Pérou basé au Pérou et (iii) de la Compagnie Minière de Touissit (CMT), basée au Maroc. Les données chiffrées ne couvrent que les sites opérationnels (Dieu Merci, El Santo, Suyckutambo, et Tighza,) et les sièges administratifs (Cayenne, Lima et Casablanca) des ces trois sociétés.

Consolidation et conception: Direction de la durabilité du Groupe AMG.

Contact: Toute requête ou demande d'informations complémentaires concernant ce rapport doit être envoyée via le formulaire de contact sur le site.

Le rapport est également accessible au public sur le site auplatamininggroup.com dans ses versions française et espagnole.

* Pour connaître la méthodologie et le périmètre des indicateurs publiés dans ce rapport, voir page 101



AMG Maroc



AMG Pérou



AMG Guyane Française



**Notre
engagement
RSE**



Notre engagement RSE

Pourquoi la durabilité est-elle importante pour AMG ?

L'exploitation minière et l'environnement ne sont pas incompatibles. Le mode de fonctionnement responsable d'AMG en constate. Anticipant la croissance des besoins futurs en ressources naturelles, nous nous engageons à construire un avenir durable et écologiquement responsable.

Actuellement nos activités d'exploration se concentrent principalement sur cinq métaux stratégiques : l'or, le plomb, le cuivre, le zinc et l'argent. Ces derniers jouent un rôle important dans la création d'énergie renouvelable plus propre. Par exemple, le cuivre recyclable, durable et hautement conducteur est un composant essentiel des véhicules électriques et des éoliennes.

Notre groupe est conscient de l'importance de développer un climat de confiance, de dialogue et de partenariat avec ses parties prenantes afin que la valeur que nous créons aujourd'hui soit partagée demain pour le bénéfice de tous. Notre succès ne se détermine pas seulement par la rentabilité ; nous cherchons également à créer de la valeur sociale.

La valeur sociale est un pilier fondamental de notre Groupe car elle mesure notre capacité à produire des résultats tangibles, à apporter une contribution significative aux communautés et à développer la responsabilité environnementale.

À travers nos sièges dans le monde entier, nous nous engageons à jouer un rôle décisif dans la création d'un avenir durable, en reconnaissant les risques qui nous affectent tous, tels que le changement climatique et la disponibilité de l'eau, et en y répondant.

AMG, une société minière qui a des engagements RSE dans son ADN. Grâce à notre activité minière, les communautés et les milieux où nous sommes présents ont connu une croissance socioéconomique et environnementale significative, à travers le développement des infrastructures et l'amélioration du niveau de vie des acteurs.



Gestion des terres en Guyane française

Notre performance durable pendant l'année 2020

Environnement

Réhabilitation de sites

On a atténué les effets sur l'environnement par la réhabilitation de terres, **9ha en 2020**

Biodiversité

+ de 15 espèces ont été identifiées près des nos sites d'opération

Gestion intégrée de l'eau

20 suivis de la qualité de l'eau

Pépinière

Acquisition d'une pépinière de **30.000 arbres**

L'air et sa qualité

9 stations de surveillance au Pérou

Déchets

Au cours de l'année passée, on a produit **148,58 ton** de déchets

Et on a recyclé de 5 manières différentes

Sensibilisation

12 Sessions de formation réservées à l'équipe de travail sur des sujets environnementaux

Énergie

La fourniture d'énergie de la base vie du camp de "Dieu Merci", en Guyane Française est notamment assuré par des **panneaux solaires**.



Communauté

Économie locale

On a donné du soutien aux fournisseurs locaux avec plus du **20 %** de nos dépenses

Diversité culturelle

Plus de **10** communautés bénéficient du soutien d'AMG

Centre minier

Création d'un **centre du patrimoine minier**

COVID-19

Par des **dons, des brigades de santé et des mesures sanitaires**, AMG a apporté aux communautés pendant la crise sanitaire

+ de 1.600

personnes bénéficiaires de notre gestion

Dons

+ de 30 dons

- Denrées alimentaires
- Mini-pépinière
- Canalisations
- Terrain de football
- Tracteur agricole
- Matériel scolaire

Infrastructure

+ de 60 km

d'ouvrages de génie civil (pistes, routes, ponts, canalisations)

COVID-19

14 protocoles adoptés

9 mesures de prévention

Équipe

732 Collaborateurs dans le monde

Culture

6

activités de loisirs

Aménagement des campements

75 nouvelles

chambres entièrement aménagées

Recrutement

Jusqu'à un **24.4 %** a atteint notre taux de recrutement

Formations

17.2 heures de formation en moyenne par employé

Employés

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les Objectifs de Développement Durable (2015-2030), également connus sous le sigle ODD, sont une initiative dirigée par les **Nations Unies** pour poursuivre le programme de développement. Ceux-ci ont été adoptés par tous les États membres de l'ONU en 2015, comme un appel à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et veiller à ce que tous les peuples connaissent la paix et la prospérité d'ici 2030. **Les ODD comportent 17 cibles** incluant entre autres comme priorités le changement climatique, les inégalités économiques, l'innovation, la consommation durable, et la paix et de la justice.

La responsabilité sociale des entreprises est de plus en plus présente dans le monde et notre objectif est d'aligner les actions de RSE de notre groupe sur le pacte mondial du PNUD, pour accomplir la plupart des objectifs de développement durable (ODD), à travers diverses actions internes et externes, en cherchant un équilibre entre la durabilité environnementale, économique et sociale.

Le groupe AMG s'engage à jouer un rôle dans la société, à remplir ses obligations envers les pays et les

communautés où il opère (Guyane Française, Pérou et Maroc) et à adopter une gestion responsable et durable de l'environnement. C'est pourquoi notre programme d'action s'aligne sur les principaux cadres d'action internationaux : le Pacte mondial des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD), les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Notre programme RSE contient **3 piliers fondamentaux** (notre engagement envers la planète, la bonne gouvernance et la conduite éthique, et la communauté et le bien-être de nos collaborateurs) et **10 principes** qui répondent à 6 objectifs de développement durable. L'objectif en tant que groupe minier est d'augmenter le nombre d'ODD directement impactés par nos opérations et ainsi s'aligner encore plus aux lignes directrices internationales.

Piliers

Principes

ODD



Notre engagement envers la planète

- Réhabilitation et reboisement des terres.
- Surveillance environnementale des écosystèmes.
- Préservation de la biodiversité.
- Plan de fermeture de la mine.



Nous construisons une société meilleure

- Pour favoriser nos parties prenantes.
- Développement économique et social des régions.
- Partage des défis et des réalisations.



Le bien-être de nos collaborateurs

- Respect de l'intérêt de nos employés.
- Qualité du travail et diversité culturelle.
- Environnement de travail sain et sécuritaire.
- Assurer la sécurité dans les activités.





Marc Gerard
Directeur RSE

En tant que groupe minier, nous sommes confrontés à des défis quotidiens : maximiser la productivité de nos opérations tout en gérant leurs impacts, être les meilleurs partenaires possible pour nos parties prenantes. Je suis donc fier de voir le dévouement de nos collaborateurs afin des respecter les mesures de permettant de garantir leur sécurité et leur santé, d'être impliqués et intégrés dans leurs communautés locales et leurs pays d'accueil et de gérer et améliorer notre impact sur l'environnement.

Notre engagement en faveur du développement durable contribue à assurer notre avenir. Il apporte une réelle valeur commerciale à long terme et constitue une source d'avantage concurrentiel. Les normes que nous nous fixons sont élevées et les tâches peuvent être difficiles, mais les opportunités sont grandes pour notre groupe, pour nos actionnaires et investisseurs ainsi que pour toutes nos parties prenantes.

Nous sommes alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). C'est pourquoi nous avons basé notre stratégie de développement durable sur l'agenda 2030 des Nations Unies à travers des programmes, une

“

Nous espérons que les différents acteurs apprécient notre présence non seulement pour notre contribution économique, mais aussi pour la valeur sociale que nous aidons à construire.

”

méthodologie de travail et des paramètres qui nous permettent de progresser dans leurs réalisations.

Nous vivons dans un monde globalisé qui aspire et exige un développement durable. Notre société aspire à une transparence institutionnelle et sociétale ainsi qu'à avoir accès à l'information. Chez AMG, nous partageons cette vision et nous nous efforçons d'en faire une réalité. Nous comprenons que ce qui était autrefois considéré comme un effort important et exceptionnel est aujourd'hui la base pour aller de l'avant.

Chez AMG, nous concentrons nos efforts sur 3 axes principaux, l'environnement, la bonne gouvernance et le bien-être de nos collaborateurs et communautés voisines de nos opérations. Cette approche nous permet de continuer à faire progresser le développement de l'exploitation minière durable souhaité ainsi qu'à construire, en sus de notre contribution économique, une valeur sociale bénéfique.

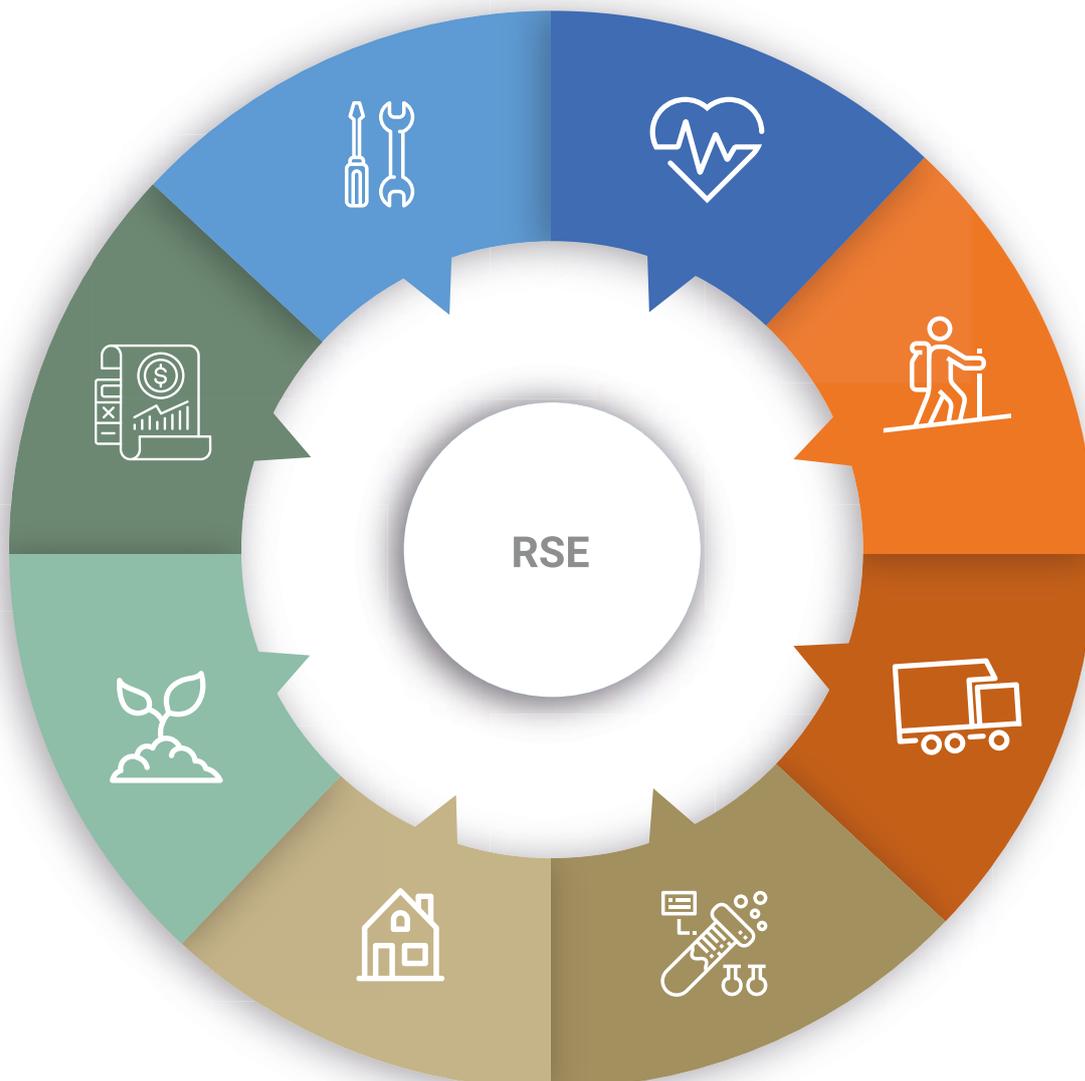
Nos engagements annuels avec les différentes parties prenantes représentent la base des progrès attendus, et nous permette de surpasser les attentes de notre management dans chacun des pays où nous opérons.

RSE, un département transversal

En tant que groupe polymétallique international, nous souhaitons au niveau du groupe être des acteurs actifs dans le domaine la durabilité. Dans notre vision d'amélioration continue, nos trois axes prioritaires animent notre culture de travail dont la finalité est toujours d'obtenir des meilleurs résultats.

Nous sommes convaincus que si nous avons tous des objectifs communs, nous les atteindrons plus rapidement et plus efficacement.

- | | | | |
|---|----------------------------|---|--|
|  | Logistique |  | Finance et comptabilité |
|  | Exploration |  | Santé et sécurité au travail |
|  | Camps |  | Exploitation, usine et laboratoire |
|  | Ressources humaines |  | Environnement et relations communautaires |



Comment gérons-nous la durabilité ?

Notre objectif, outre de nous conformer aux lois et réglementations des juridictions dans lesquelles nous opérons, avec un objectif à long terme visant même à dépasser certaines des exigences légales et réglementaires en matière environnementale.

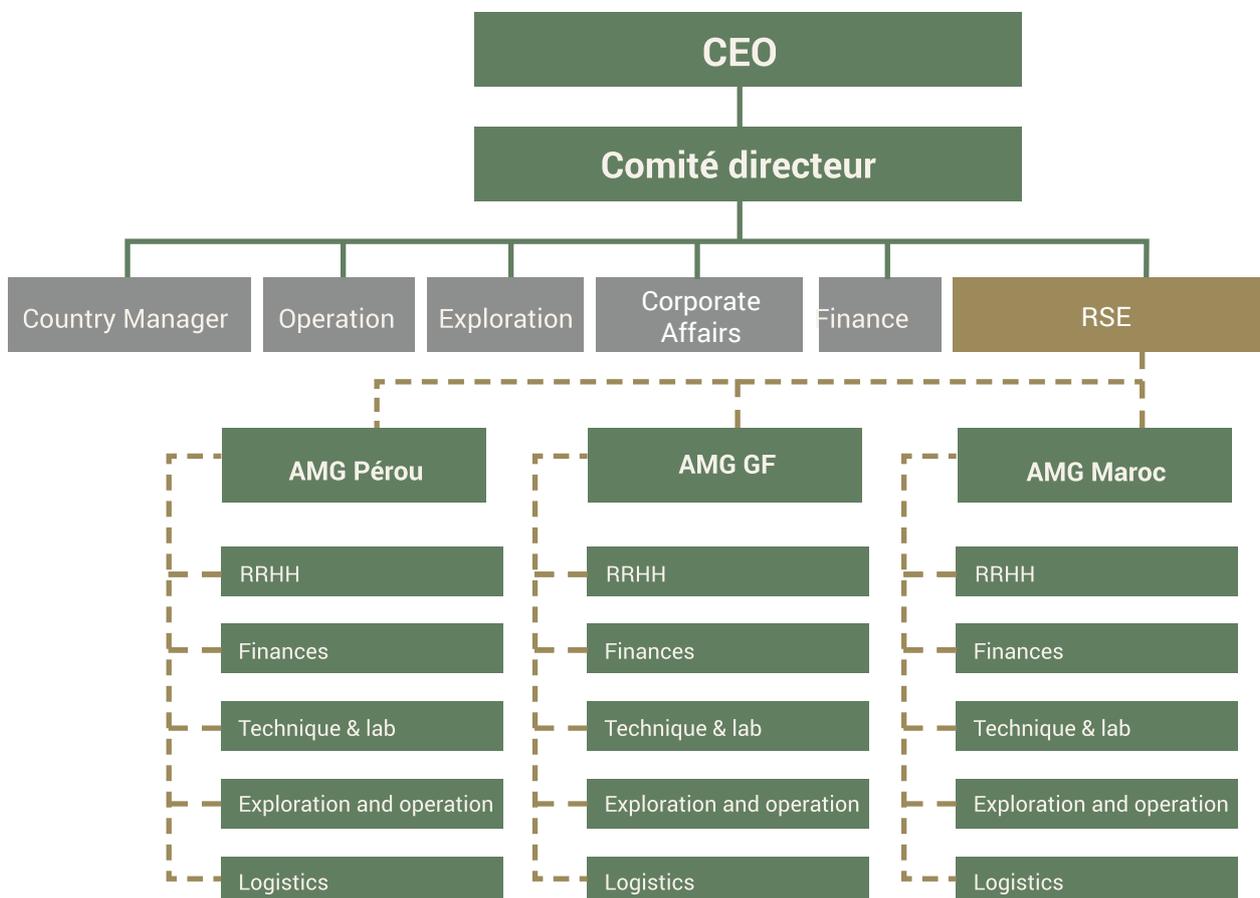
Nous établissons des responsabilités claires en matière de durabilité. Toutes les parties prenantes impliquées dans nos opérations sont guidées par les directives inscrites dans le plan annuel de développement durable et notre politique RSE. Ces normes et documents établissent notre performance minimale obligatoire.

Bien que ces normes soient destinées à un usage interne, nous avons mis les directives d'entreprise relatives à la RSE à la disposition du public sur notre site Web (auplatamininggroup.com).

Notre succès dépend en partie de la valeur que les communautés accordent à notre contribution.

Nous devons former et maintenir des partenariats respectueux avec nos parties prenantes, intégrer les performances sociales, environnementales et économiques à long terme dans notre planification et notre prise de décision tout en démontrant que les normes environnementales, sanitaires et de sécurité sont respectées. La durabilité est une valeur fondamentale inscrite dans notre ADN. Cela signifie, promouvoir une bonne gouvernance, donner la priorité à la santé et à la sécurité, être respectueux de l'environnement et soutenir les communautés avec lesquelles nous travaillons.

Afin d'atteindre nos objectifs annuels en tant que groupe, nous avons développé une structure organisationnelle qui nous permet d'avoir un suivi clair des progrès dans chacun de nos axes de développement durable. La structure qui a été consolidée au sein du Groupe est dirigée par un département de développement durable qui comme responsable du plan annuel communique activement avec chaque siège afin de suivre ses avancées. La structure est détaillée ci-dessous :



— Domaines impliqués dans le processus de responsabilité sociale de l'entreprise

Notre objectif

L'objectif d'AMG est d'être une entreprise sûre, durable et productif qui apporte une contribution à la société.

Pour mieux appréhender la relation entre notre objectif RSE et les parties prenantes et créer de la valeur, nous nous efforçons d'impliquer nos groupes d'intérêt dans la prise de décisions afin d'assurer un impact positif.

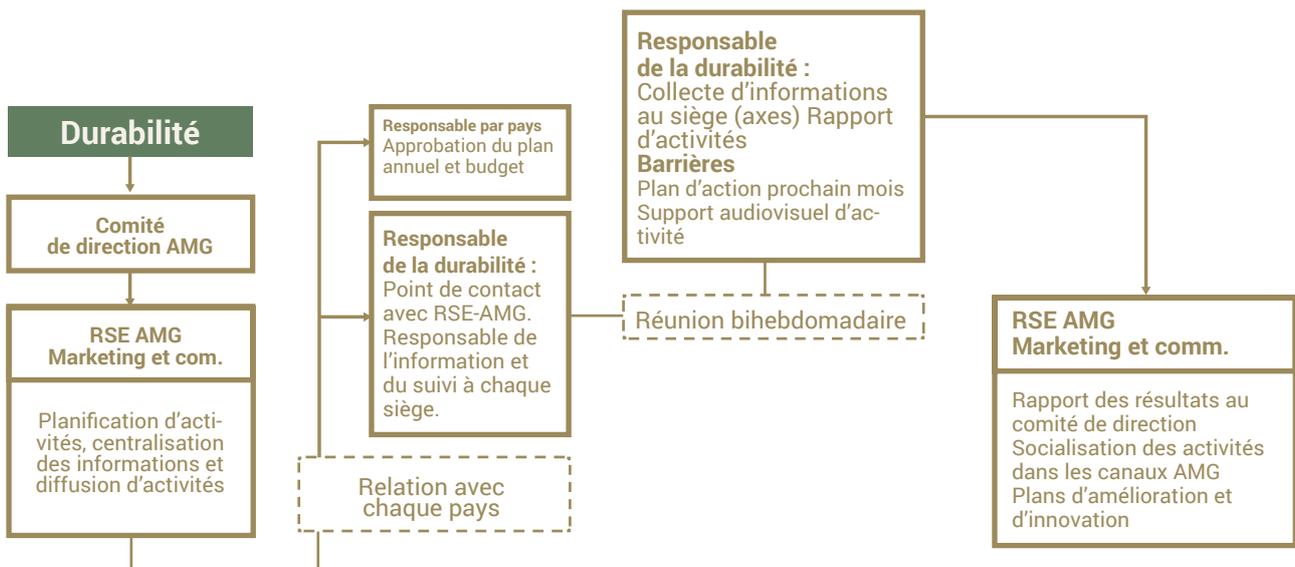
Notre objectif étant de créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes à travers une exploration, exploitation, développement et traitement des ressources naturelles de manière durable.



Notre processus

Un processus clair nous permet d'avoir un meilleur contrôle. C'est pourquoi nous travaillons en permanence pour améliorer et optimiser nos processus et fonctionnement. Concernant le développement durable, un effort particulier a été consacré à une amélioration de la communication intra-groupe au travers de la diffusion de directives et recommandations à nos collaborateurs, ce qui a permis d'améliorer certains résultats.

Ceci est possible car nous avons développé une méthodologie de travail grâce à laquelle nous pouvons échanger sur des problématiques, des idées, des progrès et en général tout ce qui concerne notre plan de durabilité. Ces échanges sont réalisés lors de réunions bimensuelles et des comités trimestriels permettant un accès à l'information et un suivi de la situation de chaque siège réguliers.



Contribution à la valeur sociale et environnementale

AMG entretient des relations et a obtenu les résultats sociaux, environnementaux et économiques nécessaires à son fonctionnement orientant son approche vers l'identification d'opportunités contribuant à la valeur sociale, tout en répondant aux exigences légales, réglementaires et éthiques applicables.

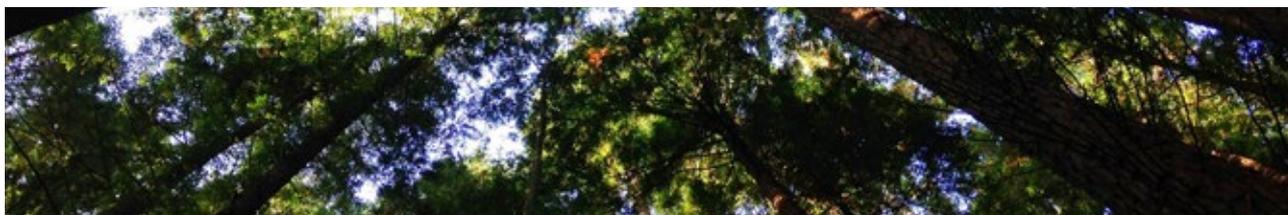
Nous sommes conscients que le succès sur le long terme de notre groupe dépend de sa croissance dans un environnement durable ce qui nous permettra, entre autre, de conserver la confiance de nos actionnaires, d'attirer des collaborateurs qualifiés et de garantir l'accès aux capitaux.

Il est important de souligner que la valeur sociale n'est pas nouvelle pour AMG. La gestion responsable des déchets dans ses projets ainsi que ses programmes de soutien aux sein des communautés locales où le groupe opère sont des exemples démontrant la contribution d'AMG à la valeur sociale.

Dans le cadre de nos engagements envers la planète, nous avons en 2020 planté 6.000 arbres et sommes en phase de réhabiliter 9 hectares. Attestant de la bonne santé de notre écosystème, la présence de pumas, aras, tortues, biches, serpents, toucans, agami, viscaches, alpagas, têtards, lézards, vigognes, canards, oiseaux, entre autres types de faune a été constatée.

En matière de contrôle de la qualité de l'eau et de l'air, AMG a toujours eu une gestion responsable. Nous utilisons efficacement l'eau potable et nous efforçons d'améliorer nos performances. En 2020, la majorité de l'eau utilisée dans nos projets a été collecté à partir de l'eau de pluie ou d'eau issue de la recirculation quotidienne.

En ce qui concerne la qualité de l'air, les réglementations applicables exigeant des contrôles périodiques mensuels et trimestriels sont strictement suivies ; un réseau de surveillance des particules permet d'assurer le respect des normes établies.



Politique RSE

“Le Groupe AMG agit dans une optique de création de valeur et d'amélioration continue.”

En 2020, le Groupe AMG a agi dans une optique de création de valeur et d'amélioration continue. Dans ce cadre, une politique de Développement Durable a été mise en place.

Le Groupe respecte les réglementations applicables à ses activités et élabore ses indicateurs de performance conformément aux meilleures pratiques du secteur minier. Ceux-ci concernent et impactent les salariés, clients et parties prenantes et inclut la maîtrise des risques industriels, sanitaires, sociaux et environnementaux.

La politique RSE est disponible sur notre site internet auplataminin-group.com, rubrique « Notre Engagement RSE », ou dans la section annexes .



Les 3 piliers du Groupe AMG

Notre environnement vaut de l'or

En 2020, nous développons une vision à long terme, responsable et citoyenne, qui vise à avoir un impact positif, notamment à travers une bonne gouvernance, la préservation de l'environnement, le respect des communautés d'accueil et la contribution à l'économie des pays ou territoires où nous opérons, et le bien-être et la santé de nos collaborateurs.

L'objectif de notre gestion RSE en 2020 était basé sur un principe que nous avons développé, « Notre Environne-

ment Vaut de L'or ». Nous considérons nos collaborateurs, nos communautés et l'environnement aussi précieux que l'or, c'est pourquoi nous soulignons à quel point ils sont importants pour nous. Nous voulons véhiculer un message de soutien, de sécurité et de protection produisant un impact positif. Nous sommes une société minière qui a des engagements RSE dans son ADN. À travers la politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise, les principaux axes d'action ont été ainsi déterminés :

Notre engagement pour la planète

Toujours soucieuse d'être une société minière responsable, AMG s'efforce de réduire l'impact environnemental potentiel de ses opérations, en accélérant la réhabilitation de ses sites miniers et en préservant la biodiversité.

1. Compenser l'impact que notre opération apporte par la réhabilitation des terres et le reboisement.
2. Effectuer un suivi environnemental des écosystèmes dans lesquels nous opérons.
3. Préservation de la biodiversité des zones affectées.
4. Responsabilité avant et après nos opérations et activités.

Nous construisons une société meilleure

AMG cherche à renforcer les relations avec les communautés, les organisations publiques et privées, de sorte qu'à travers des stratégies et des initiatives, la collaboration entre AMG et les différentes parties prenantes soit fructueuse.

1. Favoriser nos parties prenantes en dépassant les attentes.
2. Contribuer de manière transparente au développement économique et social des régions, en garantissant la bonne gouvernance de leurs opérations.
3. Partagez nos défis et nos réalisations aussi largement que possible.

Le bien-être des collaborateurs

Consciente que son capital humain est unique et essentiel à ses opérations, AMG cherche à offrir un environnement de travail sain, sûr et adapté à ses employés tout en permettant leur développement personnel et professionnel.

1. AMG s'engage à agir dans le meilleur intérêt de ses employés.
2. AMG s'engage à promouvoir la qualité du travail et la diversité culturelle..
3. AMG s'engage à créer un environnement de travail sûr et sain.
4. AMG s'engage à maintenir la sécurité sur ses différents sites.



**NOTRE FORÊT
VAUT DE L'OR**



**NOTRE COMMUNAUTÉ
VAUT DE L'OR**



**NOTRE ÉQUIPE
VAUT DE L'OR**

Matrice de matérialité

Nous considérons qu'un enjeu est significatif lorsqu'il peut affecter la capacité à créer de la valeur à court, moyen ou long terme en exerçant une influence significative sur les décisions des parties prenantes. Pour la construction de la matrice de matérialité, nous avons analysé différentes questions afin de mieux prendre en compte les impacts positifs et négatifs qui sont pertinents et importants particulièrement pour nos parties prenantes.

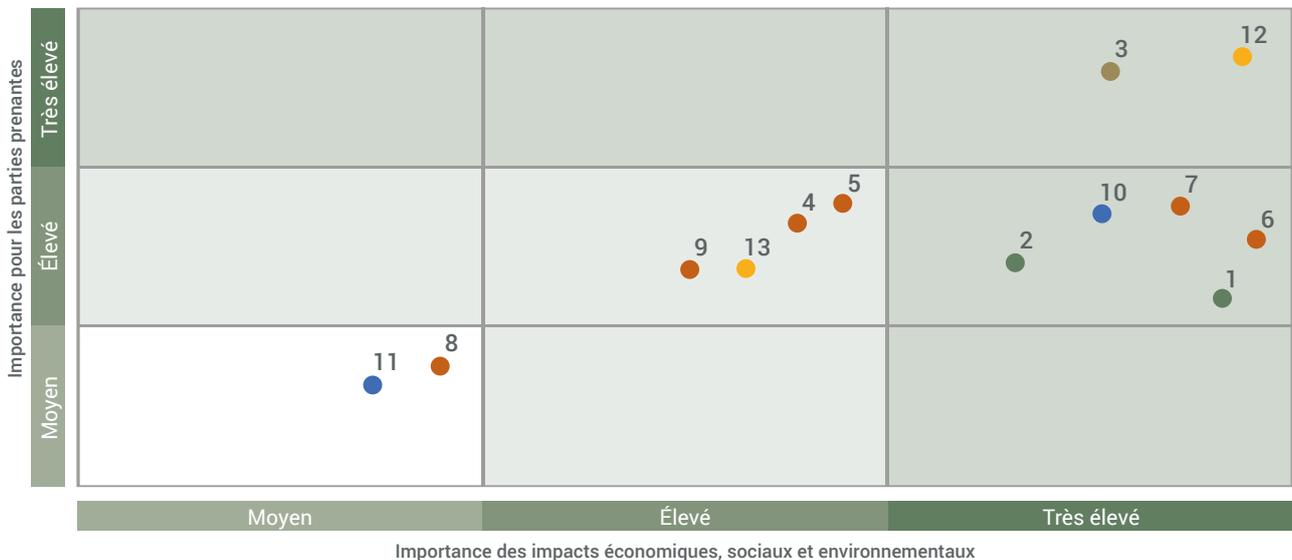
Pour la construction de la matrice de matérialité, nous utilisons la méthodologie suivante :

- **Identification des défis sectoriels et des tendances mondiales** en matière de développement durable (ODD DES NATIONS UNIES).
- **Définition du risque - opportunités.**
- **Évaluation des risques par impact financier, opportunité et probabilité.**
- **Hiérarchisation des risques par les intervenants** grâce à des discussions régulières au moyen de formulaires de con-

tact, de commentaires sur les messages, d'événements.
• Classement final.

De cette manière, la matrice suivante a été développée, en fonction des sujets exposés tout au long de ce rapport. La gestion exercée par AMG est présente là où nous cherchons à communiquer des progrès ou des changements significatifs à nos parties prenantes poursuivant ainsi notre engagement de transparence, en montrant dans chaque chapitre notre focalisation sur la gestion, les réalisations et les résultats en 2020.

Les sujets voire les problématiques qui ont le plus grand potentiel d'influencer la prise de décision de nos parties prenantes et, dans le même temps, que nous considérons comme essentielles pour le développement durable de la stratégie du Groupe ont été identifiés. Cela constitue une feuille de route pour distinguer quelles sont les questions qui devraient être prioritaires dans la gestion de notre stratégie de développement durable.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Acquisition et fourniture de biens et services locaux
2. Contribution à l'économie du pays

GESTION SOCIALE

3. Relation avec la communauté et contribution à l'amélioration de sa qualité de vie

ENVIRONNEMENT

4. Gestion des incidences sur l'environnement
5. Protection et utilisation efficace des ressources naturelles
6. Zones réhabilitées et compensées

7. Gestion des risques environnementaux

8. Plan de fermeture de la mine
9. Gestion responsable des déchets

PRATIQUES DE TRAVAIL

10. Santé et sécurité au travail
11. Formation et perfectionnement des employés

DROITS DE L'HOMME

12. Éthique et transparence
13. Respect des droits de l'homme

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous avons examiné dans le cadre de l'analyse des risques l'ensemble des sujets prévus par le texte. Nous avons décidé de ne pas traiter la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ainsi que les mesures prises en faveur des personnes handicapées, qui sont des thématiques jugées non matérielles compte tenu des activités du groupe AMG.

Gestion de nos parties prenantes

- Nous entretenons des relations cordiales avec nos parties prenantes, basées sur le respect et la transparence. Nous nous engageons à les tenir informées des activités de notre groupe en termes de développement économique, social et environnemental, et aussi améliorer la qualité de vie des communautés qui vivent à proximité de nos zones d'opérations.

- **Actionnaires et investisseurs**

Nous entretenons une relation étroite et transparente avec nos actionnaires, à qui nous offrons des informations opportunes et pertinentes sur notre gestion et nos résultats.

- **Communautés**

Nous continuons de démontrer que nous exploitons de manière responsable, travaillons pour améliorer la qualité de vie des communautés à proximité de nos opérations et promouvons de façon conjointe le développement durable et économique et l'inclusion sociale.

- **Collaborateurs**

Nos relations avec nos collaborateurs sont basées sur le respect et l'intégrité. Nous développons les opportunités de développement professionnel et d'amélioration des compétences pour retenir les meilleurs talents. Nous garantissons le respect du travail et des droits de l'homme, nous offrons un bon environnement de travail et nous promouvons l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et de leurs familles.

- **Fournisseurs**

Nous préservons une relation de confiance basée sur la transparence et le respect des dispositions légales. Celles-ci sont intégrées dans le cadre de procédures claires et actualisées garantissant ainsi ces relations à long terme. Nous promouvons également un engagement environnemental et un développement local, à travers notre chaîne de valeur.

- **Clients**

Nous établissons des relations de confiance à long terme avec nos clients pour devenir un allié de leur entreprise.

- **Autorités gouvernementales**

Nous nous conformons aux réglementations et aux exigences légales, ainsi qu'aux engagements établis dans les instruments de gestion environnementale. Nous maintenons des normes de performance élevées, nous promouvons le développement de la région et contribuons à la réalisation des objectifs de politique publique et du développement durable et à la consolidation de la paix.

Notre gestion comprend également une relation avec nos autres parties prenantes telles que nos alliés stratégiques, les médias, les organisations non-gouvernementales, les associations professionnelles et les autorités gouvernementales et réglementaires. Pour chacun d'entre eux un plan de relation a été créé afin de promouvoir la transparence et rechercher une collaboration fructueuse et ouverte.

Parties prenantes

- Organisations non-gouvernementales
- Médias
- Actionnaires minoritaires
- Actionnaires
- Clients
- Alliés stratégiques
- Autorités réglementaires
- Employés et entrepreneurs
- Communauté locale
- Associations professionnelles
- Fournisseurs
- Gouvernements et acteurs locaux



Par ailleurs, chaque partie prenante définie dispose d'un plan de gestion, dans lequel sont mentionnées les initiatives et activités les plus appropriées légitimant ainsi l'interaction et l'implication de tout un chacun, suivant ses propres caractéristiques.

La route de l'excellence

Dans le cadre des activités définies dans la politique RSE avec chaque groupe d'intérêt, leur perception et leurs attentes seront consultées périodiquement. La consultation vise à recueillir les appréciations des groupes d'intérêt sur les questions économiques, sociales et environnementales, et les

résultats sont présentés au conseil d'administration chaque année dans les rapports de gestion et de développement durable. Ainsi, des objectifs et des indicateurs ont été déterminés pour chaque groupe d'intérêt afin d'évaluer et d'améliorer constamment l'expérience de chacun de ces groupes.

Actionnaires et investisseurs

Promesse de valeur

Créer une relation solide et de confiance avec les actionnaires et les investisseurs.

Objectif: Principe de transparence

Donner des informations sur le groupe afin que les actionnaires et les investisseurs puissent prendre des décisions d'investissement éclairées.

Indicateurs

Fréquence annuelle



Niveau de perception du management auprès des actionnaires et investisseurs (Fréquence annuelle) (Objectif 2025, 70%)



Respect du plan de gestion avec les actionnaires et les investisseurs (fréquence annuelle) (objectif 2025, 90%)

Clients

Promesse de valeur

Créer des relations durables et de confiance à long terme avec nos clients pour devenir un allié de leur entreprise.

Objectif

Atteindre des niveaux d'excellence dans le service client.

Indicateurs

Fréquence annuelle



Niveau de perception de la gestion avec les clients (annuel) (Objectif 2025, 70%)



Respect du plan de gestion avec les clients (annuel) (Objectif 2025, 90%)



Indice de satisfaction des clients (annuel) (objectif 2025, 85%)

Collaborateurs

Promesse de valeur

Ajouter de la valeur par la gestion du talent, la qualité de vie et le bien-être de nos collaborateurs.

Objectif

Contribuer à la qualité de vie, au bien-être et à la maximisation de la compétitivité professionnelle des salariés.

Indicateurs

Fréquence annuelle



Exécution du programme de bien-être (annuel) (objectif 100%)



Pourcentage du respect des engagements avec les organisations syndicales (annuel) (objectif 100%)



Niveau de perception de la direction avec les employés. (Annuel) (Objectif 80%)

Fournisseurs

Promesse de valeur

Transparence, règles claires et relations mutuellement avantageuses.

Objectif

Assurer des pratiques éthiques et transparentes dans la chaîne d'approvisionnement.

Indicateurs

Fréquence annuelle



Niveau de perception du management avec les fournisseurs (annuel) (Objectif 80%)



Achat local de biens et de services (annuel) (objectif 50%)



Couverture de l'évaluation de la performance des fournisseurs (annuelle) (objectif 100%)



Respect du plan de gestion avec les actionnaires et les investisseurs (fréquence annuelle) (objectif 2025 90%)

Communautés

Promesse de valeur

Contribuer à la création de conditions de développement partagées dans les territoires qui permettent la viabilité des projets et la consolidation des opérations.

Objectif

Réussir à ce que les communautés perçoivent et valorisent les avantages sociaux et environnementaux liés à la présence d'AMG.

Indicateurs

Fréquence annuelle



Niveau de perception de la gestion communautaire (annuel) (objectif 80%)



Niveau de perception du programme de gestion environnementale avec la communauté (annuel) (objectif 80%)



Respect du plan de gestion avec les actionnaires et les investisseurs (fréquence annuelle) (objectif 2025 90%)

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (annuelle)

Autorités gouvernementales

Promesse de valeur

Contribuer à la reddition de comptes dans le secteur minier et promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités et opérations.

Objectif

Promouvoir la transparence dans le secteur minier la responsabilité envers les autorités compétentes.

Indicateurs

Fréquence annuelle



Niveau de perception de la direction avec les entités gouvernementales (annuel) (objectif 60%)



Respect du plan de gestion avec les entités gouvernementales (annuel) (objectif 80%)



Travailleurs en Guyane française



Travailleurs au Pérou





“ La compétence et l’aptitude d’un professionnel sont conditionnées par le niveau de leadership, de persévérance et d’engagement avec lequel chaque défi est relevé. ”



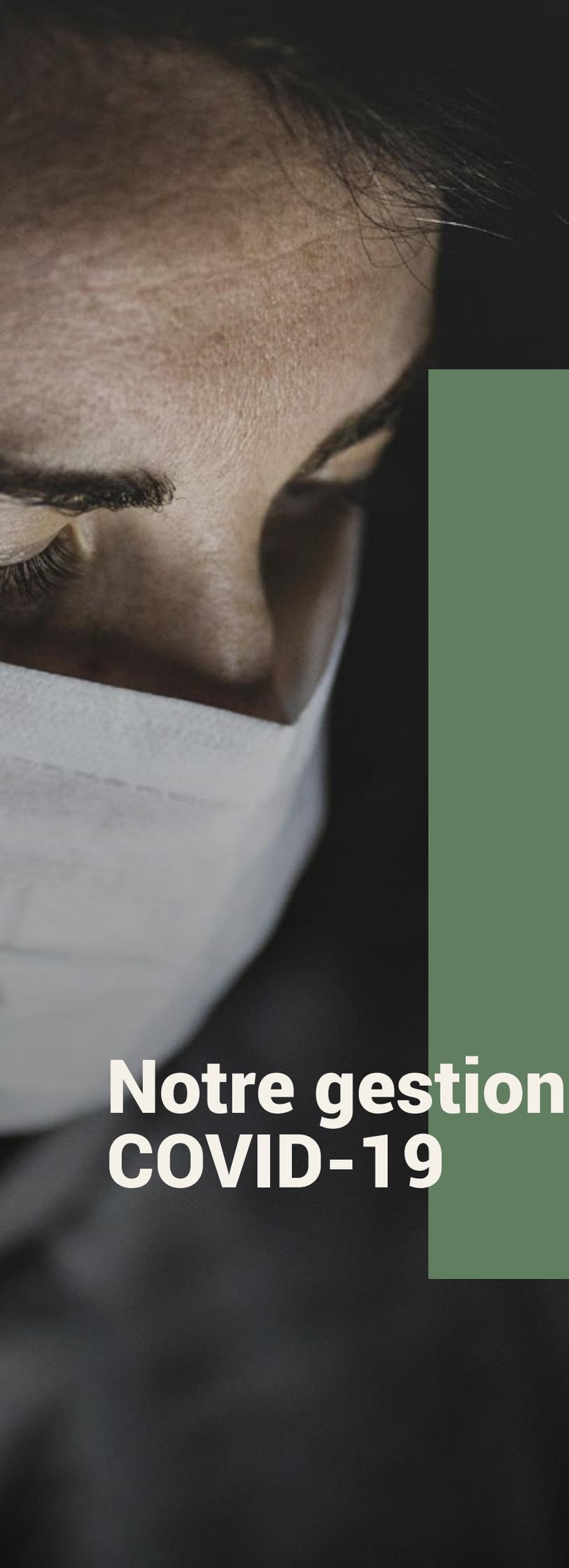
Susan Rosales
Surintendant des affaires
corporatives – AMG Pérou

Les perspectives que 2021 présente pour notre siège social, AMG Pérou, sont très stimulantes, et cette situation a amené toute l'équipe locale à assumer un engagement particulier envers chacun des objectifs proposés par la direction générale. Notre pays a une particularité, la richesse de sa géographie et l'expertise de ses professionnels.

Actuellement, nous sommes en train d'élaborer les politiques d'entreprise d'AMG Pérou, qui rendront chacune de nos procédures plus compréhensible et donc mieux comprise, augmentant ainsi le taux de réussite de chacune des tâches assignées.

AMG Pérou devrait être reconnue comme une entreprise avant-gardiste et compétitive dotée d'un solide modèle de gestion sociale et environnementale, centrée sur ses parties prenantes et soucieuse de donner de la valeur à l'entreprise.

Opération au Pérou



Notre gestion COVID-19



Gestion réussie - COVID 19



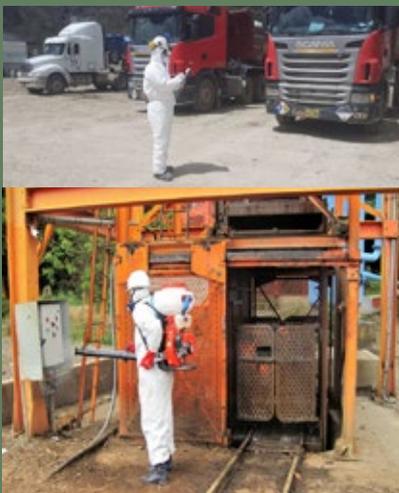
Du fait de la pandémie mondiale de la Covid-19, 2020 a été pour tous, en ce compris le Groupe AMG une année très particulière. Dès le début de la crise sanitaire, nous avons rapidement reconnu que notre capacité à fonctionner pendant la pandémie dépendait des mesures que nous prendrions pour assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs.

Notre groupe a donc mobilisé ses efforts pour lutter contre la propagation du virus, en mettant en œuvre des protocoles et des mesures préventives pour protéger la santé de ses employés, de leurs familles et des communautés. Nous avons géré les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un plan permettant de prévenir et de contrôler d'éventuels cas de contamination dans les unités minières. Nous

avons strictement respecté les protocoles réglementaires que les institutions gouvernementales ont mis en place dans leur pays respectif.

Des actions ont été menées pour informer le personnel de notre groupe des événements, afin d'éviter la panique due à une mauvaise gestion des informations provenant de sources non officielles. Nous avons dispensé des campagnes d'informations concernant la Covid-19, mettant l'accent sur les formes de contamination, les symptômes et les contrôles minimaux pour éviter sa propagation.

Afin de réduire le risque de propagation des protocoles spécifiques ont été développés.



Protocoles adoptés

- Nettoyage et désinfection des zones de travail
- Soins au centre de travail
- Contrôles de mobilisation pour quitter le domicile
- Contrôle médical, test rapide et moléculaire
- Isolement préventif – dans l'attente du résultat du test rapide ou moléculaire
- Informations de contrôle dans la chambre pour l'isolement
- Route seulement pour le personnel apte médicalement avec le résultat du test
- Débarquement à l'entrée de l'unité minière du camp
- Embarquement depuis l'unité minière
- Embarquement du cas suspect dans l'unité minière
- Débarquement terminal final - Sur le chemin du retour à la maison
- Entrée à la maison terminal final - Sur le chemin du retour à la maison
- Lavage désinfectant pour les mains
- Utilisation de masques

Mesures préventives collectives

De même, les ressources nécessaires ont été mises en place pour mettre en œuvre un plan qui permettrait de prévenir et de contrôler les cas possibles à la contamination de COVID-19 dans chaque unité minière.

- Des entretiens d'information périodiques ont été mis en place, dans le but de partager des informations pertinentes sur la COVID-19 afin de continuer à promouvoir les mesures de prévention non seulement au niveau de nos opérations mais également au niveau des communautés avoisinantes.
- Dans nos diverses installations, des points de désinfection ont été installés. La prise périodique de la température de nos collaborateurs a également été institutionnalisée, pour suivre les mesures de prévention stipulées par les différents gouvernements.
- L'évaluation médicale continue des collaborateurs a été une décision importante, car cela a permis d'avoir une mise à jour constante de toute suspicion en termes de symptômes ou de malaises présentés par tout employé.
- En collaboration avec les établissements de santé, il a été possible de mettre des prélèvements à notre siège permettant d'écarter des cas dans notre personnel.
- Un équipement de pulvérisation pour la désinfection des zones et des véhicules a été acquis permettant de faire désinfecter les espaces et de poursuivre les opérations.
- Des protocoles stricts d'entrée dans les installations ont été mis en place afin d'éviter toute contamination.
- Dans certains de nos sièges où cela était possible, un transport spécial pour les employés a été mis en place, ce qui a permis d'éviter que le personnel ne doive emprunter les transports en commun et de réduire ainsi le pourcentage de risque.
- Nous avons réussi à isoler le personnel vulnérable, une mesure qui nous a permis de mettre la santé des employés au-dessus de toute autre chose.
- Nous avons réduit les activités sur les sites miniers pour éviter les rassemblements de collaborateurs et respecter les mesures de distanciation sociale.

Toutes ces actions ont été menées tout au long de l'année, permettant à certaines de nos opérations de se poursuivre tout en veillant à la santé des équipes.

Pour soutenir les communautés pendant la crise sanitaire, des dons ont été faits aux différentes communautés. Ces dons ont consisté dans des vivres de première nécessité pour supporter la pénurie alimentaire que les communautés connaissaient du fait de l'arrêt de l'économie. Des dons de matériel de prévention du COVID-19 ont également été faits, comme les masques et le gel antibactérien. Des entretiens préventifs ont également eu lieu avec les communautés afin qu'elles puissent mettre en œuvre des mesures sanitaires dans leurs vies quotidiennes, en collaboration étroite avec les autorités locales ; les contrôles et adaptations des points de santé ont été coordonnés dans des points stratégiques des communautés.

Au Maroc, afin de contribuer à atténuer les difficultés auxquelles le territoire se heurtait, AMG a fait un don de plus de € 1.100.000. Par ailleurs, la présence de médecins du travail a été renforcé sur les sites miniers pour gérer la crise sanitaire. La Direction générale a désigné une commission "CRISIS CELL" pour analyser les conséquences potentielles de la propagation de la Covid-19 sur les activités.



Tout au long de l'année, le Groupe AMG a donné la priorité à la santé et au bien-être de ses employés, fournisseurs, communautés, et cette gestion basée sur les mesures de contrôle adoptées, a permis de nous démarquer comme une référence dans le secteur minier au Pérou. Voici l'interview accordé par Fernando Valdez, ancien country manager de nos installations au Pérou.



Ing. Fernando Valdez Nolasco

Magazine Tecnología Minera (MTM) : En vertu des protocoles dictés par les autorités, quelles mesures sont adoptées par AMG ?

Fernando Valdez (FV) : Nous avons mis en œuvre diverses stratégies dans nos procédures de travail pour, avant tout, assurer la sécurité de nos employés. Les programmes de responsabilité sociale, les contrôles environnementaux et le contrôle opérationnel ont également été priorités. Pour cette raison, nous avons été l'une des rares sociétés minières à avoir pu continuer à fonctionner malgré la quarantaine.

MTM : Le secteur minier a-t-il des mesures de sécurité mieux développées ?

FV : L'exploitation minière, du moins le secteur formel, est l'un des secteurs qui suit des normes de sécurité rigoureuses depuis un certain temps, que nous modifions et améliorons continuellement. Je pense que c'est pourquoi il a été plus facile pour le secteur de pouvoir mettre en œuvre les mesures dictées par le ministère de la Santé. Dans le cas spécifique d'AMG, nous avons mis en œuvre toutes les dispositions dès le début de la quarantaine. Nous avons réduit au minimum le nombre d'employés requis pour travailler en présentiel. Un exemple incroyable

est notre équipe opérationnelle qui s'est organisée rapidement : désormais seuls les responsables du transport des concentrés quittent leur domicile. Les chauffeurs qui voyagent sont soumis à un contrôle de sécurité strict, à l'arrivée et au départ, ils accompagnent le camion et évitent de se rassembler avec des personnes à leur destination. Sur des itinéraires plus longs, comme Arequipa-Lima, nous avons identifié des points où nous avons coordonné des domaines d'attention spécifiques.

MTM : Avez-vous eu des problèmes ?

FV : Jusqu'à présent, le protocole fonctionne et nous n'avons pas eu de problèmes. Cependant, nous sommes dans une situation changeante et incertaine, nous devons être prêts à agir rapidement, à améliorer et à innover dans nos processus si nécessaire ; toujours dans le but de prendre soin de nos collaborateurs. Je pense que cela doit être un impératif que toutes les entreprises doivent partager. J'ai observé avec beaucoup d'enthousiasme comment le trader de Callao a mis en œuvre son propre protocole pour contrôler les chauffeurs qui expédient les concentrés. Ces types de synergies sont un excellent complément et sont des actions fondamentales pour qu'ensemble nous puissions faire face à cette situation.





MTM : Bien que les conditions de travail aient varié, prenez-vous des pauses actives ?

FV: Notre contrôle sanitaire est très strict et, à mesure que de nouveaux protocoles sont proposés, nous les adaptons au développement normal de nos actions. Tout le personnel qui participe aux opérations travaille dans le cadre des systèmes que nous utilisons habituellement, 20x10 ou 14x7. Ils comprennent que nous sommes dans un contexte de quarantaine pour rester en sécurité et prendre soin de leurs familles, mais toujours en respectant leurs jours de congé et / ou de pauses, sans quitter l'unité.

MTM : Avez-vous réussi à bien assurer la cohésion avec les communautés ?

FV: Nos opérations sont situées dans les districts de Caylloma (Arequipa) et Suykutambo (Cusco). Depuis un certain temps, nous avons mis en place un plan de responsabilité sociale, axé sur la satisfaction des besoins spécifiques de chaque communauté. Ceci, ajouté à une communication ouverte et affirmée, nous a permis de générer de la confiance et, en général, une bonne relation avec nos parties prenantes. Cette confiance est confortée puisque nous avons respecté notre plan d'opérations et, par ailleurs, en matière d'environnement, nous avons effectué correctement tous les suivis. Il est important de mentionner que, même en quarantaine, ils n'ont pas arrêté, grâce aux professionnels qui sont dans les opérations.

MTM : Comment vous réinventez-vous pour faire face à l'impact futur ?

FV: Notre équipe de planification et d'établissement des coûts planifie des scénarios possibles sur les chemins que nous pourrions emprunter plus tard. Il est un fait

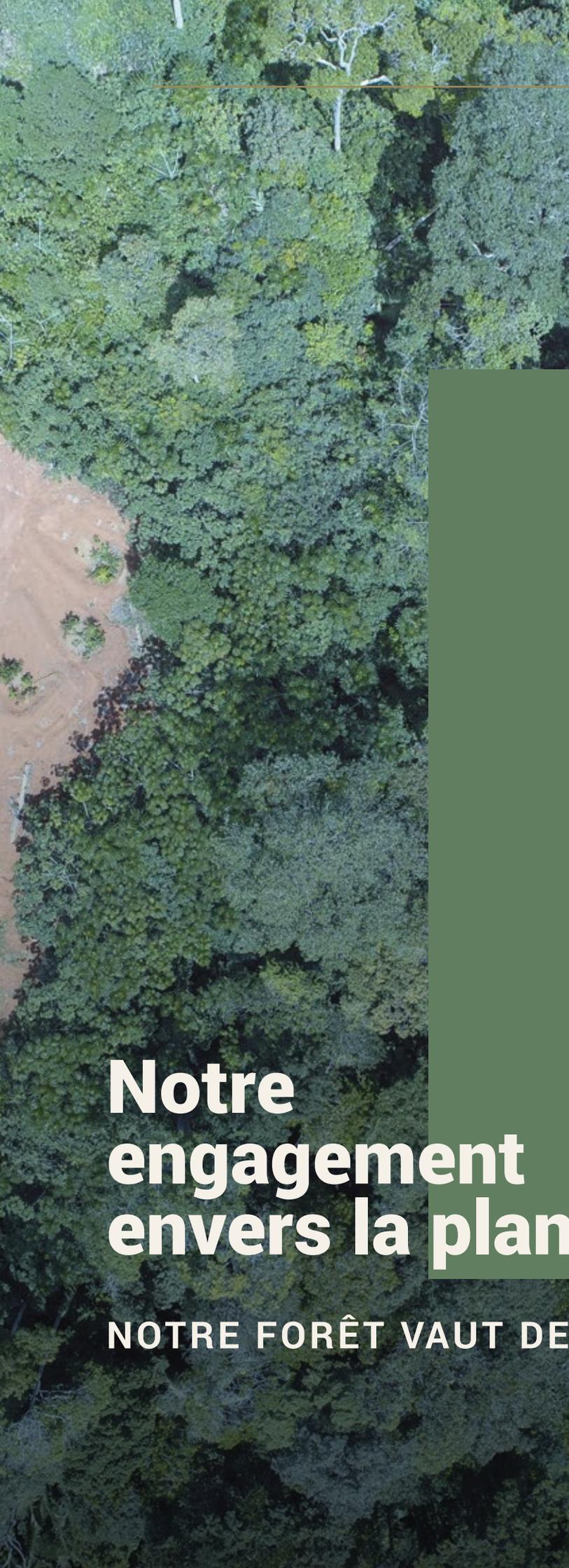
que la pandémie affectera considérablement le scénario économique mondial. Nous évaluons les nouveaux coûts dont nous devons tenir compte et comment cela peut affecter notre productivité dans les opérations, mais nous sommes convaincus que ce sera l'occasion de nous mettre au défi d'être une société minière plus efficace.

MTM : D'une manière générale, quelles stratégies faut-il aborder pour enrayer les conflits sociaux ?

FV: Je suis convaincu qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont. D'après mon expérience, des conflits sont générés lorsque les attentes de la communauté ne peuvent pas être satisfaites. Je crois que nous devons être responsables lorsque nous rendons publics les montants d'investissement, qu'ils soient petits ou grands, mais le processus doit être expliqué à la communauté dans un dialogue respectueux et affirmé. En outre, le rôle du gouvernement est essentiel pour créer un cadre juridique dans lequel des solutions efficaces peuvent être proposées pour les deux parties.

MTM : Si pendant des années le « boom minier » a été mis à profit pour avoir des réserves qui aident à atténuer les urgences, comment devrions-nous agir maintenant en ces temps d'impact mondial ?

FV: Grâce au fait que nous avons eu, d'une manière ou d'une autre, une politique budgétaire modérément ordonnée, nous avons les réserves qui sont utilisées. Maintenant, le plus important est de promouvoir la production de devises. De même, nous devons unir nos forces entre les secteurs pour générer des synergies. L'exploitation minière peut générer des devises, qui peuvent être articulées dans des projets d'investissement pour accélérer la reprise des exportations agricoles, de la pêche et du tourisme.



Notre engagement envers la planète

NOTRE FORÊT VAUT DE L'OR

Notre engagement envers la planète



Nos mesures de compensation environnementale

En tant que groupe minier ayant une présence internationale, nous reconnaissons que la nature de nos activités peut avoir des impacts environnementaux. Nos opérations et notre stratégie de croissance dépendent de l'obtention et du maintien du droit d'accès aux ressources naturelles. La santé à long terme de notre groupe dépend d'un environnement durable. C'est pourquoi notre approche en matière de gestion des ressources environnementales est cruciale et nous devons nous concentrer sur des aspects essentiels tels que :

1. Gestion de terres de manière responsable et soutien à la biodiversité
2. L'eau et son traitement
3. Gestion de l'air
4. Gestion des déchets
5. Consommation d'énergie

AMG Group développe ses opérations et activités de manière responsable et respectueuse de l'environnement à travers la gestion proactive des aspects environnementaux. L'amélioration de notre gestion environnementale implique une attention particulière à l'identification, la prévention, l'atténuation, la réhabilitation et la compensation de nos impacts.

Notre effort est consolidé par une communication transparente et un travail d'équipe avec nos parties prenantes, c'est pourquoi nous avons entrepris de construire et de mettre en œuvre conjointement des initiatives coordonnées en prenant en compte les spécificités et les besoins de chaque territoire où nous sommes présents.

En 2020, nous avons investi près de €510.000 euros dans nos programmes environnementaux. De même, au cours de l'année, nous avons défini et commencé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie environnementale, qui nous permettra de déterminer les objectifs à long terme ainsi que l'identification des opportunités d'amélioration.

Pour le Groupe AMG, le respect des obligations réglementaires applicables est une priorité que nous contrôlons systématiquement à travers des inspections internes des différents domaines de notre activité.





Pérou

“
L’intelligence de l’être humain
accompagnée d’une attitude
intègre permet de diriger et
d’inspirer les autres.
”



Sheyla Vera

Responsable de la gestion
environnementale - AMG Pérou

La gestion environnementale d’AMG Pérou contrôle le respect de tous les engagements déclarés dans notre instrument de gestion environnementale, conformément à la réglementation en vigueur. De plus, tous les risques environnementaux sont identifiés et nous appliquons des plans d’action en fonction des besoins identifiés.

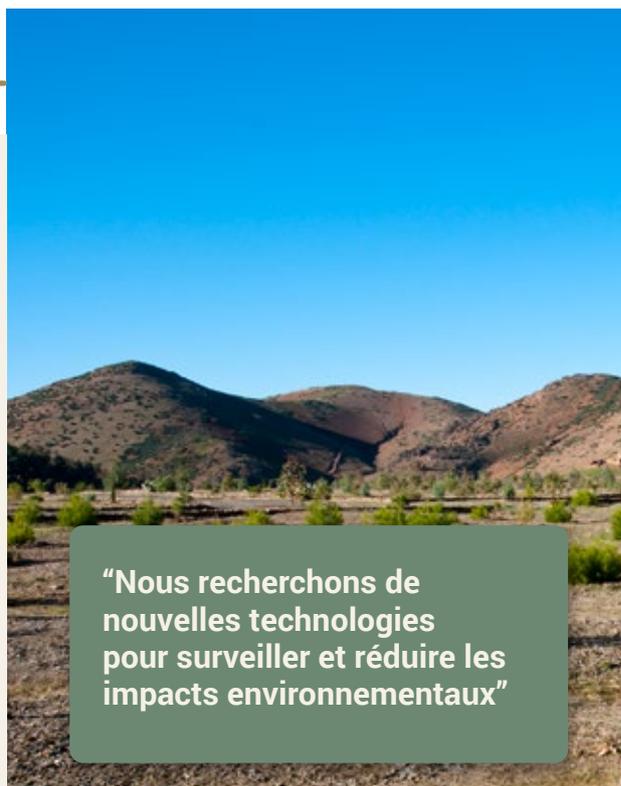
L’objectif pour l’année prochaine est d’avoir cartographié tous nos engagements environnementaux avec des indicateurs, et ainsi identifié également tous les risques et la mise en œuvre des plans d’amélioration.

Notre approche

L'approche d'AMG en matière de gestion environnementale est définie dans son plan de développement durable, un document très important dans lequel les priorités dans ce domaine sont établies.

Nous nous engageons en faveur d'une gestion responsable des ressources naturelles que nous utilisons et nous nous concentrons sur la prévention et la minimisation des impacts sur l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, nous identifions et mettons en œuvre des projets d'amélioration sur le terrain, recherchons des technologies pour surveiller et réduire les impacts environnementaux potentiels, et collaborons avec les gouvernements, les communautés et d'autres parties prenantes afin de partager des informations pertinentes et promouvoir l'action collective.



“Nous recherchons de nouvelles technologies pour surveiller et réduire les impacts environnementaux”

Investissements environnementaux

En 2020, AMG a investi EUR € 510.000 dans des programmes environnementaux. L'investissement réalisé au cours de l'année a été réparti comme suit :

- EUR € 35.000 d'investissements environnementaux destinés aux ressources naturelles en eau. Représenté dans la récupération et la protection des ressources naturelles, l'achat et le montage d'équipements de contrôle et de suivi de la quantité et de la qualité des ressources en eau.
- EUR € 35.000 dans des programmes de récupération et de protection des ressources naturelles en air, représentés dans l'acquisition d'équipements et le développement de technologies productives pour réduire les émissions atmosphériques.
- EUR € 65.000 dans des programmes de récupération et de protection des ressources naturelles du sol, représentés dans la gestion et les travaux physiques de protection des sols.
- EUR € 100.000 d'investissements environnementaux dans des programmes de récupération et de protection des forêts.
- EUR € 190.000 d'investissements environnementaux opérationnels pour la réalisation d'études environnementales, de diagnostics, de procédures juridiques, d'audits, d'exploitation et de maintenance des équipements et des réseaux de surveillance, principalement.
- EUR € 85.000 d'investissement environnemental dans l'eau potable et l'assainissement de base, représentés dans des projets et programmes de traitement des eaux usées, de construction et l'implémentation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable, et de gestion et d'élimination des déchets solides et dangereux.

Garanties et provisions RSE

Le groupe AMG a alloué un montant total de € 18.207.000 euros, en garanties et provisions pour départs à la retraite, conflits communautaires, démantèlement d'usines et garanties environnementales. Ce montant couvre les

3 sites opérationnels et s'inscrit dans la stratégie RSE du groupe faisant prévaloir la préservation de l'environnement et le développement des communautés avec lesquelles le groupe entretient des relations étroites.

Quelle est la relation avec l'environnement ?

Le groupe AMG a actuellement des projets dans 3 pays, le Pérou, la Guyane française et le Maroc, ainsi qu'un pipeline dans deux autres pays, la Côte d'Ivoire et la RDC. La localisation de nos projets dans le monde fait de la gestion environnementale une priorité pour nous. Notre engagement à contribuer à la transition énergétique propre et renouvelable grâce à nos métaux stratégiques est aussi importante que la préservation de l'environnement dans lequel nous opérons. Nous sommes convaincus que l'exploitation minière peut se faire de manière responsable, avec un équilibre entre notre activité et les écosystèmes.

Nous nous engageons à mettre en œuvre une approche planifiée de fermeture et de réhabilitation tout au long du cycle de vie de nos opérations. Nous le faisons en suivant notre processus de gestion des terres, en tenant compte de nos valeurs, obligations, engagements et attentes des parties prenantes, et en élaborant un plan de gestion de fermeture qui offre des avantages environnementaux et sociaux durables.

Notre processus actuel de gestion des fermetures exige que pour chaque actifs soit développé un plan de fin des activités productives. L'approche consiste à viser un résultat optimal de fermeture en consultation avec les communautés locales et d'autres parties prenantes.



Réhabilitation et équilibre des écosystèmes



Réhabilitation et équilibre des écosystèmes



Réhabilitation et équilibre des écosystèmes



Plan de clôture de mines

Tout titulaire d'un titre minier est tenu de fermer les zones, les installations et d'arrêter les travaux d'une unité minière dans le cadre d'un Plan de Clôture de la Mine. La cessation de l'activité minière n'affecte pas la validité des concessions d'exploitation, ni des droits d'exploitation minière ou d'autres droits acquis par AMG.

Le Plan de Clôture est un outil qui permet d'identifier et de quantifier les impacts environnementaux produits lors de la phase d'achèvement de l'activité minière, ainsi que de définir les mesures d'action actuelles et futures pour les prévenir, les minimiser et / ou les atténuer. Ceci permet également de construire un calendrier de mise en œuvre des mesures projetées, pour se conformer au cadre juridique environnemental pour la phase de clôture du projet minier.

Les permis délivrés par les autorités minières définissent les engagements et les responsabilités à respecter dès le début de la clôture (progressive, temporaire, totale).

Au Pérou, la clôture de mines a commencé en 2020 avec des activités sociales, qui ont été menées avec succès par des ateliers de promotion de nouvelles entreprises. Les représentants des communautés rurales d'Echocollo et Caylloma, nos zones d'influence directe, ont participé à ces événements.

L'adoption du Plan de Clôture de la Mine entraîne également la constitution de garanties assurant le respect des obligations découlant dudit plan, de la part du titulaire de l'activité minière, conformément à la réglementation de protection de l'environnement. Dans le cas d'AMG, en 2020, le groupe a signé un contrat de sûreté par lequel la somme totale de EUR € 2.534.777 a été assurée (EUR 2.422.399 réservés pour le Pérou et €112.378 pour le Maroc).

1. Gérer les terres de manière responsable et soutenir la biodiversité

La nature de nos opérations signifie que nous avons une responsabilité importante dans la gestion des terres et de la biodiversité. AMG dispose de plus de 3.000 kilomètres carrés de permis ; cependant, moins de 2% est utilisé pour les opérations. Si bien nos activités comportent des risques inhérents à la biodiversité dans les zones dans lesquelles nous opérons, nous nous engageons à réduire ces risques et à contribuer à un environnement résilient au-delà des zones immédiates de nos opérations.

Nos actifs ont des plans et des processus qui reflètent la gestion des risques liés à la biodiversité ainsi qu'aux exigences réglementaires. Au niveau du Groupe, nous avons comme objectif dans les 5 prochaines années d'améliorer les résultats en développant des indicateurs pour évaluer et vérifier les bénéfices de nos actions. Ceci afin de mieux suivre, éviter, réduire et compenser les impacts de nos activités sur la biodiversité.

La sensibilité des écosystèmes dans lesquels nous opérons, les réglementations de plus en plus exigeantes, ainsi que les attentes de nos parties prenantes en matière de protection de la biodiversité, nous amènent à développer des stratégies pour sa protection qui génèrent des résultats de conservation durable qui vont de pair avec les gouvernements et les communautés.

Nous identifions, évaluons et qualifions l'empreinte de nos opérations dans des études d'impact environnemental, conformément à notre modèle opérationnel et aux spécificités environnementales de chacun des secteurs ou nous

interventions. Cela permet d'identifier que les effets générés sur la biodiversité, et la modification des populations fauniques et des habitats terrestres, sont réversibles et récupérables à moyen terme.

Au niveau local, ces effets sont anticipés, atténués et compensés par la mise en œuvre de mesures de gestion physique, biotique et socioéconomique qui sont encadrées dans les instruments de gestion et de contrôle.

Chez AMG, nous préservons nos écosystèmes stratégiques, nous gérons l'utilisation durable du sol en réhabilitant les zones concernées et en promouvant des pratiques de production durable, tout en harmonisant nos activités avec les biodiversités régionales possiblement impactées.

• Notre faune et flore d'intérêt

Il est essentiel que notre modèle opérationnel et nos mesures de gestion biotique préviennent, atténuent et compensent les effets sur la biodiversité, tels que la fuite, le sauvetage et le transfert de la faune ; la réhabilitation des zones intervenues ; les compensations forestières ; le suivi de la faune et de la flore et l'éducation environnementale de nos collaborateurs et des communautés voisines.



Processus de compensation environnementale

Notre objectif est d'opérer et investir dans le but d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous travaillons avec les parties prenantes concernées afin d'atténuer les impacts et contribuer à la résilience environnementale là où ceux-ci ne peuvent pas être évités. Nos sites doivent mettre en

œuvre des contrôles et des plans qui reflètent la méthodologie d'atténuation, une approche qui nous aide à minimiser et, si nécessaire, à compenser les impacts environnementaux potentiels. Le processus vise donc à prévenir autant que possible ces impacts négatifs et à réduire les effets des impacts qui ne peuvent être évités.



Éviter

Éviter les impacts négatifs sur l'environnement dans nos zones d'influence. Mesures prises pour éviter de créer des impacts dès le départ (y compris les impacts directs, indirects et cumulatifs), tels que l'emplacement, afin de minimiser au maximum les impacts sur certaines composantes de la biodiversité.



Atténuer

Minimiser la gravité des impacts inévitables. Mesures prises pour réduire la durée, l'intensité et / ou l'étendue des impacts (y compris les impacts directs, indirects et cumulatifs) qui ne peuvent être complètement évités, dans la mesure du possible dans la pratique.

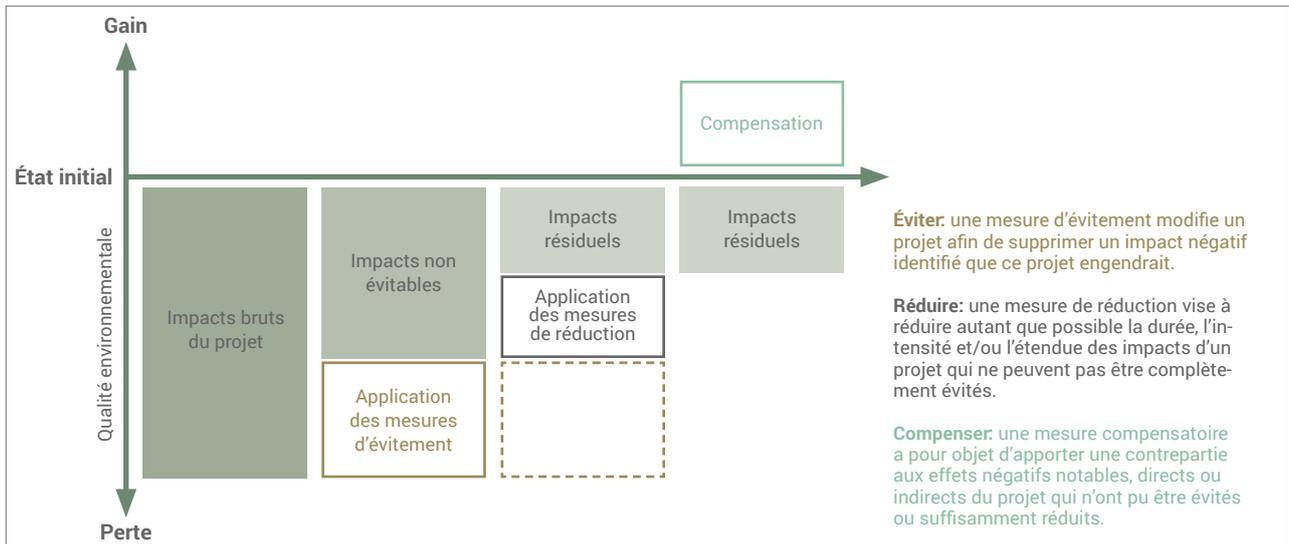


Compenser

Mettre en œuvre des mesures compensatoires appropriées, efficaces et durables pour tout impact résiduel. Mesures pour compenser et/ou réparer des dommages pour la perte de biodiversité causée par un projet.

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 57

Le bilan écologique



Intervention sur l'environnement

L'environnement étant une des priorités du Groupe, AMG travaille activement à la gestion du territoire au fur et à mesure de l'avancement de ses opérations. Il s'agit d'un processus parallèle et transversal qui concerne tous les domaines. Ainsi, au sein du Groupe AMG la réhabilitation des digues dédiées au stockage des déchets miniers de nos stations d'épuration a toujours été une priorité, et pour cela nous cherchons toujours une réhabilitation au moyen d'un couvert végétal.

Des arbres sont plantés à la surface de nos digues (qui sont analysés par des experts qui évaluent l'impact que chaque espèce peut avoir sur l'environnement), après avoir été recouverte d'une couche de sol fertile, générant ainsi un nouvel espace vital pour la faune et la flore.

Chaque réhabilitation de digue vise à :

- Une meilleure stabilité du barrage de manière durable.
- Éviter la fuite de roches stériles sous forme de poussière par les tempêtes de vent.
- Éviter le transport de déchets stériles en raison du ruissellement des eaux de pluie.
- Préserver le paysage naturel du site et par conséquent préserver la biodiversité.

La réhabilitation commence par l'installation d'une couverture en terre végétale, puis l'approvisionnement en eau pour l'irrigation. Ensuite, il y a le creusement de trous dans le sable, suivi de la plantation de diverses espèces d'arbres, avec une irrigation et un entretien systématique.

2. L'eau et son traitement

L'eau est essentielle à nos moyens de subsistance, à la santé de l'environnement et à la durabilité de notre groupe. Sans accès à l'eau, nos activités ne pourraient tout simplement pas fonctionner. En outre, l'accès à une eau propre et salubre est un droit humain fondamental.

Les communautés, les gouvernements, les entreprises et la société civile doivent travailler ensemble pour que les

ressources en eau douce et marine soient conservées, deviennent résilientes et continuent de soutenir des communautés et des écosystèmes sains, de défendre les valeurs culturelles et spirituelles et de soutenir la croissance économique.

L'eau fait partie intégrante de ce que nous faisons et est fondamentale pour la durabilité de notre groupe.

Nous utilisons l'eau de plusieurs manières :

Extraction pour des activités telles que le traitement des minéraux, le refroidissement, la suppression des poussières et le traitement des résidus miniers.

Approvisionnement en eau potable et assainissement.

Déversement à nouveau sur le support de réception.

Une gestion efficace de l'eau est une priorité pour le Groupe. À partir de là, nous pouvons collaborer de manière plus crédible avec les autres pour trouver des solutions aux défis communs sur l'eau.

Une gestion responsable de l'eau rendra notre entreprise plus résiliente à long terme et contribuera positivement à un environnement et à une valeur sociale durables.

Au sein du Groupe AMG, nous nous soucions de la protection et de l'utilisation efficace des ressources naturelles.

La ressource en eau est un élément vital non seulement pour nos opérations, mais aussi pour la population et les écosystèmes, ce qui nous engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer une utilisation efficace et responsable de la ressource en eau, tout en favorisant la prise en charge des bassins hydrographiques, ainsi que l'accès à



l'eau par les communautés voisines, évitant ainsi d'affecter sa qualité et sa disponibilité actuelle et future.

Pour cela, nous mettons en œuvre une gestion globale de l'eau qui favorise l'excellence opérationnelle et la protection des ressources en eau entre les mains des autres acteurs impliqués.

Les impacts environnementaux liés à l'utilisation de l'eau sont identifiés dans les différentes études environnementales que nous réalisons pour les autorités compétentes. Les débits à capturer et déverser sont définis en fonction de notre utilisation (domestique ou industrielle), tout en préservant la disponibilité et la qualité des ressources en eau de surface ou souterraines.

L'altération de la disponibilité, de la qualité, de la dynamique de l'eau et leurs impacts sont identifiés au cours des études environnementales menées. Ces indicateurs ont une note modérée ou non pertinente, compte tenu de notre modèle d'exploitation : recirculation, disponibilité et qualité des ressources en eau dans nos différentes opérations.

Nous disposons des permis environnementaux émis par les autorités compétentes pour les captages et le déver-

sement des différentes opérations du Groupe AMG. Nous avons mis en place des systèmes de mesure permettant de ne pas dépasser les débits autorisés. Des suivis périodiques sont effectués à chacun des points associés à ces permis, en vérifiant en laboratoire les paramètres de qualité et les limites raisonnables des eaux usées domestiques et industrielles, exigés par la réglementation de chaque pays, garantissant ainsi sa conformité et l'absence d'impact sur la ressource en eau.

Pour faire face aux impacts générés sur la ressource en eau, nous appliquons des mesures de gestion physique dûment approuvées par l'autorité environnementale : nous mettons en évidence les systèmes de traitement des eaux usées domestiques et industrielles, les systèmes de recirculation de l'eau, le suivi de la qualité de l'eau et des programmes d'économie et d'utilisation efficace de l'eau.

En 2020, un total de 42.390,45 m³ d'eau utilisé dans nos procédés a été extrait de l'environnement (ruissellement pluvial et des manteaux de nos mines), et 906,30 m³ d'eau potable collectée sur les réseaux publics de la ville. Cette eau est utilisée pour la consommation de nos collaborateurs. Nous la livrons également aux communautés avoisinantes nos opérations.

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 58

“

Le défi est d'aller au-delà et de générer des expériences partagées, au sein desquelles la confiance peut se développer et l'innovation aboutir.

”



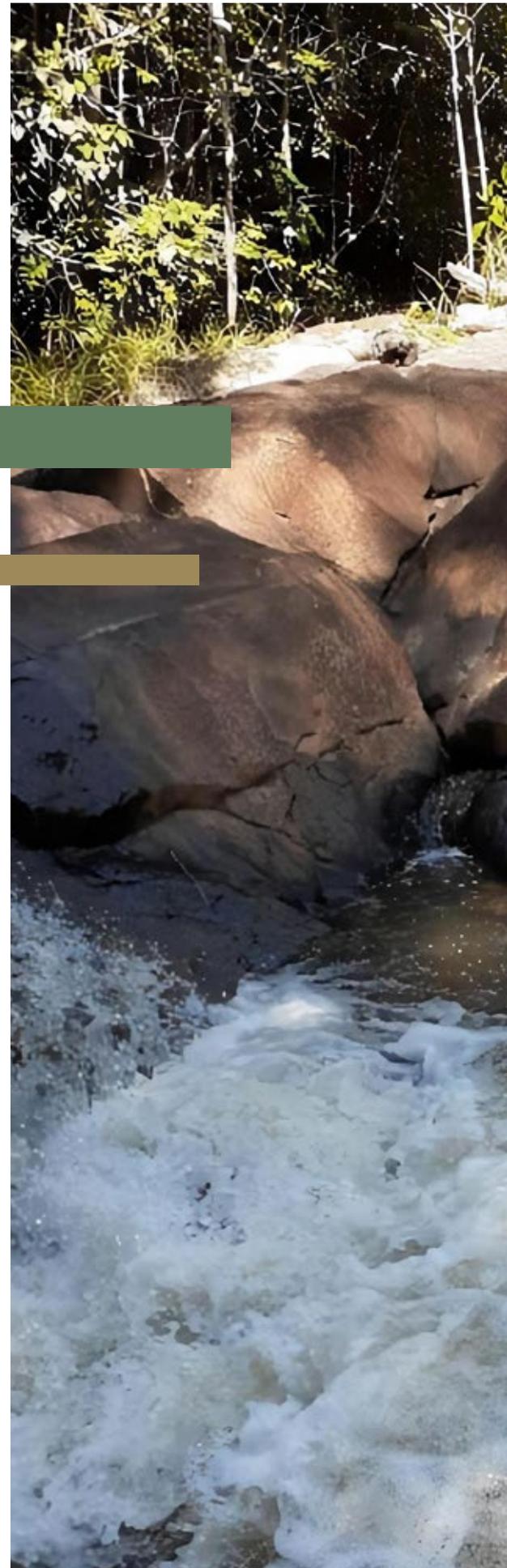
Guerric Eber

Directeur Études Techniques Environnement
Qualité - AMG Guyane française

Le service Études, Environnement, Qualité, au cœur de la stratégie AMG en Guyane française, accompagne l'évolution indispensable des pratiques de l'industrie aurifère en Guyane française, afin de contribuer durablement au bénéfice du pays.

L'outil de production de Dieu Merci, basé sur une technologie moderne, illustre l'exemple de conciliation d'une transformation de l'activité, avec les hautes conditions environnementales qu'impose ce territoire riche d'une biodiversité exceptionnelle.

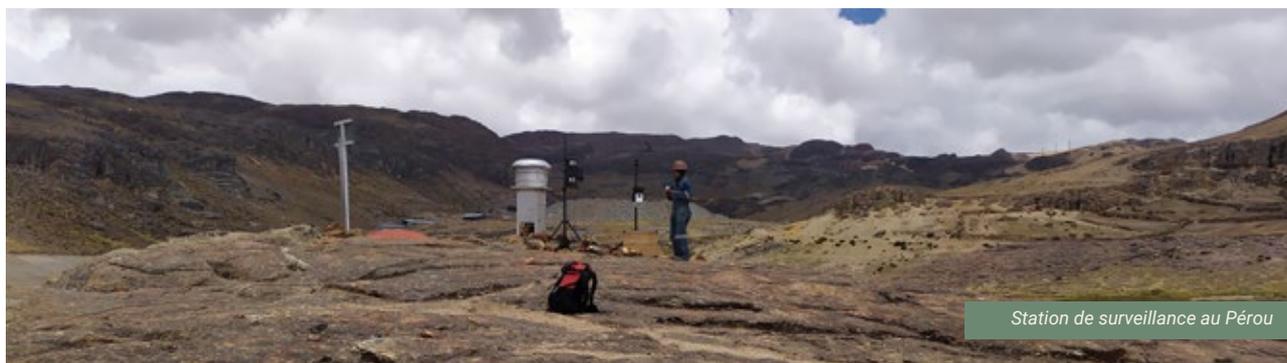
Le défi est d'aller au-delà et de générer des expériences partagées, au sein desquelles la confiance peut se développer.





Rivière en Guyane Française

3. Gestion complète de l'air



Station de surveillance au Pérou

Nous sommes conscients que l'émission de matières particulaires (MP) est un problème environnemental majeur pour les opérations minières car, si elle n'est pas contrôlée, elle peut avoir un impact direct sur l'environnement pour les employés et les communautés environnantes. Pour cette raison, nous gérons la qualité de l'air dans nos opérations, en favorisant la préservation de la santé de nos collaborateurs et des communautés avoisinantes, grâce à la gestion des impacts liés aux matières particulaires, aux gaz, au bruit, aux vibrations et aux surpressions.

Pour cette raison, notre gestion de la qualité de l'air combine les meilleures pratiques de contrôle des émissions (avec des prévisions et des calendriers à long terme) avec une analyse continue des données, en vue d'une prise de décision rapide.

Notre norme de protection de la qualité de l'air est conçue pour respecter les normes légales dans des conditions météorologiques normales, ainsi que dans des scénarios exceptionnels. Nous nous concentrons sur le contrôle et la surveillance des émissions atmosphériques à la source, sur l'analyse de nos impacts ainsi que sur la qualité de l'air là où nous opérons.

Les émissions de poussières de nos exploitations proviennent du transport et du déchargement de matériaux sur les routes, ainsi que de l'entretien routier, de l'effet du vent dans les zones découvertes, des actions de manutention du charbon et du dynamitage.

Ainsi, nos mesures de contrôle incluent principalement l'irrigation des voies de transport (destinée à réduire la génération de poussières), l'utilisation d'arroseurs (pour l'humidification préalable des zones de matières qui vont être chargées), le contrôle de l'auto-combustion des couvertures de charbon, la réhabilitation d'anciens terrains miniers avec un couvert végétal (pour éviter l'émission de particules), le suivi en temps réel des contrôles opérationnels, la mise en place d'un système prédictif de la qualité de l'air composé d'un suivi en temps réel dans les stations localisées à proximité des opérations minières, la prévision météorologique avec des alertes de risques dus aux fortes concentrations de poussières provoquées par les conditions météorologiques.

Au Pérou, chacun de nos sites miniers dispose d'un plan de gestion de la qualité de l'air qui permet d'identifier, d'évaluer et de minimiser l'impact des émissions de MP. Cela nous permet de mettre en œuvre des mesures de contrôle qui sont vérifiées à travers un réseau de surveillance environnementale des particules, avec 9 stations, situées au cœur de nos opérations et dans les communautés voisines, ce qui nous permet de nous assurer du respect des normes établies.

L'entretien et l'exploitation des équipements de dépoussiérage, ainsi que l'irrigation des routes, sont des outils clés pour assurer une qualité de l'air conforme aux exigences réglementaires dans nos opérations et pour les communautés voisines.

“L'entretien et l'exploitation des équipements de dépoussiérage, ainsi que l'irrigation des routes, sont des outils clés pour assurer une qualité de l'air conforme aux exigences réglementaires dans nos opérations et pour les communautés voisines.”

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 62

4. La gestion des déchets

Les déchets que nous générons au cours de nos opérations sont traités de manière responsable. Ils sont gérés en fonction de leurs caractéristiques et des réglementations propres à chaque pays. Ils sont triés, collectés et éliminés vers des décharges sanitaires, tout en cherchant à les réduire ou à les réintégrer comme matériel ou intrant auprès des communautés locales ou dans nos installations.

Nous favorisons l'utilisation efficace des matériaux et des fournitures dans nos activités, ainsi que la valorisation des déchets et leur élimination finale appropriée. En 2020, nos consommations les plus importantes étaient le diesel (environ 1800 m3) et l'essence (environ 18 m3). Par ailleurs, nous travaillons à la réduction de l'impact dérivé de la consommation de matériaux et l'intégration du concept d'économie circulaire dans la gestion des déchets générés lors des activités productives et non productives. En 2020, nous avons généré plus de 148,58 tonnes de déchets, dont 16,97 tonnes recyclées pour le Pérou.

De même, des programmes d'éducation et de sensibilisation sont menés, afin que nos collaborateurs et communautés dans la zone d'influence aient connaissance de leur bonne gestion. Des emplois locaux sont également créés, grâce à la commercialisation de nos déchets recyclables.

• Gestion écologique des déchets

Déchets miniers

Les rejets solides et liquides issus de nos activités sont gérés de manière à réduire leur impact sur l'environnement. Nos déchets solides sont des déchets ordinaires ; ils sont recyclés dans nos processus opérationnels ou de traitement ou éliminés dans des décharges contrôlées. Parmi les déchets les plus courants que nous traitons, se trouvent :

Roches stériles issues des opérations : elles sont entièrement réutilisées pour combler les vides générés par l'activité.

Rejets de flottation stériles : ils sont envoyés sous forme de pulpe vers une décharge « digue » où ils sont mis en décantation. L'eau est recyclée vers la station d'épuration et les particules solides sont stockées et conservées selon les normes requises.

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 62

• Déchets industriels

La ferraille est stockée dans des endroits appropriés puis revendue.

Les caoutchoucs sont stockés dans des locaux adaptés.

Les plastiques et cartons assimilés aux déchets ménagers sont éliminés vers des décharges publiques contrôlées.



La gestion des déchets

• Gestion des réactifs chimiques

Les produits chimiques utilisés dans le processus de traitement sont : AX (Amylxanthate); le MIBC (Méthylisobutylcarbinol) et le CaO (chaux). Il s'agit de réactifs organiques, qui se dégradent naturellement au soleil (10 à 30 jours). Ils sont utilisés dans le processus de flottation avec de faibles proportions par tonne de minerai traité (amyloxanthate $\leq 40g$, sulfate de cuivre $\leq 50g$, sulfate de zinc $\leq 70g$, MIBC $\leq 25g$ et chaux $\leq 80g$).

Aucune toxicité de contamination n'a été rapportée sur nos sites en relation avec ces réactifs. Ces derniers sont stockés dans un hangar imperméable, cadénassé, et avec un accès limité et contrôlé. Ce stockage obéit aux règles de compatibilité entre réactifs. Ces règles, ainsi que celles relatives à la manipulation des produits chimiques, font l'objet d'une consigne de sécurité particulière. Pour éviter tout type d'infiltration dans le sol, les réactifs sont placés sur un sol en béton, avec un mur de soutènement en cas de fuite, tout en respectant l'étanchéité.

En Guyane française, sur le site de DieuMerci nous travaillons avec un procédé hydrométallurgique, le CIL (Carbon in leach), qui est la technique la mieux adaptée pour extraire l'or. La récupération hydrométallurgique typique implique plusieurs étapes. D'abord la préparation

du minerai finement broyé dans une pulpe mélangée avec une solution aqueuse dont le pH est élevé au-delà de 10.5 par appoint contrôlé de chaux. Ensuite seulement une lixiviation en bac agité avec injection de cyanure de sodium et d'air comprimé au cours de laquelle le métal est dissout dans la phase liquide ; l'ajout préalable de chaux garantit le maintien du cyanure dans la pulpe où se poursuit le processus de lixiviation et l'empêche donc de s'en échapper sous forme de gaz toxique.

Le charbon actif présent dans les cuves attire et fixe l'or mis en solution ; au terme d'un séjour suffisant ce charbon est récupéré. Le charbon est ensuite traité dans des citernes d'élution où l'or est remis en solution très riche ; le métal est ensuite concentré par électrodéposition avant d'être fondu en lingot.

La solution de cyanure est introduite du réservoir de préparation sécurisée et de stockage dans le flux de processus métallurgique proportionnellement à la masse sèche de solides dans le flux de processus. Le débit d'alimentation en cyanure est contrôlé pour maintenir un niveau optimal de cyanure, comme l'exige la

métallurgie du minerai à traiter. (concentration typique à 0.015% de NACN).

Le traitement de l'effluent contenant du cyanure se fait par oxydation ; l'agent oxydant est le métabisulfite de sodium, réactif également utilisé dans de nombreux processus agro-alimentaires et autres, avec un catalyseur, le sulfate de cuivre. Il en résulte la formation des cyanates qui, à ce stade d'oxydation, permettent de nombreuses voies de dégradation et d'atténuation qui se déroulent dans les bassins de rétention où la pulpe ainsi neutralisée est versée.

Les caractéristiques de la pulpe versée dans le dépôt final sont en permanence contrôlées de telle sorte que les rejets vers l'environnement respectent les normes en vigueur qui sont parmi les plus strictes au monde. Ainsi, outre la détoxification et le stockage des résidus pour promouvoir la destruction des composés cyanurés tels que décrits plus haut, le système de bassins de rétention privilégie le recyclage des effluents liquides pour maîtriser les échappements vers l'environnement et pour limiter l'appoint d'eau naturelle nécessaire au procédé de traitement.

5. Consommation d'énergie

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 64



Panneaux solaires dans les camps de Guyane Française

Sur nos sites, l'énergie électrique sert au fonctionnement des équipements utilisés pour l'extraction et le traitement du minerai. L'énergie est donc un facteur important dans la rentabilité de nos opérations. Réduire notre consommation d'énergie nous permet non seulement d'améliorer notre compétitivité, mais aussi de réduire notre empreinte carbone en confirmant ainsi notre engagement pour le climat.

En 2020, par notre opération, nous avons consommé un total de 53.277.837 kWh. Ce chiffre englobe les consommations d'électricité, d'essence et de diesel. Le Groupe AMG prévoit de mettre en œuvre des programmes d'action visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses activités. En ce moment, nous envisageons d'équiper nos sites en énergies renouvelables, ainsi que d'introduire progressivement des panneaux photovoltaïques et des panneaux solaires.

AMG engagé pour le climat

Conscients des problématiques environnementales et des enjeux écologiques de nos opérations, nous nous engageons, volontairement, auprès des institutions gouvernementales de chaque pays où nous sommes présents, pour guider notre action en faveur de la réduction de notre empreinte carbone année après année. En 2020, cette dernière était de 28.182.893,83 kg CO2 eq. À travers ces alliances, et en tant que Groupe, nous travaillons à identifier les points qui émettent le plus de CO2 au sein de nos opérations, et, ainsi, mettre en œuvre une stratégie climatique qui nous permette de réduire notre consommation d'énergie et de contribuer à l'effort global pour enrayer le changement climatique. En outre, nous cherchons des moyens de fournir une énergie propre à tous nos sites.

Actions 2020 dans le monde



1. Gérer les terres de manière responsable et soutenir la biodiversité

• Formation et sensibilisation à l'environnement

-- Dans le cadre de la réalisation du Programme de Formation en Santé et Sécurité au travail, ainsi que de « l'Indice de Performance du Superviseur (IPS) », des formations environnementales ont été dispensées sur les thèmes de la « Gestion des déchets solides » et au Pérou sur la « Norme technique Péruvienne NTP 900.058.2019 - Code de Couleur pour le Stockage des Déchets Solides ».

- Le calendrier de sensibilisation à l'environnement programmé par la zone SSOMA, ayant pour thème le « Déversement d'hydrocarbures » au Pérou, a été respecté.

- Une Formation Environnementale a été dispensée au personnel sur le thème "Travail d'Équipe".

- Les toilettes chimiques portables, situées dans les unités minières de Suyckutambo et El Santo, ont été nettoyées et entretenues. Ce service est en charge du EO-RS RD UMAÑA.

- Au cours du mois de juillet, la mise en pratique du « Suivi Environnemental » a commencé dans chaque zone de l'Unité Minière de Suyckutambo.

- Dans le cadre du plan de formation annuel, une formation en Sécurité a été dispensée, à destination du personnel du domaine Environnement, sur le thème « Manipulation des matières dangereuses ».

• Incident de transport terrestre

- Le 27 février 2020, un véhicule semi-remorque encapsulé appartenant à la société DOPRAVA SAC, qui transportait des matériaux concentrés de l'unité minière de Suyckutambo, a malheureusement dévié de son cap. Il s'est renversé à environ 5,5 km de ladite unité, entraînant un déversement partiel de sa cargaison sur le sol rocheux et aride. Suite à

cet incident, le matériel a été immédiatement nettoyé et enlevé. La société DOPRAVA S.A.C, a présenté le « Rapport préliminaire d'urgence environnementale » à l'OEFA.

• Réhabilitation de digue

- Au Maroc, deux forages dans l'ancienne digue de Tighza ont été réalisés. Une étude de stabilité de cette dernière a été menée cette année en prévision de sa réhabilitation. La digue a été recouverte de terre végétale, après l'enlèvement d'un barrage de rétention. L'objectif pour l'année 2021 est de revégétaliser le terrain en utilisant des arbres endémiques.



Formation environnementale au Pérou



Formation environnementale en Guyane Française



Vicuña à notre siège au Pérou

• Entretien des plantations de colle

- Les plantations de colle ont été maintenues. Elles sont situées près des zones Maintenance et Usine de l'unité El Santo.

• Accès piéton au point de collecte de l'eau pour la consommation

- Au Pérou, sur le site de Suyckutambo, dans le cadre de la gestion de la sécurité dans la zone environnementale, un accès piéton au point de captage d'eau pour la consommation humaine a été mis en place. Cet accès traverse le chenal de couronnement du dépôt de résidus.

• Réhabilitation des tranchées

- En Guyane Française, sur la base des engagements pris pour 2020, la valorisation floristique, la recirculation de la faune, la limitation de l'érosion et le renforcement de la stabilité des sols ont été réalisés (la réhabilitation consiste à combler les tranchées à l'aide d'une excavatrice. Après remplissage, les arbres abattus lors de la déforestation, sont plantés le long de la tranchée et de la pente pour limiter l'érosion). La décomposition des arbres favorisera une reprise floristique après quelques années.

• Réhabilitation des terres

- En 2020 le Maroc a réhabilité un total de 7 hectares avec plus de 6 000 arbres. La Guyane française a pour sa part réhabilité 2 hectares.

• Pépinière de plantation

- En Guyane française, une pépinière de plus de 30.000 arbres est en cours de finalisation, qui permettra ainsi de réaliser nos engagements de réhabilitation. Les espèces d'arbres qui vont être plantés ont été préalablement sélectionnées par des experts indépendants (la société Solicaz) qui a préalablement évalué leur impact sur l'environnement.



Réhabilitation de tranchées en Guyane Française



Plantations de pépinières en Guyane Française

2. L'eau et son traitement

• Gestion hydraulique du ruissellement des eaux pluviales

- L'entretien des fossés et le nettoyage de la piscine de dessablage (générés par l'érosion du sol) sont effectués en saison sèche et en saison des pluies (le nettoyage et l'entretien sont continus) dans les unités au Pérou.

• Surveillance de l'eau

- Conformément à l'engagement de Gestion Environnementale de l'EIE, le suivi environnemental de l'eau est réalisé trimestriellement, en lien avec un laboratoire de chimie accrédité, et dans le respect du protocole émis par le ministère de l'Environnement. Le suivi est effectué dans les Unités Minières de Santo et Suyckutambo.

- En Guyane, tous les rejets d'eau ont été maîtrisés conformément aux engagements pris.



Surveillance de l'eau au Pérou



Échantillonnage d'eau au Pérou

- En raison de la bonne exécution des processus établis au cours de l'année, il n'y a eu aucune non-conformité dans les rejets d'eau au cours de l'année.

- En 2020, au Maroc, nous sommes parvenus à une diminution de l'impact de l'eau de la mine dans les zones environnantes.

- En Guyane Française, au début de chaque mois, une analyse des rejets d'eau est réalisée, ceci afin de garantir que l'eau rejetée respecte la réglementation applicable et n'a donc aucun d'impact significatif sur l'environnement.

- Surveillance régulière des eaux de la mine, de la digue et de l'Oued Tighza, y compris dans les zones en amont et en aval.

• Échantillonnage des eaux de surface

- Un suivi mensuel a été effectué conformément aux résolutions de l'ANA au Pérou.

- Des échantillons d'eau ont été prélevés pour analyse interne (laboratoire de chimie AMG).

• Infrastructure hydraulique

- Au Pérou, dans l'unité minière de Suykutambo, dans le fossé de la route d'accès près du chenal de couronnement du dépôt de résidus, une nouvelle structure hydraulique supplémentaire « Check Dam » a été mise en place, pour la rétention et le contrôle des solides présents dans les eaux de ruissellement.

- En outre, le nettoyage et l'entretien de la structure hydraulique existante ont été effectués avant la période des inondations.

- Construction de caniveaux de dérivation et de protection des eaux pluviales.

• Traitement des effluents liquides miniers

- Au Pérou, l'effluent de l'eau de la mine du Bocamina Potosí est rejeté dans l'environnement après traitement.

- Il existe une autorisation de rejet d'effluents liquides traités, délivrée par l'Autorité Nationale du Pérou de l'Eau.

• Nettoyage et entretien des fossés

- Au Pérou, entretien et nettoyage du fossé qui conduit les eaux de ruissellement de la zone Apacheta vers l'usine de traitement.

- Nettoyage et entretien du fossé qui conduit les eaux de ruissellement (eau de pluie) qui circulent en direction du camp vers les bureaux administratifs de Suykutambo.

• Installation de canalisations

- Au Pérou, ouverture du canal pour l'installation des canalisations, conduit du décanteur au bassin de traitement.

- Construction de nouvelles stations de pompage et duplication de tuyaux et de pompes pour livraison au quai.

• Gestion des eaux de ruissellement

- Amélioration du fossé qui transporte les eaux de ruissellement (eau de pluie) d'El Carmen à Suykutambo Creek.

- Nettoyage et entretien du canal de couronnement des eaux de ruissellement, situé dans les bassins de traitement des effluents miniers des eaux minières, provenant de la Bocamina Potosí.

• Nettoyage des fossés

- Avant d'être cascadée à la surface, l'eau de déshydratation est soumise à une décantation dans des albaques conçues pour cinq niveaux de fonctionnement.

- Nettoyage du fossé qui transporte les eaux de ruissellement (eaux de pluie) de la région d'El Carmen.

• Gestion des eaux usées de cuisine

- Au Pérou, nous avons nettoyé et entretenu le piège à huile et à graisse des eaux usées générées lors des activités de la cuisine et de la cantine.

• Sensibilisation

- Dans notre siège au Maroc, sensibilisation concernant l'eau potable insalubre provenant des mines et des barrages.



Traitement de l'eau au Maroc



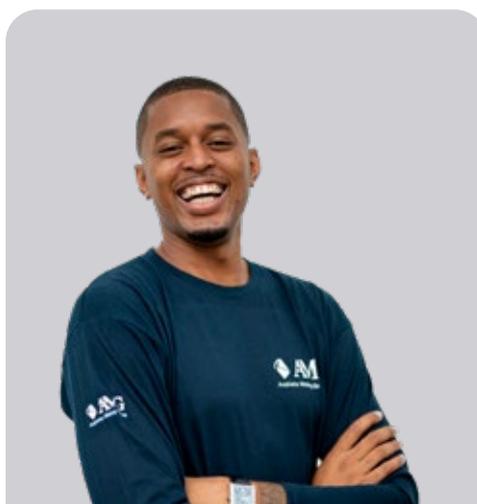
Nettoyage de fossés au Pérou





Guyane Française

“ AMG Guyane a pour objectif de se positionner comme un leader dans son domaine d’activité pour servir d’exemple aux générations futures. ”



Sullivan Leveille

Coordinateur Projets et RSE -
AMG Guyane Française

« Conscients que nous devons préserver au mieux cet Or Vert qui nous entoure en Guyane, nous sommes enthousiasmés de pouvoir participer au développement économique local à travers nos opérations, tout en maximisant la réduction de notre empreinte sur l’environnement. »

Le processus industriel de notre site de “Dieu Merci” est une première en Guyane Française. Bénéficiaire de ce savoir-faire localement reste donc une opportunité très rare que nos collaborateurs ont su mettre à profit.

Malgré une année 2020 impactée fortement, comme tant d’autres, par la pandémie mondiale de la Covid-19, 2021 sera une année de tous les défis. Nous pourrons compter sur notre résilience et notre professionnalisme afin de relever tous les défis qui se dresseront devant nous.

La prise de conscience de la mine éco-responsable fait écho jusqu’en Guyane. En restant fidèle à ses principes, AMG Guyane entend bien se positionner comme un leader à suivre pour les générations futures.

3. La gestion complète de l'air

- **Identification des stations de surveillance**

- Les coordonnées géo-référentielles des stations de surveillance ont été établis conformément aux prescriptions de l'ANA.

- **Contrôle et réduction des poussières**

- Dans le cadre de l'engagement environnemental d'AMG, et pour éviter les impacts environnementaux des poussières en suspension dans l'air avant le début de la saison sèche, des activités d'arrosage ont été initiées sur les différentes routes et accès qui composent l'unité minière de Suyckutambo.

- Irrigation continue sur les principales routes de transport de minerai des unités d'El Santo et de Suyckutambo.



Stations de surveillance au Pérou



Contrôle et atténuation des poussières au Pérou

4. Gestion de déchets

- **Calendrier de formations SSOMA**

- La formation environnementale programmée a été complétée « Gestion des déchets solides » selon la norme technique nationale NTP 900.058 - 2019.

- **Gestion des déchets solides**

- Les activités de tri, de collecte et de stockage temporaire des déchets solides et d'élimination finale ont été menées par une entreprise compétente agréée par l'État. L'élimination correcte et sûre des déchets a été assurée.

- **Point de collecte des déchets dangereux**

- Au Pérou amélioration du processus de collecte des déchets avec mise en place de code couler sur les conteneurs au point de collecte des déchets dangereux.

- **Point de collecte des déchets solides**

- Au Pérou, remplacement et amélioration des conteneurs pour le tri des déchets solides, au point de collecte situé près de la ville de Puca Puca.



Contrôle des déchets en Guyane Française



Contrôle et atténuation des poussières au Pérou

• Collecte, transport et élimination finale des déchets solides dangereux

- Au Pérou, la collecte, le transport et l'élimination finale des déchets solides dangereux générés dans les unités minières de Suyckutambo et El Santo ont été réalisés avec la participation d'EO RS UMAÑA.

• Collecte, transport et élimination finale des déchets organiques solides et non utilisables

- La collecte, le transport et l'élimination finale des déchets solides organiques et non utilisables générés dans les unités minières de Suyckutambo et El Santo ont été réalisés avec la participation de l'EO-RS RD UMAÑA.

• Séparation et collecte des déchets solides

- Au Pérou, tri transport et collecte des déchets solides, à partir des différents points de collecte de l'unité minière, pour ensuite être acheminés vers la station de transfert des déchets solides pour une élimination finale ultérieure via un EO-RS autorisé.

- Tri permanent des déchets solides dans toutes nos unités minières.

• Station de collecte des déchets solides

- Remplacement et amélioration des conteneurs et / ou poubelles de recyclage des déchets solides dans l'une des stations de collecte installées sur l'unité minière de Suyckutambo.

• Centre de transfert de déchets solides

- Au Pérou, des travaux de tri et de nettoyage ont été réalisés dans les installations du centre de transfert des déchets solides de l'unité minière de Suyckutambo.

• Nettoyage et élimination finale des boues de fosses septiques

- La récupération, le transport et l'élimination finale des « boues de fosses septiques », générées dans l'unité minière d'El Santo ont été réalisés avec la participation d'EO-RS UMAÑA.



Tri des déchets



Travailler avec les déchets miniers - Pérou



Gestion des déchets - Maroc

• Balance électronique

- Après avoir terminé le chargement des déchets solides de la station de transfert, ces derniers sont pesés en vue de leur élimination finale.

- Activités de séparation et de collecte des déchets solides à partir des différents points de collecte de l'unité minière, pour être emmenés à la station de transfert des déchets solides, pour une élimination finale ultérieure via un EO-RS.

• Entretien et nettoyage des bassins

- Le nettoyage et l'entretien du bassin sont effectués tous les 6 mois. Les boues sont générées par les dosages de lait de chaux, sulfate d'aluminium et floculant, dans le processus de précipiter des métaux lourds avant l'effluent minier.

- Le nettoyage semestriel du bassin de traitement n° 1 de l'UM El Santo est terminé

- L'étanchéité du bassin (eau d'irrigation des routes) a été réalisée sur les terres de la famille Lacaccta

- Des activités de nettoyage ont été menées dans les bassins des unités minières d'El Santo et de Suyckutambo, ainsi que le tri et la collecte des déchets solides.

- Au Pérou, une gouttière en métal de contingence a été installée, dans une section du tuyau en PEHD qui part de l'usine de traitement vers le dépôt de résidus. Projet exécuté afin d'anticiper d'éventuels contretemps et maximiser ainsi la ligne de protection de l'environnement recherchée.

5. Consommation d'énergie

- Acquisition de panneaux solaires pour alimenter l'électricité de la base vie du site de "Dieu Merci" en Guyane Française, en nous alignant sur la vision de l'entreprise de recherche d'alternatives énergétiques propres.



Logements sur le camp de Dieu Merci





**Nous construisons
une société
meilleure**

NOTRE COMMUNAUTÉ VAUT DE L'OR

Nous construisons une société meilleure



Dans le cadre de notre engagement à contribuer au développement et au progrès des régions où nous sommes présents, notre stratégie est axée sur deux fronts principaux :

1. **Appui à la croissance économique locale**
2. **Participation de la communauté**

Notre succès vient du travail, main dans la main, avec les communautés pour obtenir des résultats sociaux, environnementaux et économiques à long terme. Grâce à cette approche, nous pouvons créer des opportunités et relever des défis que nous ne pouvons pas résoudre seuls. Comprenant cela, nous accordons la priorité à la valeur sociale dans notre prise de décisions.

Comprendre ce que les communautés et les parties prenantes pensent d'AMG est essentiel à notre capacité

à offrir une valeur sociale. Nous devons connaître nos parties prenantes et nous devons passer du temps avec elles. Nous comprenons l'importance du dialogue avec les communautés, car il nous permet de développer une approche commune pour gérer l'impact.

Nous reconnaissons également le rôle important joué par nos programmes et initiatives d'investissement social qui visent à apporter une contribution positive à l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés où nous sommes présents.

Sans l'établissement de relations et de connexions significatives, nos investissements sociaux n'atteindront pas leur plein potentiel. C'est pourquoi nous travaillons avec les communautés, car en comprenant leurs besoins, nous pouvons générer des actions collectives avec des résultats positifs.



Soutien dans les communautés au Pérou

Engagement envers les communautés

Notre intervention vise à créer de meilleures conditions dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi qu'à renforcer la gouvernance locale.



Participation avec la communauté du Pérou

Au cœur de notre approche d'engagement communautaire se trouve la compréhension que des relations saines et durables sont fondées sur un dialogue ouvert, honnête et dans un respect mutuel.

Au sein du Groupe AMG, nous nous engageons à soutenir le développement et le bien-être des communautés où nous exerçons nos activités minières. Notre intervention vise à générer de meilleures conditions dans les domaines économique, social et environnemental, en renforçant la gouvernance locale, la paix et la coexistence citoyenne, tout en cherchant à contribuer à une meilleure qualité de vie pour les communautés.

Une variété de systèmes, de processus et d'outils sont appliqués dans nos opérations pour nous aider à comprendre, planifier, mettre en œuvre et évaluer nos activités d'engagement. Cela comprend l'analyse sociale, les évaluations d'impact et d'opportunité, les évaluations d'impact sur les droits de l'homme et les enquêtes de perception communautaire. Ces informations résument notre approche de l'engagement communautaire et des activités d'investissement social, qui, ensemble, visent à

avoir un impact culturel et à être socialement positif.

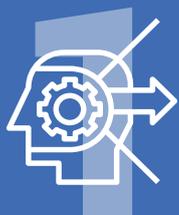
En évaluant les facteurs sociaux, économiques, politiques, de sécurité et environnementaux qui affectent les communautés, nous pouvons identifier et surveiller les tendances sociales émergentes, mieux gérer les impacts et les risques sociaux, ce qui nous permet de maintenir une bonne relation associée à nos opérations et à notre contribution à la valeur sociale.

Les programmes et projets que nous promouvons et soutenons dans les pays où nous menons nos opérations minières visent le développement économique, l'amélioration des infrastructures urbaines et rurales, l'éducation, la santé, les loisirs et les sports, et la consolidation des communautés.

À un niveau plus macro, nous participons activement à des forums, assemblées et discussions sur des sujets qui couvrent nos communautés globales, tels que l'environnement, l'énergie, l'automatisation, le développement durable, la transparence et les droits de l'homme.

Para conocer las acciones que realizamos como grupo, ir a la página 79

Processus de collaboration avec les communautés Com-



Comprendre les communautés

- Définir les limites de la communauté concernée
- Identification des parties prenantes
- Réalisation d'études de référence sociale
- Évaluation des impacts sociaux et des opportunités sociales
- Compréhension du contexte local des droits de l'homme et des impacts associés
- Collaboration avec la population locale pour identifier et sécuriser le patrimoine culturel



Planification complète

- Plan de gestion de l'engagement des parties prenantes
- Plan de gestion des droits de l'homme
- Mécanismes de plaintes et de réclamations
- Plan de gestion du développement communautaire
- Plans des peuples autochtones



Mise en œuvre efficace

- Personnel conscient de la culture
- Participation et prise de décision consensuelle et culturellement appropriées
- Gestion collaborative de la performance des partenaires communautaires
- Cadres de gouvernance solides
- Réponse en temps opportun aux incidents communautaires



Les performances du moniteur

- Enquêtes de perception de la communauté
- Analyse des plaintes et des réclamations
- Analyse des incidents communautaires
- Recherche et évaluation comparative
- Suivi et évaluations cohérentes
- Vérification annuelle indépendante des données et des performances sociales

“

“AMG un changement responsable, engagé dans le développement durable.

”



Eliana San Miguel

Responsable des relations
communautaires - AMG Pérou

A travers les politiques de Responsabilité Sociale d'AMG, le département de Relations avec les communautés travaille dans le respect des traditions culturelles locales, promeut des processus de communication directe et continue avec les habitants et les autorités, créant des liens de confiance, promouvant des projets qui améliorent la qualité de vie de la population.

Nous nous engageons à travailler chaque jour sur un modèle de gestion sociale pour démontrer un changement responsable, en montrant à nos parties prenantes qu'ensemble, nous pouvons atteindre nos objectifs dans un monde aussi dynamique et changeant ; générer de la valeur ajoutée dans nos actions en coordonnant un travail d'équipe basé sur les valeurs, la vision et la mission de notre groupe.





Communauté au Pérou

Approche d'investissement



Implication communautaire en Guyane Française

Notre investissement social en 2020 s'est élevé à plus de €360.000 EUR en projets de développement communautaire et en subventions.

Nous sommes conscients de la capacité de nos programmes d'investissement social à contribuer positivement à la qualité de vie de la communauté. Nous créons de la valeur sociale grâce à notre engagement à long terme à investir un pourcentage de nos bénéfices dans des dons, des projets sociaux et environnementaux. Notre contribution aux défis du développement aux niveaux local, régional, national et mondial est un élément clé dans la gestion des risques actuels et futurs.

Nous cherchons à développer des partenariats stratégiques d'investissement social favorisant l'action collective, rassemblant les parties prenantes pour soutenir la durabilité des communautés, avec une approche partagée pour résoudre les défis et créer des opportunités. En tant que Groupe, nous générons une valeur sociale grâce à notre contribution à des initiatives locales, telles que les dons communautaires, le bénévolat des employés et les programmes d'achats locaux.

Notre investissement social en 2020 s'est élevé à plus de EUR € 360.000 en projets de développement communautaire et en subventions.

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 78

Relation avec les communautés

Le long terme de la nature de nos opérations exige que nous établissions des relations solides et respectueuses avec les communautés qui nous accueillent. Nous comprenons que nous jouons un rôle important en contribuant au développement économique, social et environnemental des pays où nous nous trouvons et, de cette manière, à améliorer le niveau de vie de leurs habitants.

Notre relation avec les communautés nous aide à nous impliquer activement afin de prendre des décisions éclairées, responsables et soutenues par les parties prenantes. Le succès de cette collaboration réside dans la gestion des conséquences et des préoccupations au quotidien, dans l'identification et le traitement des impacts et risques sociaux, et dans la conclusion d'accords communautaires à long terme.

Nous cherchons à apporter une contribution précieuse et à construire des relations à long terme à travers les initiatives que nous entreprenons dans le cadre de notre investissement social. Nous nous efforçons d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des communautés auprès desquelles nous intervenons. Nous travaillons constamment sur notre approche pour nous assurer que nous respectons les droits, la culture et les traditions de chacune des communautés concernées.

À travers différents exemples de participation, nous favorisons une communication ouverte et permanente avec les communautés voisines afin de mieux comprendre leurs cultures, leurs traditions et contribuer ainsi à améliorer leur autonomie tant économique que sociale que culturelle.

Tous nos sites doivent disposer d'un mécanisme de réclamations, de contestations et de plaintes. L'un de nos objectifs est de réduire les plaintes et d'augmenter la participation économique dans nos opérations.

Nous travaillons activement pour aider à préserver l'harmonie sociale des personnes qui font partie des communautés et pour garantir que leur niveau de vie s'améliore de manière durable à long terme.



Communautés Pérou

Tighza, une gestion à mettre en avant

Le Groupe AMG associe le développement de ses activités à l'ouverture des régions et localités où sont implantées les mines. Construire des infrastructures de base dans les domaines de l'accès routier, de l'énergie, de l'eau, de l'éducation, de la santé pour les populations locales est un objectif pleinement intégré dans nos modes de développement.

La responsabilité sociale est au cœur de notre culture d'entreprise et nous entendons être de véritables acteurs pour accompagner le développement des populations locales.

Une approche solide et durable de notre responsabilité sociétale est le fruit de relations de confiance avec nos principales parties prenantes. Le développement de nos activités repose sur notre capacité à établir un dialogue fructueux avec les habitants, les autorités locales et les communautés.

Au Maroc, en particulier, nous avons établi un lien de confiance avec la population locale, facilitant la compréhension et l'échange mutuel.

Le village de Tighza a été construit à l'époque de la Société Minière de Aouam (SMA) en 1954 pour loger son personnel. Après de nombreuses années de gestion et de collaboration, il est aujourd'hui devenu le chef lieu de la ville rurale d'El Hammam. Ville située à 6 km à l'ouest de M'irt.

La ville a été équipée, par la SMA, de toutes les infrastructures socio-culturelles (écoles, mosquée, dispensaire, etc.) nécessaires au personnel, ce qui a également permis l'extension à toutes les populations autour du site minier.

CMT est aujourd'hui le premier employeur de la région avec plus de 810 emplois directs et indirects (sous-traitants). Autour de la mine, il a été possible de développer toute une activité socioéconomique à travers des commerces, cafés et restaurants, ateliers mécaniques, menuiserie, etc. , créant ainsi des centaines d'emplois pour la population de la commune.

L'agriculture, l'élevage et le commerce occupent le reste des habitants de Tighza, qui représentent 448 ménages et 1 786 habitants * (Statistiques HCP 2004). La masse salariale annuelle investie dans la région dépasse les 50 millions de dirhams.



Éducation et formation

CMT a orienté son action vers le développement de l'éducation préscolaire dans les zones rurales de la ville de Tighza. Ainsi, des salles de classes préscolaires ont été aménagées (imperméabilisation, clôture, peinture et équipement) et environ 70 garçons et filles bénéficient du programme.

De plus, les écoles primaires des villages entourant la mine ont bénéficié de la construction d'installations sanitaires séparées pour les filles et les garçons. CMT fournit annuellement des sacs à dos et des fournitures scolaires aux élèves dans le besoin, afin qu'ils puissent poursuivre leurs études dans de bonnes conditions.



De plus, nous travaillons main dans la main avec l'ISTA pour former des jeunes à la chaudronnerie et à la maintenance mécanique (près de 100 apprentis par an). L'entreprise accueille également une centaine de stagiaires par an, issus d'écoles et d'universités, dans le cadre de leur stage de formation ou de leur parcours diplômant.

Conservation du patrimoine minier

Pour la première fois dans le secteur minier marocain, l'entreprise a lancé un projet original et unique : le centre d'interprétation du patrimoine minier d'Ighrem Aousser.

L'objectif est de retracer l'évolution de l'activité minière du site minier de Tighza, et de mettre en évidence l'histoire de cette activité.

Les vestiges de bâtiments, galeries, restes de scories et de fours, ainsi que des outils, ustensiles et pièces de monnaie témoignent de la succession des dynasties des Idrisides au IXe siècle aux Mérinides au XIIIe siècle en passant par les Almoravides et les Almohades.

Dans ce contexte, un accord a été conclu avec l'Association ISMA-CNR-MAECIIC Rabat AIM (Italie), INSAP Rabat - UMI Meknès, Commune EL Hammam, Association AB-

GHOR - ATAD, pour réaliser une étude sur le mur d'Ighrem Aousser sur une période de 5 ans, avec une vision pour le restaurer à terme.

Tous les objets archéologiques trouvés sur le site sont transportés et stockés dans le centre du patrimoine minier.

Le projet de création du Centre du Patrimoine Minier est né en 2014 avec les premières idées d'exposition et le choix des matériaux archéologiques. Les travaux ont débuté en 2018, grâce à l'engagement du Groupe AMG et au soutien de l'Institut d'Études sur la Méditerranée Ancienne de la CNR, du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, du Rotary Club Roma Eur, du Club Sofia 1933, de la Cité Pompei, de l'Association pour l'Archéologie Interculturelle et la Multiethnicité.

Le centre du patrimoine minier Ighrem Aousser comprend :

- Un hall d'entrée qui présente le passage du temps dans l'évolution de la mine et les principaux événements, la localisation du projet et une présentation de l'entreprise.

- Une salle de projection équipée d'un écran et d'un data-show pour la transmission d'images et de films sur le projet archéologique et l'activité minière.

- Un espace dédié aux travaux archéologiques et aux résultats des missions de fouilles effectuées sur le mur d'Ighrem Aousser par des archéologues italiens et marocains.

- Une salle d'exposition consacrée aux arts traditionnels du Moyen Atlas, où sont exposés des objets d'artisanat local.

- Un espace pédagogique pour enfants et jeunes où est exposé un four qui montre la simulation de l'ancienne activité de minage de l'argent par fusion pour la frappe.

- Une activité minière spatiale (recherche géologique, exploitation minière, traitement et valorisation des minéraux).

- Une bibliothèque pour les chercheurs et un espace pédagogique pour les écoliers.

- Une salle scellée pour le stockage des objets issus de fouilles archéologiques dans l'enceinte du mur d'Ighrem Aousser.





Maroc

“ À travers nos actions sociétales, nous confirmons l’engagement de CMT en faveur de l’amélioration du bien-être des populations avoisinant la mine. ”



Nadia Amamou
Responsable Ressources
Humaines - AMG Maroc

A travers nos actions sociétales, nous confirmons l’engagement d’AMG en faveur de l’amélioration du bien-être des populations avoisinant la mine de Tighza, en leur facilitant l’accès aux soins, à l’éducation et en développant des activités génératrices de revenus.

De par la localisation de la mine dans une zone historiquement minière depuis le 9ème siècle (Idrissides) jusqu’au 13ème siècle (Mérinides), en passant par le 12ème (Almohades), temps de son apogée, nous avons la fierté d’avoir inauguré en 2019 le premier Centre du patrimoine minier au niveau National, où sont exposés quelques vestiges déterrés, témoins de l’activité minière de nos ancêtres.

Le Centre du Patrimoine minier est également une fierté Régionale et Nationale, qui a pour objectif de préserver la mémoire d’une période cruciale de l’histoire de la mine de Tighza (ex Jbel Aouam) ancrée, en particulier dans celle du Moyen Atlas et, en général, dans celle du Maroc.

1 . Soutenir la croissance économique locale



AMG est le meilleur endroit pour accueillir la création de 10 communautés locales à travers le monde.

Livraison du tracteur à la communauté au Pérou

AMG est fier de soutenir la croissance de 10 communautés locales à travers le monde. L'alliance avec les fournisseurs locaux, la création et l'embauche de talents locaux, le soutien à l'éducation et à la santé, l'amélioration des infrastructures et des technologies, ajoutés aux dons et engagements établis lors des tables de discussion, se sont concrétisés au cours de l'année en promouvant l'impulsion des communautés.

Les impôts et les redevances que nous payons participent à financer les soins de santé, l'éducation, les infrastructures et d'autres services essentiels.

Ces initiatives sont conçues pour être durables après la présence d'AMG sur leurs territoires. En 2020, parmi les dépenses externes gérées par le Groupe (\$25.262.000

EUR), une part importante des dépenses totales est dédiée aux fournisseurs locaux, soit 28,58% au Maroc, 20% au Pérou par 20% et 46% en Guyane française.

Ce soutien se traduit par l'achat de nourriture, de matériaux de construction, de location de machinerie lourde, de services de transport et de nettoyage, entre autres à plus de 600 fournisseurs locaux dans le monde (RAM-SARAN TRANSPORT, GUY. FABRICAT° METAL, BOLT & LADDER, AIR GUYANE, MINEA, LEGAC, EQUATOR, BOAT ALU GUYANE SASU).

Dans le cadre des engagements pris pour l'année 2020 avec nos communautés à travers le monde, un plan a été établi pour atteindre les objectifs fixés. Il s'est déroulé comme suit :

• Approche communautaire régionale

En répondant aux préoccupations de la communauté régionale, nous travaillons collectivement avec de multiples parties prenantes pour identifier, développer et promouvoir des partenariats et des stratégies qui feront une réelle différence dans ces communautés. Les communautés avec lesquelles le groupe a travaillé activement au cours de l'année étaient :

Pérou

- Echocollo
- Suyckutambo – Virginiyoc
- Cerritambo
- Chaupimayo
- Caylloma
- Apacheta rajada
- Sta. Rosa
- Cucho Capilla

Guyane Française

- Saint Elie

Maroc

- Tighza



Dons au Maroc



Ecole au Maroc

• Éducation avec AMG

Bibliothèque scolaire-

- En Guyane Française nous avons participé à la mise en place d'une bibliothèque pour la nouvelle école municipale de Saint-Élie "José Adelson" qui a été inaugurée le 27 septembre 2019. Il n'y avait plus d'école à Saint-Élie depuis 1999.

Financement éducatif

- Le Groupe AMG a financé un stage et un projet tutoré pour un étudiant de Licence de l'Université de Guyane, en plus d'un soutien financier pour un doctorat en alternance avec l'Université de Nancy Guyane.

Formation

- AMG promeut la formation des géologues à l'Université de Guyane, afin de les préparer aux campagnes IP et MAG.

- Formation de techniciens en géologie à l'Université de Guyane, et en 2020, nous avons atteint une parité hommes-femmes sans précédent.

- En Guyane française, l'équipe AMG a sensibilisé et reçu des élèves afin de les sensibiliser sur l'importance du respect de l'environnement. En premier lieu, le projet Dieu Merci a été expliqué aux écoliers afin de leur faire prendre conscience de notre devoir de restauration de l'environnement à la fin des opérations. AMG également mis en place un partenariat avec l'école de Saint-Elie, aux termes duquel, une mini pépinière a été installée à l'école, chaque élève recevant un pot de plantes endémique (INGA INGOÏDES, INGA EDULUS, CLITORIA et Citronelle) dont il s'occupera et qui sera un fois mûrie replanté directement sur une de nos zones à réhabiliter.

- Plus de 70 enfants ont profité du programme de préscolarisation au Maroc. Une salle de classe a complètement été réaménagée (imperméabilisation, grillage, peinture).

- Tous les ans, CMT fournit des sacs à dos et du matériel scolaire aux élèves pour leur permettre de poursuivre leurs études.

- Au Maroc, nous travaillons aux côtés de l'ISTA pour former les jeunes à la fabrication de chaudières et à la maintenance mécanique.

- 23 stagiaires ont été accueillis dans notre unité de Tighza.

• Dons sociaux

- Don de bois de chauffage aux habitants de la mine (El Santo au Pérou), dans le cadre d'un accompagnement social pour renforcer les bonnes relations entre AMG et la communauté.

- La livraison des enrouleurs a été réalisée au profit de la Famille Lacaccta (Voisins de la Route) - Domaine Tahuacollo.

- Dons de bois de chauffage, en faveur des résidents de Pucapuca - Echocollo (famille Yancapallo et Llasa) et dans le secteur Postosi-Lamamayo.

- Parrainage du club de football de Tighza pour l'organisation de tournois sportifs.

- Des dons à la commune de M'Rirt pour l'entretien des jardins et la rénovation urbaine.

- Parrainage et participation aux réunions annuelles des tribus organisées sous forme de Moussems (Ajoumoua) lors desquelles nous avons l'occasion de discuter des besoins et des attentes des communautés.

- Participation au festival Ajdir.

- Dons en faveur de la Prison Locale de Kenifra dans le cadre du Aid Al Adha.

- Afin d'encourager la préservation de la biodiversité dans la région d'AZROU, AMG Maroc a participé à l'organisation du concours de pêche à la mouche «NO-KILL».



Atelier avec des enfants en Guyane Française



Dons aux communautés au Pérou

- Mise en service des postes de santé de Suyckutambo et de Caylloma avec masques, gants, charlottes jetables, écrans faciaux et thermomètres infrarouges.
- Fourniture de produits de première nécessité au secteur Puca Puca - C.C. Echocollo et familles voisines sur la route de Caylloma.
- Des masques et du gel hydroalcoolique ont été fournis aux habitants guyanais les plus défavorisés, dans le cadre de la lutte contre le COVID 19. En soutien à l'association de producteurs Pit William, AMG a répondu sans hésiter à cette initiative de solidarité en fournissant des masques et des flacons de gel hydroalcoolique pour être envoyés aux communes les plus touchées. La logistique de livraison de tous les masques et gels collectés lors de cette campagne de sensibilisation a été organisée main dans la main avec Fly Guyane, société de transport aérien et partenaire stratégique d'AMG Guyane.
- Don d'une imprimante au poste de police du district de Caylloma.
- Lors de la célébration de la fête de Sainte-Barbe en Guyane, le Groupe AMG a fait un don de 500 € à la ville de Saint Elie. Cette somme a été remise au Maire et servira à créer une bibliothèque-jeux.
- AMG a soutenu l'ouverture d'une mini-crèche installée à proximité d'une école. Le Groupe a assisté à l'inauguration et a fait don du panneau d'identification de ce nouvel espace.
- Désinfection des écoles, universités, lycées et bus scolaires à Tighza et M'irt.
- Développement de l'hôpital M'irt et du dispensaire Bouchbel.



• Embauche locale

- Nous avons privilégié l'embauche de salariés locaux lors de la campagne Géophysique. Cela nous a aidés à promouvoir l'intégration des populations locales et l'acceptation sociale du projet.
- Dans le cadre de la politique locale d'embauche courant 2020, le Groupe AMG a eu la chance de pouvoir bénéficier de l'expertise avec des créoles, saramakas, amérindiens.
- La Technicienne Environnement Minier Suithni BANTIFO, de l'Université de Guyane, a rejoint l'équipe d'exploration AMG. Cette embauche rééquilibre la parité hommes/ femmes de l'équipe (2 femmes et 3 hommes).

• Améliorations de l'infrastructure

- Un soutien a été apporté à la famille Laccacta (habitants de Tahuacollo) pour l'enfouissement des canalisations, afin de ne pas les endommager avec les équipements mobiles qui traversent la zone.
- AMG Pérou a livré un tracteur agricole à la communauté Echocollo, dans le cadre de l'engagement pris par l'entreprise pour soutenir les projets productifs et le développement communautaire. Malgré les difficultés, AMG reconnaît l'importance du développement et de la modernisation de la communauté, en respectant l'accord précédemment établi. Le tracteur livré est un outil qui favorise la productivité de la terre et le bien-être des familles.
- En Guyane Française, nous profitons de la saison sèche pour réhabiliter les tronçons de voie les plus affectés par le passage des véhicules. Au total, sur les 30 km que représente la piste PK6, environ 10 km ont été réhabilités par AMG.



- Plus de 20 km de pistes et 10 km de routes ont été construits, y compris la construction de ponts au profit de 1200 habitants.
- Développement de la piste qui relie Signal et Ighrem Aoussar le long de 4 km et construction d'une passerelle piétonne.
- Installation de pompes et plus de 20 km de canalisations d'alimentation en eau de mine clarifiée.
- Construction d'un château d'eau à Aït Sidi Ahmed Ouhamed d'une capacité de 63 m3.
- Création d'un terrain de football dans le village de Tighza, pour permettre aux jeunes de pratiquer ce sport.

- Adaptation d'espaces pour établir plusieurs mosquées dans le village qui entoure la zone minière de Tighza.
- Réhabilitation du réseau d'irrigation qui alimente la ville pour l'arrosage des espaces verts.



Équipe de football à la mine Tighza

2. Participation de la communauté

AMG cherche à nouer une relation à long terme avec les communautés, basée sur une communication affirmée et transparente. Différentes stratégies ont été mises en place pour renforcer le niveau de proximité et de collaboration. En l'état : création d'une table de discussion, diffusion de rapports environnementaux, réunions et assemblées périodiques. La situation des communautés peut être mise en évidence et les engagements AMG qui sont à leur portée peuvent être établis.

- Alliances stratégiques avec la boursière Schela Charlot qui a participé aux travaux d'ouverture des transits.
- Madame Véronique Jacaria, Maire de Saint-Elie, commune sur laquelle est situé notre site de "Dieu Merci", en Guyane Française a exprimé lors d'une interview (<https://www.youtube.com/watch?v=6FTiXkXu-n0>) sa perception des relations entre AMG et la Maire de Saint-Elie.

- Coordination avec la communauté en soutien à la société DOPRAVA, qui nous fournit des services de transport concentrés. Après l'accident de la circulation sur la route de l'usine de Suyckutambo à Caylloma, en tant qu'observateurs et responsables de la communication avec les propriétaires où l'unité est tombée.

- Dans le cadre des engagements sociaux, nous avons continué à interagir avec nos voisins, dans le respect des mesures de prévention du Covid-19, pour maintenir de bonnes relations entre l'Entreprise et la Communauté.
- Les engagements ont été mis à jour, dans les espaces de dialogue en 2019 et 2020 ; dans une matrice fournie par le PCM dans le bureau multiple n° D007 - 2020 - PCM - SGSD.



A photograph of construction workers in orange safety suits and hard hats standing in front of a yellow Hyundai excavator at a mining site. The background shows a clear blue sky and a rocky landscape. The text is overlaid on a semi-transparent green rectangular area.

Le bien-être de nos collaborateurs

NOTRE ÉQUIPE VAUT DE L'OR

Le bien-être de nos collaborateurs



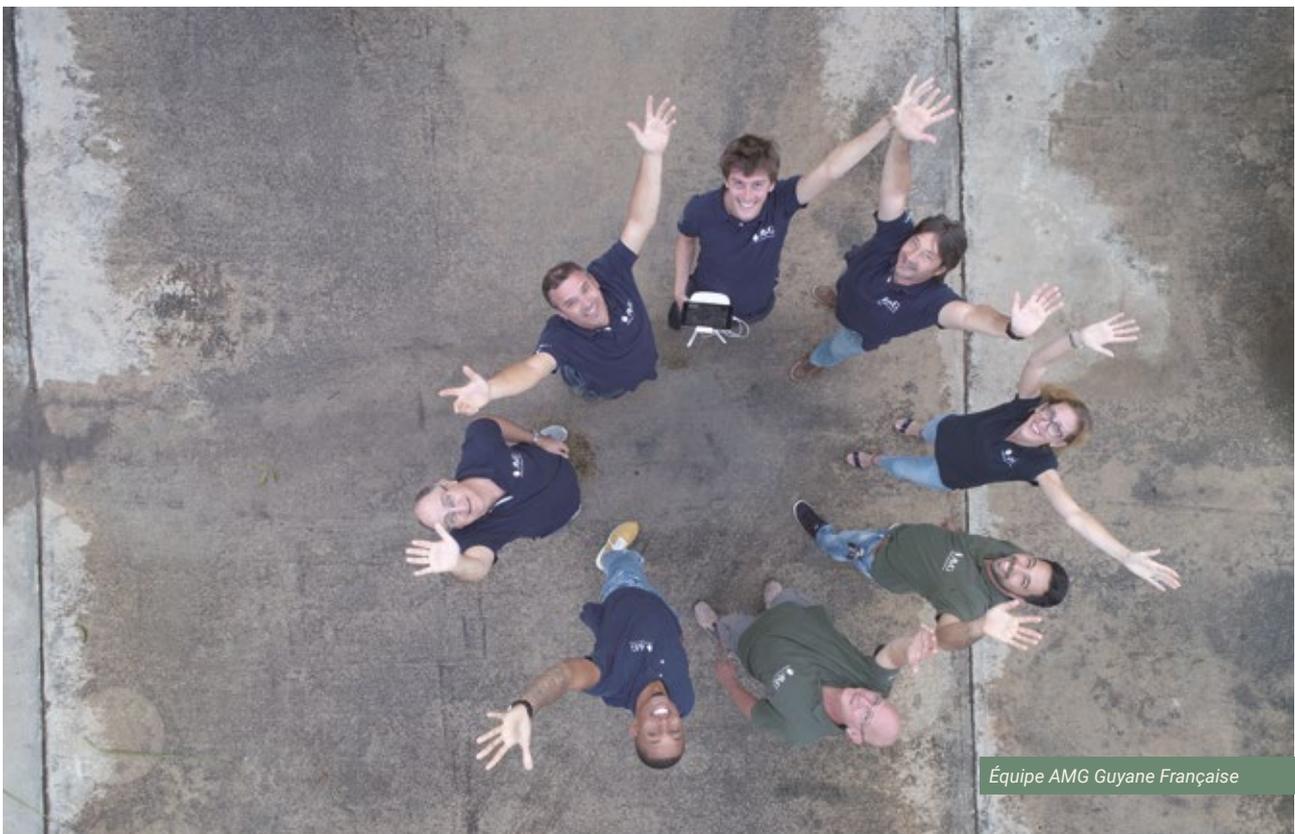
Nos employés sont le moteur de l'entreprise. C'est pourquoi notre stratégie se concentre sur quatre piliers principaux :

1. **Culture AMG**
2. **Sensibilisation et développement des capacités**
3. **Santé et sécurité au travail**
4. **Qualité de vie de nos collaborateurs**

Le succès d'AMG dépend en grande partie de la présence d'une main-d'œuvre talentueuse et diversifiée qui représente les communautés que nous servons. Nous sommes fiers d'avoir à nos côtés les esprits les plus brillants de notre industrie et de leur offrir un environnement de travail moderne et une culture dynamique et inclusive. Ensemble, nous travaillons pour atteindre notre objectif et favoriser la transition énergétique.

AMG et l'industrie minière dans son ensemble traversent une période de changements fondamentaux, portés par les exigences de la transition énergétique. Nous devons devenir une société énergétique différente pour un avenir très différent. Cela signifie créer un environnement de travail moderne et flexible et une culture d'entreprise dans laquelle les équipes se sentent valorisées et peuvent contribuer de la meilleure façon, en sachant qu'AMG protège leurs droits, s'efforce de les garder en sécurité et en bonne santé, investit dans leur développement et les récompense de manière juste et compétitive.

Nous investissons du temps et de l'énergie pour nous assurer que nos pratiques et nos systèmes nous aident à devenir un employeur de choix partout où nous opérons.



Équipe AMG Guyane Française



Collaborateurs en Guyane Française



Surveillance de l'air au Pérou

1. Culture AMG



Activité d'intégration en Guyane Française

Chez AMG, nous croyons que la culture est le fondement de la réalisation de nos objectifs de sécurité et de productivité. C'est la raison pour laquelle nous favorisons une culture dans laquelle nos employés sont motivés, valorisés pour leur contribution et ont la possibilité de se développer et d'atteindre leur plein potentiel.

Nous aspirons à être un groupe où chacune et chacun se sent à l'aise et, par conséquent, capable de donner le meilleur de lui-même. En atteignant cet objectif, nous promouvons l'égalité des chances en matière de travail, de développement et de promotion, sans discrimination fondée sur le sexe, la nationalité, l'origine ethnique, les différentes capacités, la manière de penser ou l'orientation sexuelle.

Nous croyons que la diversité culturelle est une force, car nous avons des perceptions très différentes, qui finalement sont orientées vers le même objectif, la

réussite de notre entreprise. Nous avons la chance de travailler avec des personnes de plus de 15 nationalités différentes, ce qui nous permet un échange culturel qui non seulement améliore AMG mais contribue également à l'épanouissement personnel de chacun de nos collaborateurs.

Un groupe où chacune et chacun mérite et nous cherchons à éliminer toute forme de discrimination pour laquelle nous avons établi des processus et des systèmes.

Une de nos priorités est de construire des relations de confiance et de crédibilité avec les collaborateurs, basées sur le respect mutuel. Nous nous efforçons d'obtenir des résultats bénéfiques pour eux et pour le Groupe, et nous nous engageons à respecter les lois et règlements qui régissent les droits des travailleurs.

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 96

• Politique des ressources humaines

En plaçant le capital humain au centre de sa stratégie de développement, AMG a mis en place une gestion rigoureuse des ressources humaines. Cette gestion s'articule autour de quatre axes :

- **Gestion de carrière** : Au sein d'AMG, la gestion de carrière met l'accent sur la motivation et la responsabilité des équipes. Pour cela, nous avons mis en place plusieurs outils incluant une évaluation de compétences et un processus d'évaluation annuelle.
- **Rémunération** : Pour accompagner le développement, AMG vise à attirer, motiver et fidéliser ses collaborateurs, en leur offrant une rémunération en adéquation

avec les objectifs et les résultats, en cherchant toujours à améliorer la performance individuelle et à assurer la cohérence avec les pratiques du marché.

- **Formation** : L'apprentissage et la formation font partie de notre culture et du quotidien de notre entreprise. C'est pourquoi plusieurs formations sont dispensées dans toutes les lignes : formation et coaching en management, formation technique spécifique, etc.
- **Avantages sociaux** : AMG a développé une politique sociale de bénéfices pour contribuer au bien-être de ses salariés en leur offrant des avantages de travail.

Inclusion sociale et diversité



Notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la collaboration est essentiel pour constituer des équipes extraordinaires. Nous embauchons des personnes avec des talents, des compétences et potentiel exceptionnels, puis nous créons un environnement où chaque personne peut devenir la meilleure version d'elle-même.

Nous croyons que nos employés doivent avoir la possibilité de réaliser leur potentiel et de s'épanouir dans un milieu de travail harmonieux. La diversité et la participation de chacun favorisent la sécurité, la productivité et le bien-être de chacun au sein d'AMG et favorise notre capacité à attirer de nouveaux employés.

Nous employons, développons et promovons des personnes sur la base du mérite. Nos processus et les pratiques sont conçus pour promouvoir un traitement

équitable. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement.

Nos employés sont formés pour reconnaître et modérer les préjugés potentiels envers tout employé. Nous travaillons constamment à éliminer les disparités de rémunération entre les sexes.

Le respect est l'une de nos valeurs fondamentales et nous croyons que celui-ci est primordial pour promouvoir des équipes plus fortes et être un lieu de travail vraiment inclusif et divers. L'objectif est de sensibiliser et de comprendre ce qu'est un comportement irrespectueux et comment il affecte nos équipes. Nous partageons des exemples de la vie réelle pour faire preuve d'empathie de manière plus naturelle, en cherchant à mettre en évidence l'environnement actuel et à générer des conversations.

Dialogue social, constructif et durable

Le dialogue social au sein d'AMG s'oriente vers une vision constructive et durable, à travers la diffusion de toutes les formes d'échanges entre la Direction Générale et les autres parties prenantes, ce qui permet de répondre aux attentes respectives de chacun et de nous donner les moyens pour y parvenir.

AMG organise régulièrement des réunions avec les représentants du personnel afin d'étudier d'éventuels problèmes. De plus, AMG travaille ainsi constamment à l'amélioration du climat au sein de l'organisation au jour le jour avec différentes stratégies.

- **Politique de la porte ouverte, où le Management est à l'écoute des collaborateurs**
- **Respect des engagements formalisés dans les mémorandums d'accords annuels**
- **Anticipation des conflits et tensions**
- **Promotions internes en toute transparence**



Collaborateur au Pérou

• Code d'éthique

Les valeurs d'AMG de Responsabilité, Respect, Transparence, d'Affiliation et de Confiance résument notre façon d'opérer. Elles encadrent notre engagement envers un comportement éthique. Cet engagement se fonde sur notre gestion transformatrice du développement durable des ressources naturelles et sur notre reconnaissance qu'il est essentiel d'opérer de manière éthique et transparente pour exploiter ce potentiel.

Engagement de transparence

La transparence et la responsabilité sont essentielles pour instaurer la confiance. Le modèle commercial d'AMG repose sur la confiance et l'acceptation du public, car nos mines ont une longue durée de vie et ne peuvent pas être déplacées d'une juridiction à une autre, à l'évolution des attentes de la société ou des exigences réglementaires. Nous devons gagner la confiance de nos communautés d'accueil par des actes, et démontrer notre contribution à la valeur sociale.

Le paiement de nos impôts et redevances aide les gouvernements à financer les soins de santé, l'éducation, les

infrastructures et d'autres services essentiels. Au contraire, une gestion corrompue et une mauvaise gouvernance des ressources naturelles détourneraient le financement envisagé de ces dispositions fondamentales et diminueraient notre contribution. Les principes de transparence, de responsabilité, d'ouverture, d'équité et de responsabilité soutiennent la décision de partager nos états financiers avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2021, AMG institutionnalisera son code d'éthique et de conduite professionnelle. L'objectif est d'établir les règles de conduite d'ordre individuel et collectif, d'assurer le respect des conditions légales et réglementaires, de définir les droits et procédures d'alerte pour garantir leur mise en œuvre efficace.

- **Stratégie d'embauche et de recrutement**

Guidée par la dynamique sociale, AMG entend maintenir sa position d'employeur de référence dans les domaines où elle opère. Afin de poursuivre cette mission, des indicateurs sont sélectionnés pour mesurer la portée des contrats annuels.

Compte tenu des caractéristiques de l'activité minière, AMG explore toutes les opportunités et s'engage pour l'emploi et l'intégration des personnes handicapées.

Nous avons clôturé 2020 avec un effectif direct de **732 employés**. En raison de la nature de nos activités, nous avons embauché **200 nouveaux employés**, ce qui représente un taux de recrutement de **24.4 %**.



Employé en Guyane Française

• Droits de l'homme chez AMG

Nous nous efforçons de garantir que nos activités respectent ces droits, à la fois sur le lieu de travail et dans la chaîne d'approvisionnement, ainsi que dans les relations avec les communautés voisines et les peuples autochtones avec lesquels nous entretenons un certain type de relation.

À l'échelle mondiale, nous adhérons à la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies, ainsi qu'aux Principes Directeurs Relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, qui exigent des entreprises qu'elles intègrent ces engagements dans leurs systèmes et processus.

Lorsque les employés directs, les employés des entreprises contractantes et des collectivités présentent des plaintes, elles sont dûment vérifiées, nous permettant de compenser les impacts causés. De plus, nous formons les employés et sous-traitants aux Droits de l'Homme et mettons en œuvre le modèle d'assurance sociale, qui nous permet de vérifier le respect des normes sociales.

En ce qui concerne les risques et impacts éventuels découlant d'accords et de contrats pour maintenir la sécurité des

travailleurs et des installations, nous avons des clauses de respect des droits de l'homme, nous faisons des informations sur nos politiques auprès des prestataires de sécurité, nous promovons des tables de discussion et d'échange entre communautés, autorités, membres des sociétés contractantes et nous prenons en charge les réclamations pouvant découler de ces services.

Le respect des droits de l'homme et la contribution à leur mise en œuvre positive sont non seulement essentiels pour le fonctionnement durable de notre entreprise, mais aussi pour la bonne action à mener. Le respect des droits de l'homme est important pour notre capacité à apporter une valeur sociale significative et continue à nos parties prenantes. Notre succès dépend de la manière dont nous respectons les droits des individus et des groupes qui interagissent avec nous et qui sont touchés par nos activités.

Nous reconnaissons le potentiel d'exposition aux droits humains et les risques dans toutes les juridictions et nous nous engageons à travailler largement pour promouvoir le respect par l'engagement des parties prenantes, la collaboration, la promotion et les politiques publiques.



Équipe AMG Guyane Française

2. Sensibilisation et développement des capacités

Nous pensons que la nature changeante et l'évolution de nos activités présentent une opportunité importante pour AMG. Notre objectif est d'investir dans de nouvelles compétences, afin que nos employés soient préparés pour les emplois de l'avenir.

Nous mettons l'accent sur le développement des compétences en leadership, car ces qualités sont essentielles pour guider nos employés et faire face aux changements d'environnement. Nous avons comptabilisé un total de 12.605 heures de formation pour l'équipe.

Nous réalisons des programmes qui visent à développer l'excellence du leadership technique et opérationnel de nos collaborateurs, afin de pouvoir identifier les successeurs dans les différentes fonctions.

En 2021, nous prévoyons de nous concentrer davantage sur les systèmes, les processus, les outils et les comportements afin d'améliorer la capacité opérationnelle. Le système d'exploitation AMG jette les bases d'un apprentissage et d'un développement à long terme, en mettant en œuvre des pratiques et des compétences qui permettent à nos employés d'atteindre l'excellence.



Usine de Tighza au Maroc

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 97

3. Sécurité et santé au travail

Notre priorité absolue est la sécurité de nos opérations, y compris nos employés, nos sous-traitants et les communautés avec lesquelles nous opérons. Nous n'obtiendrons rien si nous ne le faisons pas en toute sécurité. Nous pensons que la plupart des accidents du travail et les risques pour la santé peuvent être évitables, c'est pourquoi nous nous concentrons sur leur identification, leur compréhension, leur gestion et, si possible, leur élimination.

Pour AMG, être un Groupe de référence dans la production de métaux stratégiques de haute qualité, c'est être exemplaire dans la prévention et la protection des risques professionnels.

Notre engagement envers la Sécurité et Santé au Travail (SST) se reflète dans la certification de la plupart de nos

sites avec les normes internationales ISO 9001 version 2005 et ISO 45001 version 2018.

Nous avons accumulé durant l'année 2020 plus de 2.400.000 heures de travail, dans lesquelles nous nous efforçons de respecter rigoureusement les processus établis pour l'exécution de nos activités.

Ces dernières années, nous avons mis l'accent sur le développement des compétences en leadership, car ces qualités sont essentielles pour guider nos employés et faire face aux changements d'environnement. Nous avons comptabilisé un total de 12.605 heures de formation pour l'équipe.

Pour de plus amples informations sur les actions réalisées en 2020, allez sur les pages 98

En plus de nos actions de formation et de sensibilisation, 100% de nos usines de production ont des Normes d'Hygiène et de Sécurité définies en interne.

* Fréquence: I.F. = (Nombre total d'accidents / Nombre total d'heures travaillées) x 1000000

** I.G. = (Nombre de jours non travaillés en raison d'un accident sur le quart de travail avec arrêt maladie / Nb total d'heures travaillées) x 1000000

• Gestion complète de notre engagement en matière de Santé et de Sécurité au Travail



- **Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail**

Le Comité de Sécurité, d'Hygiène et des Conditions de Travail prépare périodiquement plusieurs actions appropriées pour protéger la santé et la sécurité des salariés et améliorer leurs conditions de travail. Le comité suit de près l'évolution des principaux indicateurs liés au nombre d'accidents, au nombre d'incidents de sécurité, à l'indice de fréquence et à l'indice de gravité. En cas d'accident ou d'impact sur la santé lié au travail de l'ouvrage, une adéquation du poste est mise en place.



Exercice d'urgence en Guyane Française

- **Médecine du travail**

La médecine du travail est structurée de manière à prévenir toute détérioration de la santé des salariés, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail sur nos sites et les risques de contamination. Elle réalise des actions liées au suivi médical des collaborateurs, vérifie la disponibilité des ressources matérielles optimales et passe en revue les plans d'actions et d'amélioration continue de la SST.



Pratiques saines



Formation en santé et sécurité

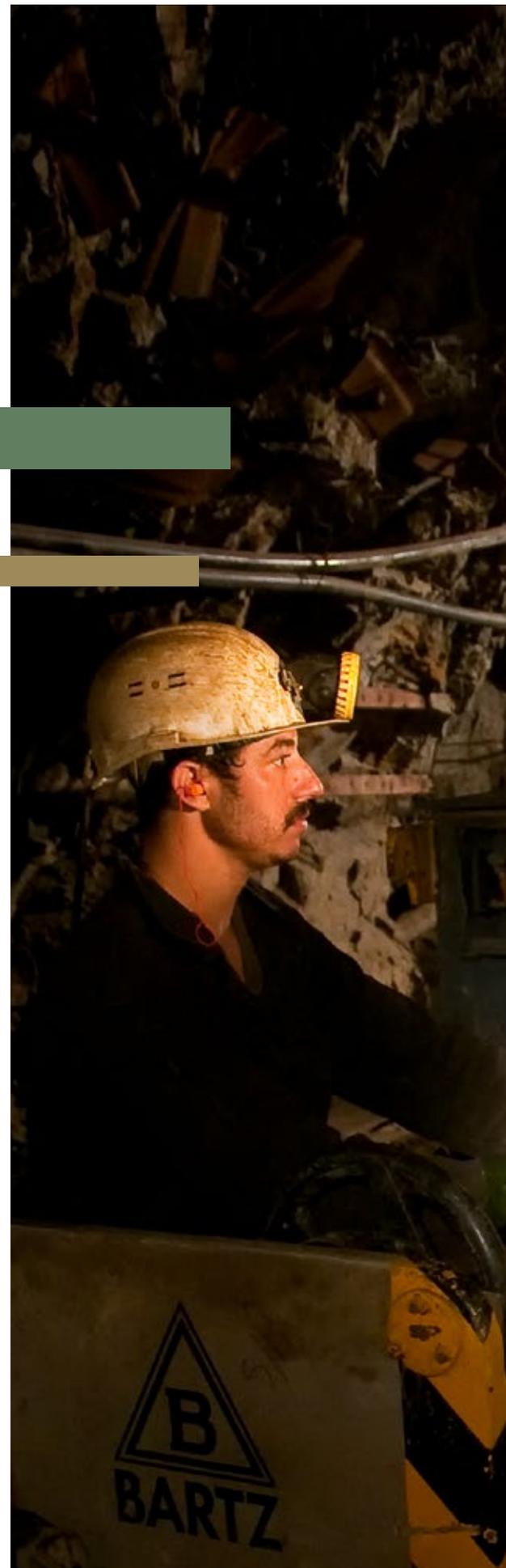
“ Participation et implication de chaque collaborateur pour que les pratiques de prévention des risques soient intégrées au quotidien dans leurs postes de travail. ”



Lotfi OUZZANI
Responsable Géologie
Sécurité et Formation - AMG Maroc

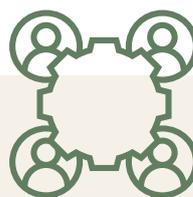
Préserver et améliorer en permanence la santé et la sécurité de notre personnel et de nos sous-traitants est une priorité absolue d'AMG. Notre démarche santé et sécurité au Travail (SST), portée par le plus haut niveau de notre organisation, a nécessité la participation et l'implication de chaque collaborateur pour que les pratiques de prévention des risques soient intégrées au quotidien dans leurs postes de travail.

L'analyse des risques SST, les programmes de formations et de sensibilisation, la mise en place d'un système de management SST conformément aux exigences de la norme ISO 45001 version 2018, sont autant d'actions qui nous permettent non seulement de réduire nos indicateurs de sécurité, mais surtout de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, notre capital le plus précieux.





Maroc



Notre gestion d'entreprise 2020

1. Culture AMG

- Entretien avec un employé d'AMG Guyane. Promouvoir l'intégration des populations locales. On voulait exalter le rôle d'une femme guyanaise ayant des responsabilités dans le secteur minier. Ce type d'entretiens a été mis en place en interne avec des collaborateurs d'AMG Guyane, qui se présenteront et s'assoieront pour échanger sur des enjeux de société qui leur tiennent à cœur.

- Changement de marque dans notre siège au Pérou : à partir de 2020, son nom a été mis à jour et son intégration dans le groupe AMG est devenue officielle. À partir de là, une campagne a commencé pour internaliser la culture du groupe et unifier les processus au siège du Pérou. Le changement de marque a été très bien accueilli et à la fin de l'année, il a été possible d'éliminer complètement l'ancien nom de marque et pour les collaborateurs d'utiliser le nouveau nom.

- Activités d'intégration de l'équipe de Guyane française, ceci afin de resserrer les liens entre les différents départements.

- Célébration de la journée des mineurs : dans chacun des sièges du groupe, des activités ont été menées, avec un renforcement des valeurs d'entreprise, une direction stratégique, une internalisation de la mission et de la vision de l'entreprise, ce qui a resserré les liens au sein de l'équipe. Les activités menées sont conformes à toutes les réglementations sanitaires de chaque pays.

- Mise à jour du code d'éthique et de conduite favorisant une nouvelle vision de l'entreprise .

- Un tournoi de tennis de table a été organisé le jour de la Sainte Barbe (Sainte Patronne des mineurs) entre les différents départements qui composent le groupe AMG Guyane française. Le tournoi a intégré les différentes équipes. Les participants ont reçu des médailles et le gagnant une coupe.

- A l'occasion de la fête de la Sainte-Barbe (Sainte Patronne des mineurs) en Guyane Française, les collaborateurs se sont tous retrouvés :

* Pour un tournoi de tennis de table organisé entre les différents départements du groupe AMG Guyane française. Le tournoi a intégré les différentes équipes. Les participants ont reçu des médailles et le gagnant une coupe.

* Ce tournoi a été suivi d'un repas convivial sur le site de "Dieu-Merci". Des invités extérieurs et Madame la Maire de la commune de Saint-Élie, sur lequel est situé le site de "Dieu-Merci", les ont accompagnés.

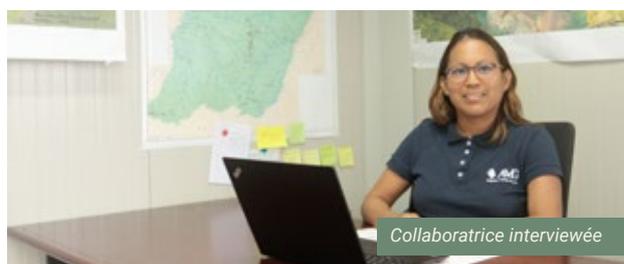
* Les invités ont également pu profiter d'une visite guidée de notre usine entièrement opérationnelle.



Formation des employés au Pérou



Tournoi de ping-pong en Guyane Française



Collaboratrice interviewée

2. Sensibilisation et développement des capacités



Formation du personnel guyanais

- Formation « Travaux à chaud » présentée par le département Maintenance dans le cadre du programme du mois de décembre.
- Des pauses actives constantes menées par les domaines suivants : Protection et bien-être social, avec la participation active du personnel de la mine, de l'entretien, de l'administration et des entrepreneurs.
- Formation aux principes de perçage et à l'entretien des aciers.
- Le personnel de Boart Longyear dirige la formation du personnel de la mine.
- La formation PASSO sur le thème : « Travaux en hauteur » a été réalisée dans tous les départements de Suyckutambo.
- Une formation a été dispensée sur « L'utilisation du ballon à oxygène » dans les postes d'urgence à l'intérieur de la mine ».
- Assistance vitale essentielle - Réanimation cardio-pulmonaire par le Dr Kristell Bandres et le département d'intervention d'urgence de l'unité El Santo.
- Une formation a été dispensée au personnel de El Santo et Suyckutambo en relation avec le plan Covid-19, où les contrôles mis en œuvre ont été rendus publics.
- Une formation aux premiers secours a été dispensée à la brigade de l'Unité Minière de Suyckutambo dans la zone d'usine et d'entretien.
- Formation à l'utilisation des extincteurs dans la zone de maintenance minière.
- Formation pour la brigade de sauvetage de l'U.M. El Santo, théorique et pratique.
- Une formation aux premiers secours a été dispensée à la brigade de l'unité minière de Suyckutambo dans la zone d'usine et d'entretien.
- Un programme de réunions de sécurité et de détection des situations à risques a été établi sur une base mensuelle pour chaque site d'exploitation.
- Formation aux situations à risques sur tous les sites : jets et cheminées, assistance, air comprimé et conduites d'eau de forage.
- Au Maroc, plus de 950 collaborateurs ont été formés à la sécurité et à la prévention des risques en 2020, avec une fréquence d'un module de formation dédié à la SST par mois.
- Mise en place de programmes de formation de base, de recyclage et de perfectionnement en tenant compte des besoins. Pour déterminer le niveau d'adéquation et de satisfaction, chaque formation fait l'objet d'une évaluation, à partir d'un questionnaire sur le niveau de supervision et les participants. Les résultats de cette évaluation sont pris en compte dans le cadre des actions d'amélioration des années suivantes.
- Formation des nouvelles recrues

3. Santé et sécurité au travail

- Le programme de Santé et Sécurité au Travail (SST) a commencé par la présentation du plan à la Direction Générale et à la Direction des Opérations, la première étape étant l'Audit Diagnostique programmé dans la première quinzaine du mois.

- Rassemblements de sensibilisation destinés au personnel et aux prestataires d'AMG, afin de sensibiliser à la première réponse aux urgences médicales. Le département SSOMA a axé la conférence sur les bonnes pratiques en matière de transport d'un patient sur une civière de type panier.

- Le département SSOMA a animé, avec le personnel, des pauses actives et ou de la gymnastique de travail.

- Rassemblement de sensibilisation sur le thème « Les politiques en matière d'alcool et de drogues » présenté par le département d'Administration, dans le cadre du programme annuel.

- Le Dr Paola Olarte a donné des conférences informatives à l'équipe opérationnelle sur la maladie du coronavirus, mettant en évidence les formes de contamination et les contrôles de base pour empêcher la propagation.

- Des plateaux de désinfection et des panneaux de capacité ont été mis en place.

- Les fréquences de désinfection des zones de travail dans les unités et la délimitation physique des salles à manger ont été définies.

- Contrôle de la température corporelle pour tout le personnel.

- Consciente de la nécessité d'assurer la sécurité de ses employés, AMG Guyane a organisé, 2 fois par semaine, des campagnes de dépistage à son Siège, en collaboration avec un laboratoire d'analyses médicales.

- Des élections pour le Comité de santé et de sécurité au Travail ont eu lieu dans les unités de Suykutambo et d'El Santo.

- Inspection du comité SST à l'U.M. El Santo et Suykutambo.

- Remise des accréditations aux représentants des travailleurs.

- Concrétisation et diffusion des instructions et procédures de sécurité, des affiches de sécurité et une brochure de sécurité individuelle.



Contrôle sanitaire au Pérou



Désinfection lors de l'opération Guyane Française

- Mise au point de campagnes pour détecter des anomalies et des situations à risques.

- Au Maroc, renforcement de l'accompagnement sur les sites, pour agir contre l'éboulement de rochers (principale cause d'accidents sur le lieu de travail).

- Rénovation des installations électriques.

- Diagnostics réguliers de machines d'extraction et de treuils.

- Campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière pour l'ensemble du personnel au Maroc.

4. Qualité de vie de nos employés



- En Guyane Française, agrandissement du camp Exploration avec la création de nouvelles chambres. Compte tenu du manque d'hébergements sur le site de Dieu Merci, de nouveaux carabes en bois ont été construits. D'une capacité de 12 chambres, ils comprennent également 5 salles de bains (situées dans des zones opposées pour préserver l'intimité : 2 salles de bains pour femmes et 3 pour hommes), ainsi que 2 buanderies. Le bois utilisé pour cette construction provient des forêts guyanaises. La capacité de réception lors des levés géophysiques et des futurs forages a ainsi été augmentée. Cette nouvelle structure a été entièrement réalisée par une société locale : CaJ Général Bâtiment.

- En Guyane Française, expansion des Opérations du camp. Nous recherchons un plus grand confort de l'équipe. AMG a acquis 3 bungalows d'une superficie de 15 m². Chacun comprend 2 chambres confortablement équipées. Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs, AMG améliore ainsi la capacité d'accueil des équipes Opérationnelles, et les place dans les meilleures conditions de repos. Le développement de ce projet a également soutenu les sociétés locales, puisque les bungalows ont été acquis auprès de à Box Design et les climatiseurs ont été installés par l'Etoile Climatique (2 entreprises locales).

- Au Pérou, nous avons également renouvelé nos camps dans l'unité El Santo, nous avons remplacé tous les igloos par 57 modules de Tecno Fast, qui offrent un plus grand confort pour le reste de nos collaborateurs. Ces nouvelles infrastructures offrent une meilleure isolation thermique et acoustique, évitent les problèmes d'humidité et assurent une plus grande sécurité pour le personnel.

Méthodologie

Méthodologie du rapport:

Définition et collecte d'indicateurs

Les indicateurs sont calculés en tenant compte de nos 3 sites opérationnels. Le périmètre de ce rapport couvre : les sites de Lima, El Santo et Suyckutambo pour le Pérou, les sites de Cayenne et Dieu Merci pour la Guyane française

se et les sites de Casablanca et Tighza pour le Maroc. Ci-dessous, un tableau de synthèse résumant l'ensemble des indicateurs présentés dans le rapport avec la spécification du périmètre auquel se réfère la valeur publiée.

Indicateurs	Pérou	Guyane Française	Maroc	Groupe AMG données 2020)
Effectifs (1)	✓	✓	✓	732
Embauches (1)	✓	✓	✓	200
Heures de formation		✓	✓	12.605
Heures travaillées (2)	✓	✓	✓	2.417.151
Taux de gravité des accidents (3)	✓	✓	✓	09
Taux de fréquence des accidents (3)	✓	✓	✓	12.41
Réhabilitation du terrain en 2020		✓	✓	9 ha
Consommation électrique (4)	✓	✓	✓	53.277.837 kWh
Eau extraite de l'environnement (5)	✓	✓		42.390,45 m ³
Eau extraite des réseaux publics (6)		✓	✓	906,30 m ³
Déchets produits (7)	✓	✓		148,48 tonnes
Déchets recyclés	✓			16,97 tonnes
Communautés prises en charge	✓	✓	✓	10
Donations faites	✓	✓	✓	34
Taux d'embauche	✓	✓	✓	24.4%
Diesel consommé	✓	✓	✓	1.767,63 m ³
Essence consommée		✓		17,40 m ³
Emissions de CO2	✓	✓	✓	28.182.893,83 kg CO2eq

(1) Effectif sans compter les prestataires externes

(2) Au Pérou, El Santo et Suyckutambo

(3) Au Pérou, El Santo et Suyckutambo. En Guyane française, Dieu Merci

(4) Guyane Française : en l'occurrence Dieu-Merci n'est pas raccordé à l'électricité donc le siège représente 100% de la consommation

(5) Guyane Française : Dieu Merci représente 100% de la consommation

(6) Guyane Française: pour Dieu Merci, la consommation d'eau provenant des réseaux est assimilée aux livraisons d'eau potable en bouteille, car le site n'est pas raccordé au réseau d'eau courante.

(7) Guyane Française : Dieu Merci

Indicateurs

GRI (The Global Reporting Initiative)

UN ODS (United Nations Sustainable Development Goals)

Indicateurs GRI



Indicateur	Type d'indicateur	ODD	Localisation (page)
PROFIL DE L'ORGANISATION			
102-1	Nom de l'organisation	Essentiel	14
102-2	Activités, marques, produits et services	Essentiel	9
102-3	Lieu géographique du siège	Essentiel	8
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	Essentiel	8
102-5	Capital et forme juridique	Essentiel	14
102-7	Taille de l'organisation	Essentiel	9
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Essentiel	82
102-9	Chaîne d'approvisionnement	Essentiel	72
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Essentiel	72
STRATÉGIE			
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Essentiel	4, 5, 21, 35, 44, 52, 61, 70, 77, 94
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	Essentiel	28
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	Essentiel	7, 11, 12
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Essentiel	81, 87, 88
GOUVERNANCE			
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Essentiel	29
102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	Essentiel	23, 28
102-28	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Essentiel	28
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Essentiel	28
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Essentiel	28
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Essentiel	28
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	Essentiel	14
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	Essentiel	29
102-41	Accords de négociation collective	Essentiel	29 - 31
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	Essentiel	29

Indicateur		Type d'indicateur	ODD	Localisation (page)
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Essentiel		30, 31
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Essentiel		29 - 31
PRATIQUE DE REPORTING				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Essentiel		14
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Essentiel		14
102-47	Liste des enjeux pertinents	Essentiel		28
102-48	Réaffirmation des informations	Essentiel		14
102-49	Modifications relatives au reporting	Essentiel		14
102-50	Période de reporting	Essentiel		14
102-51	Date du rapport le plus récent	Essentiel		14
102-52	Cycle de reporting	Essentiel		14
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Essentiel		14
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	Essentiel		14
102-55	Index du contenu GRI	Essentiel		103
ENVIRONNEMENT				
MATIÈRES				
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Essentiel	ODS 12	55
301-2	Matières recyclées utilisées	Essentiel	ODS 7	55
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	Essentiel	ODS 7	55
ÉNERGIE				
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation • Consommation totale de combustibles provenant de sources non renouvelables • Consommation totale de combustibles provenant de sources renouvelables	Essentiel	ODS 7	56
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Essentiel	ODS 7	56
302-3	Intensité énergétique	Essentiel	ODS 7	56
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Essentiel	ODS 7	56
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Essentiel	ODS 7	56, 64
EAU ET EFFLUENTS				
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Essentiel	ODS 6	50, 51, 58, 59
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Essentiel	ODS 6	50, 51, 58, 59
303-3	Prélèvement d'eau	Essentiel	ODS 6	50, 51
303-4	Rejet d'eau	Essentiel	ODS 6	50, 51
303-5	Consommation d'eau	Essentiel	ODS 6	50, 51

Indicateur	Type d'indicateur	ODD	Localisation (page)
BIODIVERSITÉ			
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Essentiel	ODS 15 48, 49
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Essentiel	ODS 15 25, 43, 45 - 64
304-3	Habitats protégés ou restaurés	Essentiel	ODS 15 50 - 52
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Essentiel	ODS 15 25
ÉMISSIONS			
305-4	Intensité des émissions de GES	Essentiel	ODS 13 56
305-5	Réduction des émissions de GES	Essentiel	ODS 13 56
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Essentiel	ODS 13 56
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Essentiel	ODS 13 56
ÉMISSIONS			
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	Essentiel	55, 56
306-3	Déversement significatifs	Essentiel	55, 56, 62 - 64
306-4	Transport de déchets dangereux	Essentiel	55, 56, 62 - 64
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	Essentiel	50, 51
CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE			
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Essentiel	43
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS			
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Essentiel	67, 68, 72, 73
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Essentiel	67, 68, 72, 73
SOCIAUX			
EMPLOI			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Essentiel	89
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Essentiel	83 - 93
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL			
APPROCHE DE GESTION			
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Essentiel	91 - 93
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Essentiel	91 - 93
403-3	Services de santé au travail	Essentiel	91 - 93

Indicateur		Type d'indicateur	ODD	Localisation (page)
EFFLUENTS ET DÉCHETS				
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Essentiel		91 - 93, 98
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Essentiel		91 - 93, 97, 98
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Essentiel		91 - 93, 98
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Essentiel		91 - 93, 98
403-8	Cobertura del sistema de gestión de la salud y la seguridad en el trabajo	Essentiel		91 - 93, 98
403-9	Blessures dues à des accidents du travail	Essentiel		91
403-10	Maladies professionnelles	Essentiel		91
FORMATION ET ÉDUCATION				
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par	Essentiel		19
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Essentiel		91, 97
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Essentiel		91 - 93, 97
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des	Essentiel		83, 87
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION				
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Essentiel		96
PRATIQUES DE SÉCURITÉ				
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	Essentiel		97, 98
DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES				
411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Essentiel		86 - 88
COMMUNAUTÉS LOCALES				
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Essentiel	ODS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10	67 - 81
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS				
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Essentiel		78

A photograph of several people in business attire shaking hands in a meeting. The image is partially obscured by a dark green rectangular overlay on the right side. The text 'Annuaire d'entreprise' is overlaid in white on the lower left portion of the image.

Annuaire d'entreprise

Annuaire d'entreprise



Guyane française

Siège d'AMG Guyane Française

Ville : Cayenne

Téléphone : +594 (0) 594 40 40 90

ZI Dégrad des Cannes - 97354 Rémire-Montjoly

Code postal : 97354

Dieu-Merci / Renaissance / La Victoire / Couriège

Commune : Saint-Elie

Code postal : 97312

Yaou / Dorlin

Commune : Maripasoula

Code postal : 97370

Bon Espoir

Commune : Mana

Code postal : 97360 y 97318

Pérou

Siège d'AMG Pérou

Ville : Lima - Miraflores, Pérou

Téléphone : 01-635 53 21

Av. Alfredo Benavides nro. 1555 int. 403

Maroc

Siège d'AMG Maroc

Ville : La Colline – Sidi Maârouf – 20270 Casablanca

Immeuble SIGMA, 5ème étage, Lot. Al Afak – Lots 449-450

Comment accéder aux informations AMG ?

AMG développe une variété de publications, qui peuvent être téléchargées sur auplatamininggroup.com.



[youtube.com/channel/UClkN6_pRkTGuyzi410eHmAw](https://www.youtube.com/channel/UClkN6_pRkTGuyzi410eHmAw)
twitter.com/AUPLATA1
[linkedin.com/company/auplata-mining-group](https://www.linkedin.com/company/auplata-mining-group)

